

# **La papeterie de la Matapédia: du projet à la lutte**

Les Cahiers du Grideq sont publiés par le Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est du Québec à Rimouski.

**DACTYLOGRAPHIE**

Lise BLANCHETTE

**CONCEPTION GRAPHIQUE**

Richard FOURNIER

**DISTRIBUTION**

GRIDEQ

300 avenue des Ursulines

Rimouski G5L 3A1

**INFORMATION**

Lise Blanchette, (418) 724-1440 ou 724-1441

**REVISION ET ÉDITION**

Jean Larrivée

ISBN: 2-920270-31-1

Tous droits réservés

Copyright 1986,

Université du Québec à Rimouski

Dépôt Légal, 1er trimestre 1986

## REMERCIEMENTS

Je tiens à exprimer ici ma reconnaissance envers toutes les personnes, qui, de près ou de loin, ont rendu possible la rédaction de ce mémoire de maîtrise.

A cet égard, je voudrais tout particulièrement remercier Serge Côté, à titre de directeur de thèse, ainsi que François Gagné, à titre de co-directeur, pour le temps qu'ils m'ont consacré comme pour les conseils et le soutien qu'ils m'ont accordés.

Enfin, c'est avec une même sincérité que mes remerciements s'adressent à Yolande Bonneville pour la patience et l'application avec lesquelles elle a assuré la dactylographie des différentes versions du texte ainsi qu'à tous mes proches pour leur bienveillance et leurs encouragements.

Jean Bonneville



## Préface

Dès ses études de premier cycle en génie forestier, Jean Bonneville s'est intéressé aux enjeux sociaux de l'utilisation de la ressource forestière. C'est ainsi que son mémoire de baccalauréat a porté sur la revendication populaire ayant mené à la construction de la scierie d'Esprit-Saint.

Son inscription à la maîtrise en développement régional date de 1978: il fut donc de la toute première cohorte de ce programme. Au cours de ses études, il a continué à se préoccuper de ce qu'il appelle lui-même "le rapport entre la société des arbres et la société des humains". Ce qui l'a amené à se pencher sur le conflit entre un syndicat et une coopérative à propos de la coupe du bois dans la Forêt domaniale des Appalaches, autre dossier chaud du monde forestier québécois à la fin des années soixante-dix. Finalement, le choix de son sujet de mémoire s'est porté sur le projet de papeterie dans la vallée de la Matapédia qui est devenu un sujet de brûlante actualité lors de l'hiver 1980-1981.

Le texte de Jean Bonneville s'attache à retracer soigneusement l'origine du projet de papeterie. Plusieurs personnes seront peut-être étonnées d'apprendre que l'idée de ce projet industriel a d'abord germé au sein du monde rural, plus exactement chez les petits propriétaires de lots boisés qui y voyaient un canal idéal d'écoulement du bois produit sur leurs terres. A partir du moment où les concepteurs du projet ont associé le gouvernement à son élaboration, de nouveaux intervenants, à savoir la société d'Etat Rexfor et un investisseur privé, firent leur apparition. De nouvelles hypothèses furent développées qui changèrent la nature du dossier: par exemple, l'investissement projeté passa de moins de 100\$ millions à plus de 200\$ millions; des localisations en dehors de la vallée furent envisagées. Le projet finit tout simplement

par échapper plus ou moins complètement aux petits propriétaires de terres boisées.

Au fur et à mesure que ce glissement s'opérait, les petits producteurs de bois développèrent toute une série d'alliances avec d'autres éléments de la société matapédiennne. Leur mouvement en vint à prendre l'allure d'une vaste mobilisation populaire de toutes les classes de la société locale, unanimes à réclamer la construction de la papeterie. La revendication se changea, après un certain temps, en épreuve de force avec les gouvernements. Dans cet affrontement, le pouvoir a assez rapidement eu raison des forces liguées de la Vallée de la Matapédia: l'on décida sans rémission de construire la papeterie ailleurs et l'on neutralisa les protestataires. La vallée toutefois ne fut pas complètement oubliée, puisque l'on fit l'annonce de certains projets de remplacement.

Le cas qu'avait à analyser Jean Bonneville se signale par sa complexité. Outre l'examen des aspects habituels de toute implantation papetière (approvisionnement en matière ligneuse, choix d'un site, rentabilité des équipements), le projet nécessitait que l'on tienne compte d'éléments stratégiques concernant un environnement reconnu comme fragile. Des considérations sociales et politiques s'ajoutaient également, étant donné que le sort du projet se jouait sur la scène publique, dont le devant était occupé tantôt par les savoureuses péripéties des relations Québec-Ottawa (bataille de coqs des ministres Bérubé et De Bané) et tantôt par une mobilisation populaire massive. L'analyse de l'auteur intègre avec bonheur toutes ces dimensions.

L'intérêt du travail de Jean Bonneville est de bien faire ressortir les enjeux du dossier à partir d'une interrogation sur le rapport à l'espace dans lequel s'insèrent les stratégies des acteurs mêlés à un titre ou à un autre au projet. L'auteur identifie les différentes forces sociales qui, parfois dans la collaboration et parfois dans l'affrontement, modèlent le développement d'une région. Il montre bien que ces

forces tentent d'imposer aux actions de développement des logiques qui sont quelquefois contradictoires et que, par conséquent, sous ce thème fédérateur du développement, se cachent des oppositions irréductibles.

Serge COTE



# Table des matières

|  | Page |
|--|------|
| <b>REMERCIEMENTS</b> .....   | v    |
| <b>PRÉFACE de Serge Côté</b> .....   | vii  |
| <b>INTRODUCTION</b> .....  | 1    |
| Développement et région .....  | 1    |
| Développement régional et projet de papeterie ..   | 4    |
| Approche et analyse du dossier .....   | 7    |
| <br>   |      |
| <b>CHAPITRE 1 L'INDUSTRIE DES PÂTES ET PAPIERS<br/>DANS L'EST DU QUÉBEC</b> .....            | 15   |
| 1.1 L'exportation du bois à pâte: une constante<br>régionale .....                           | 16   |
| 1.2 L'industrie régionale des pâtes et papiers   | 22   |
| 1.2.1 Des origines à la Crise de 1929 ..   | 23   |
| 1.2.2 Des années 60 à aujourd'hui .....  | 26   |
| 1.3 Les demandes et les projets d'implantation<br>papetière .....                            | 31   |
| 1.3.1 Rimouski: le mémoire de 1955 .....   | 34   |
| 1.3.2 Rive nord de la Gaspésie: le mémoi-<br>re de 1963 et le projet du BEIP ..              | 38   |
| 1.3.3 Le rêve des Rimouskois: le projet<br>de 1965 .....                                     | 40   |
| 1.3.4 Matane: le mémoire de 1970 .....   | 45   |
| <br>   |      |
| <b>CHAPITRE 2 HISTORIQUE DU DOSSIER</b> .....  | 57   |
| 2.1 De l'élaboration du projet à la collabora-<br>tion formelle du Gouvernement du Québec .. | 58   |

|  | Page       |
|--|------------|
| 2.2 La collaboration difficile .....                                       | 68         |
| 2.3 Réajustements et nouveau départ .....                                  | 72         |
| 2.4 La contamination politique .....                                       | 77         |
| 2.5 Attente, rumeurs et réactions .....                                    | 80         |
| 2.6 Québec contre Ottawa, la Vallée contre les<br>gouvernements .....      | 84         |
| <b>CHAPITRE 3 LE PROJET</b> .....  | <b>99</b>  |
| 3.1 Continuités et ruptures avec les projets<br>antérieurs .....           | 100        |
| 3.2 Syndicalisme agricole et producteurs de<br>bois .....                  | 105        |
| 3.2.1 La mise en marché du bois .....                                      | 105        |
| 3.2.2 Le modèle suédois .....  | 107        |
| 3.2.3 La transformation du bois .....                                      | 111        |
| 3.2.4 La Société Populaire des Pâtes et<br>Papiers du Québec (SPPPQ) ..... | 118        |
| 3.3 Localisation, contrôle et direction .....                              | 123        |
| 3.4 Le SPBBS: la Vallée de la Matapédia .....                              | 127        |
| 3.5 Le Gouvernement du Québec: le Bas Saint-<br>Laurent-Gaspésie .....     | 138        |
| 3.5.1 Rexfor: Rivière-du-Loup .....  | 140        |
| 3.5.2 Le MER et le gouvernement:<br>Causapscal .....                       | 147        |
| <b>CHAPITRE 4 LA LUTTE</b> .....   | <b>167</b> |
| 4.1 L'espace comme enjeu fondamental .....                                 | 167        |
| 4.2 La lutte populaire .....   | 169        |

|  | Page       |
|--|------------|
| 4.3 Le mouvement populaire dans l'Est du Québec .....    | 171        |
| 4.3.1 Activité forestière et réaction populaire .....    | 171        |
| 4.3.2 Mentalités, mobilité et BAEQ .....                 | 174        |
| 4.3.3 Modèle de développement et autodétermination ..... | 182        |
| 4.4 La lutte des Matapédiens .....                       | 184        |
| 4.4.1 Mobilisation contre la mobilité ..                 | 184        |
| 4.4.2 L'unanimité de l'appui .....                       | 187        |
| 4.4.3 Papeterie et développement .....                   | 189        |
| 4.4.4 L'ambiguïté de la lutte .....                      | 190        |
| <b>CONCLUSION</b> .....                                  | <b>197</b> |
| <b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....                               | <b>203</b> |
| <b>ANNEXES</b> .....                                     | <b>214</b> |
| <b>LISTE DES ANNEXES</b> .....                           | <b>234</b> |
| <b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....                          | <b>235</b> |
| <b>LISTE DES FIGURES, ILLUSTRATIONS ET CARTES</b> ...    | <b>236</b> |
| <b>LISTE DES SIGLES</b> .....                            | <b>237</b> |

"Pour qu'un objet ne soit l'objet ni d'enjeu  
(combat), ni un fétiche (adoration), ni une  
marchandise (échange), il faut qu'il soit sans  
intérêt".

Michel SERRES.

# Introduction

"Le réel c'est toujours ce qu'on aurait dû penser".

Gaston BACHELARD<sup>1</sup>

Contrairement à la majorité des disciplines universitaires, le développement régional ne procède pas d'un savoir propre et distinctif. Ne possédant de ce fait aucune discipline scientifique déterminée dans et par son objet, sa méthode et sa pratique, il n'est en retour possédé par aucune science. Espace sans frontière, lieu de réflexions et d'analyses sans limite disciplinaire, le développement régional est aussi lieu d'incertitudes, d'interrogations, voire d'embaras. Comment se situer dans le non-situé? Comment se définir dans l'indéfini? Sur quelles bases établir l'itinéraire d'un voyage dans ce champ du savoir? Sur quel étalon déterminer la validité du parcours?

## Développement et région

Puisqu'il s'agit d'introduire une recherche conduite dans le cadre d'un programme universitaire qui se réclame de l'existence du développement régional, de présenter le produit d'un travail qui est une exigence, fut-elle partielle, à l'obtention d'un diplôme de maîtrise en cette matière, il faut avouer qu'une question fondamentale se sera posée en cours de route: qu'est-ce que le développement régional?

La notion de développement, concept majeur et onusien du demi-siècle, est un maître-mot sur lequel se sont rencontrées toutes les vulgates idéologico-politiques des décennies 50 et 60. Mais a-t-elle été vraiment pensée? Elle s'est imposée comme notion-maîtresse, à la fois évidente, empirique (mesurable par les indices de

croissance de la production industrielle et l'élévation du niveau de vie), riche (signifiant de par elle-même à la fois croissance, épanouissement, progrès de la société et de l'individu). Mais on a guère vu que cette notion était aussi obscure, mythologique, pauvre.<sup>2</sup>

Donnant un attribut particulier, extrait de la gamme des qualificatifs possibles et usités (régional, économique, social, culturel, humain, etc.) à une notion à la fois riche et pauvre, évidente et obscure, une notion dont l'apparent va-de-soi a déjà commencé à éclater en des acceptions et des interprétations aussi nombreuses que différentes, le développement régional pose dès le départ de multiples problèmes de définition autant en ce qui concerne sa propre signification qu'en ce qui touche à son étude, son objet ou sa méthode.

Qu'est-ce que le développement régional? Revenant au sens premier des mots plutôt que d'enfermer immédiatement la notion dans le carcan d'une définition qui se voudrait opératoire, développement évoque mouvement, transformation, devenir; c'est-à-dire état de changement, exclusion de ce qui est statique. Comme l'écrivait J.M. Domenach:

développer s'oppose à envelopper, développement évoque la mise à jour de ce qui était caché, implicite: on développe une intuition, une photographie. Mais en français, le mot a eu tendance à s'affaiblir en prenant le sens d'une extension surtout quantitative...<sup>3</sup>

Loin de récuser l'intérêt d'interprétations quantitatives de la notion de développement, malgré certaines formulations parfois "écono-mystiques", force est de constater, avec J.M. Domenach et plusieurs autres, l'appropriation presque exclusive de cette notion par l'économie; appropriation à laquelle n'échappe pas moins la proche parente notion de

développement régional. D'ailleurs, loin de se retrouver ici devant un cas particulier:

Il se trouve que les universités s'orientent de plus en plus vers des formes de connaissances qui sont quantifiables, ceci en réponse aux exigences d'une société obsédée de technologie et qui en conserve encore une vue optimiste. Ainsi, la sociologie, la psychologie et l'économie ont tendance à se travestir en sciences exactes. C'est cette abdication, ce recours abusif à la technicité, qui font du milieu universitaire contemporain un somptueux parking de l'esprit.<sup>4</sup>

La déqualification presque généralisée des approches non-quantitatives que soulève en la diagnostiquant rapidement cette critique du milieu universitaire, n'est pas l'un des moindres problèmes à se présenter lorsqu'il s'agit de faire du développement autre chose qu'une question de chiffres, de plus et de moins. Aussi impuissante à régler ce problème qu'à définir le contenu de la notion de développement, l'addition du qualificatif régional permet cependant de porter la réflexion sur un autre plan. Il est largement admis que région, non moins que développement, ne réfère à une réalité unique, identifiable en dehors de certains a priori par ailleurs fort nombreux. On peut déjà en avoir pour preuve la multiplicité des découpages régionaux ou encore, le foisonnement des perceptions concernant l'appartenance régionale. Aussitôt qu'il est question de région ou de régional cependant, une considération essentielle surgit immédiatement: celle d'une certaine spatialité, celle d'une délimitation sur ou dans l'espace. De façon implicite, développement régional doit donc nécessairement conduire à une considération de l'espace, à une considération du développement en ce qu'il est concerné par la spatialité, la dimension spatiale des sociétés. Dès lors, si la notion de développement ne perd rien de sa fluidité, ne se définit pas plus en tant que telle lorsque lui est juxtaposée la notion de

région, cette juxtaposition l'inscrit néanmoins dans une problématique de l'espace; développement régional implique problématique de l'espace. Issue de la combinaison de deux termes flous et relatifs, la notion de développement régional impose ainsi une certitude: la prise en compte des dimensions spatiales de ce qui est mouvement, mise à jour, changement, devenir.

A l'extérieur des murs de l'université, hors de ce "sommptueux parking de l'esprit", c'est-à-dire en dehors de toute spéculation universitaire sur l'essence de la notion, le développement régional est cependant lieu de pratiques, parfois de combats ou d'affrontements, dont l'existence concrète est indubitable. Voilà qui pourrait sans doute pourvoir à l'absence d'une définition de la notion et à l'inexistence de sa science. Mais pour l'intellectuel qui s'intéresse à la question, pour l'apprenti chercheur qui désire situer son travail, le développement régional comme lieu de pratiques, d'enjeux, de conflits, saurait-il véritablement pourvoir à l'absence de définitions et de concepts spécifiques, bref à l'absence d'une science? Au fait, lequel du développement ou de la région est lieu de pratiques, d'enjeux et de conflits? Si la région, de par sa matérialité, de par sa signification spatiale concrète, peut littéralement être un lieu à l'intérieur duquel il est possible de situer dés pratiques sociales, qu'en est-il du développement? A n'en pas douter, le développement est au moins le "lieu" d'un questionnement inextinguible.

## **Développement régional et projet de papeterie**

Ici, à la source de ces interrogations, un cas particulier, celui qui fait l'objet (ou le sujet) de ce travail: le projet d'implantation papetière dans la Vallée de la Matapédia. Permettant de les singulariser, les questions subsistent néanmoins: en quoi un tel sujet peut-il être traité comme un cas de développement régional? Comment peut-il être traité à

l'intérieur d'une problématique de développement régional? Encore une fois, au-delà du fait que ce dossier concerne une région, ou même plusieurs régions puisqu'il n'était pas indifférent d'y parler de Causpascal, de Val-Brillant ou de Matane, de la Vallée de la Matapédia ou du Bas St-Laurent-Gaspésie, au delà de ce fait donc, en quoi est-il fondamentalement question de développement dans ce dossier? Ne s'agit-il pas, en définitive, de création d'emplois, de la possibilité pour un individu de trouver un travail à proximité de son lieu de résidence et des problèmes associés à l'inexistence d'un tel emploi. Cela concernent-il le développement dans la mesure où il s'agit de plus d'un individu, c'est-à-dire d'une collectivité. N'est-ce pas là du domaine de la sociologie ou de la psychosociologie que de se préoccuper des collectivités humaines. Mais il s'agit également d'un dossier d'implantation industrielle et notamment d'un dossier de localisation industrielle, celle d'une usine de papier journal. N'est-ce pas alors le terrain des économistes, celui des géographes de l'espace industriel et celui des ingénieurs d'un grand nombre de spécialités, dont les ingénieurs forestiers, à mi-chemin entre la ressource et tout ce qui concerne sa transformation. En quoi s'agit-il de développement régional enfin lorsqu'un dossier s'entend pour tous, se présente pour plusieurs, comme politique; lorsqu'il constitue l'une des nombreuses pièces d'un dossier aussi lourd que celui des relations fédérales provinciales; lorsqu'il est question d'une usine et que celle-ci est l'objet de revendications diverses, l'objet de manifestations de masse; lorsque cette usine pose le problème de la protection de l'environnement et celui de l'évaluation des répercussions environnementales, tout ceci justifiant, proposant l'intervention de biologistes, d'écologistes, de politicologues, etc.

Le développement régional s'élabore ainsi au point de rencontre d'une multitude de connaissances, il apparaît comme le champ, sinon le chantier, d'un savoir pluriel et il constitue dès lors un cadre de recherches et d'analyses trans-disciplinaires à

l'intérieur duquel peuvent être situés et interprétés des pratiques sociales, des éléments de concret, des pièces de la réalité. La modalité du possible, qu'indique ici l'emploi du verbe "peuvent", est d'ailleurs d'une importance capitale en ce sens qu'il n'y a pas de fait social, de morceau de réalité, qui relève de par lui-même du développement régional. En d'autres mots et pour prendre quelques exemples, si un projet d'implantation papetière, les pêches maritimes, l'origine du peuplement de la Vallée de la Matapédia, ou les inter-relations entre l'industrie papetière et celle du sciage peuvent être abordés dans un cadre ou une perspective de développement régional,<sup>5</sup> aucun de ces sujets ne présente intrinsèquement un tel caractère. En fait, rien n'oblige à considérer chacun de ces thèmes sous l'angle du développement régional et les "sciences reconnues" peuvent fort bien en faire l'étude et l'analyse, en particulier les sciences sociales déjà accréditées comme l'économie, la sociologie, l'histoire et la géographie. Encore une fois, on est conduit à se demander lequel de la région ou du développement est objet spécifique de la "science du développement régional".

Ainsi, mise à part la spécificité donnée par la notion de région et puisqu'il en sera question en ces pages, on peut dire que politique et développement présentent et partagent une même caractéristique: on peut l'un et l'autre les ajouter à un fait social et ce, en l'absence d'une spécificité "objective" du fait politique ou du fait de développement. Comme l'écrit G. Burdeau en parlant de politique:

Les faits sociaux acquièrent ainsi un caractère politique que dès lors que, dans la collectivité où ils se produisent, l'idée s'impose que, d'une part, ils importent à son avenir et d'autre part, il convient d'exercer sur eux un contrôle réfléchi.<sup>6</sup>

Donc de la même façon qu'un fait social n'a pas un caractère politique en soi, mais qu'il l'acquiert

de par la perception qu'il est possible d'en avoir, un fait social n'a pas un caractère intrinsèque de développement, mais on peut le percevoir ou le prendre comme tel. Ainsi, celui qui observe et analyse un fait social peut décider d'inscrire et d'interpréter ce fait dans une problématique de développement régional en lui donnant un caractère de développement. De façon analogue, les acteurs sociaux, ceux qui produisent le fait social, peuvent donner à ce fait un caractère de développement, et notamment lorsqu'il importe à leur avenir, à leur devenir, lorsqu'il convient d'exercer une force ou un contrôle. Avec le projet d'implantation papetière dans la Vallée et ce mémoire qui se propose d'en faire l'analyse, on retrouve cette dynamique tout entière. Les intervenants, certains intervenants en fait, auront donné à ce projet une dimension ou un caractère de développement régional et l'auteur de ces lignes lui donnera le même caractère en faisant une inscription/ interprétation de ce dossier en termes de développement régional.

Voilà qui saura surseoir à l'absence d'une définition et d'une science du développement régional, d'autant plus qu'avec le dossier du projet d'implantation papetière dans la Vallée, il s'agit, à plus ou moins long terme, de la survie d'une collectivité humaine, de la pérennité dans le temps et dans l'espace d'une communauté d'hommes et de femmes et que ceci relève, procède, à coup sûr du développement régional; c'est-à-dire de ce qui n'est l'apanage, la chasse gardée, d'aucune discipline particulière, d'aucune science en tant que telle, mais du domaine de toutes celles-ci à la fois.

### **Approche et analyse du dossier**

Il ne pourrait donc être question de faire du projet d'implantation papetière dans la Vallée de la Matapédia une analyse unidimensionnelle, entièrement déployée sur un seul et même plan. De par son contenu, sa complexité, son ampleur; de par la multitude

d'événements qu'il aura suscités, de par le nombre d'intervenants qu'il aura jetés dans la mêlée, ce dossier ne se prête d'ailleurs pas à une analyse univoque. C'est dans cet esprit également que se sont progressivement imposés la nécessité et l'avantage d'un double itinéraire départageant de l'ensemble du dossier, le projet d'implantation papetière et la lutte pour l'implantation dans la Vallée. Du projet et de la lutte, de ces parcours différents mais interdépendants et communicants, une convergence est également apparue; une convergence à l'image d'un carrefour réunissant espace et politique. De façon différente mais non moins convergente, le projet et la lutte soulèvent en effet des questions qui réfèrent, en définitive, à l'espace et au politique. Mais avant de motiver ce choix et les distinctions qu'il propose, avant d'en donner les implications sur la structure même de ce travail, il importe de préciser ce dont il sera question et la manière de l'aborder.

En 1976, le SPBBS lançait l'idée d'une implantation papetière dans la Vallée de la Matapédia. Si consécutivement à la présence sans cesse croissante de l'Etat dans le dossier, le projet devait ensuite devenir celui d'une implantation papetière dans le Bas St-Laurent-Gaspésie, il est maintenant devenu celui de la papeterie de Matane, ce qui deviendra bientôt, s'il faut en croire la volonté gouvernementale, l'usine de papier journal de Matane. A l'heure actuelle, la presse écrite faisant parfois état de la papeterie de Matane sans plus référer à son histoire,<sup>7</sup> le choix du titre de ce mémoire de maîtrise n'est pas indifférent. Il s'agit ici du projet de la Vallée de la Matapédia, celui dont l'initiative appartient principalement au SPBBS. Il s'agit donc du dossier ouvert au cours de l'année 1976, lequel fut fermé par la décision conjointe de deux ministres représentant les gouvernements canadien et québécois le 19 février 1981. Bien que récent et encore à peine dégagé d'une certaine actualité, ce dossier est donc maintenant clos.

Domaine du passé immédiat, un tel dossier n'est pas sans créer des difficultés au moment d'en recons-

tituer toutes les pièces et de le soumettre à l'analyse. La proximité des événements laisse peu de recul notamment, mais reposant sur la conviction qu'il n'est pas trop tôt pour essayer d'en démêler l'écheveau, ce travail constitue un essai en ce sens. Répondant à ce premier souci, il devenait tout aussi nécessaire de dépasser le traitement événementiel généralement accordé à tout dossier d'actualité ainsi qu'à toute description des faits, aussi fouillée qu'elle fut. Pour répondre à ce deuxième souci, la perspective devait s'élargir: déborder de ce projet d'implantation papetière comme tel, franchir les limites de son existence dans le temps, découvrir et raccorder les fils restés pendants tout au long de ces cinq années pendant lesquelles il occupa nombre d'esprits, de plumes et de pages de journaux. Une seule préoccupation sous-tend l'ensemble de cette démarche: celle de retrouver les liens qui permettent de donner explication à des faits, de mieux les appréhender, les comprendre. Déjà inclus dans cette démarche, un objectif de base anime l'ensemble de ce travail et en explique les résultats: celui de dégager certaines interprétations, c'est-à-dire donner une certaine intelligibilité à un cas particulier en le considérant à la fois en lui-même et en relation avec la réalité plus vaste qui le contient.

Il faut dire, en effet, qu'il s'agit ici d'une étude de cas: celui de l'implantation d'une usine de papier journal dans la Vallée de la Matapédia, c'est-à-dire celui d'une implantation industrielle particulière dans un espace régional spécifique, lequel fait partie de ce qui est pour certains une région-ressource, pour d'autres une région périphérique ou les deux à la fois. Quoi qu'il en soit, il s'agit d'un espace où chômage et ressources naturelles sont relativement abondants, un espace qui est industriellement et économiquement sous-développé dans le contexte nord-américain, mais qui apparaît plutôt "sous-privilegié" dans le contexte international. Par définition l'étude de cas n'a pas en soi une portée générale considérable, mais l'inscription et la mise en relation du cas particulier dans un contexte plus large permet-

tent certaines généralisations, certaines conclusions, valables non seulement pour le cas étudié mais pour le contexte dans lequel il est inscrit, c'est-à-dire ici: le développement régional.

C'est du moins ce qui est tenté en ces pages, le même esprit ayant présidé tant au choix de ce projet de recherches qu'à la façon d'en aborder le contenu. C'est pour la compléter en l'élargissant, plutôt qu'en la spécialisant davantage, que l'auteur de ce mémoire a choisi une maîtrise en développement régional après une formation de premier cycle en génie forestier et c'est essentiellement pour les mêmes raisons que le projet d'implantation papetière dans la Vallée a été retenu. L'un et l'autre choix reposant en définitive sur un intérêt constant pour ce qui se situe aux charnières, en l'occurrence ici celles qui réunissent forêt, société et développement, l'approche qu'il importait de suivre dans le cas particulier du dossier de la papeterie sera plutôt globale. Elle est également plus qualitative que quantitative. Ainsi, ne faudrait-il pas chercher ici un exercice de localisation industrielle par exemple, exercice où seraient introduits de nouveaux paramètres mesurables, justifiant ou cautionnant une conclusion différente de celle qui fut portée dans les faits; ce qui ne veut pas dire que le processus de localisation n'y sera pas abordé, au contraire. La papeterie devait-elle, oui ou non, être implantée dans la Vallée plutôt qu'à Matane? Tel n'est pas le point de départ de ce travail. Les gouvernements fédéral et provincial réunis ont pris la décision de ne pas réaliser l'implantation dans la Vallée, cette décision coiffant des événements nombreux et importants qui ont ponctué la vie de la région pendant près de cinq ans; voilà le point de départ.

Au cours de ces événements, la question régionale, celle du développement d'un espace régional, fut posée et résolue. Au cœur de ces événements, une solidarité s'est actualisée et un conflit s'est imposé: d'un côté l'Etat, la techno-bureaucratie et la "raison"; de l'autre les Matapédiens, les gens du Bas-du-Fleuve et l'expression d'une volonté populaire

différente de la raison d'Etat; entre les deux, le politique et l'inégale répartition spatiale de la croissance et du développement économique. Voilà ce que ce travail se propose d'examiner, guidé en cela par une phrase de Michel Serres, phrase-clé placée à cet effet au tout début de ce mémoire car: objet de conflit, d'enjeu (combat); rêve possible et impossible, panacée au développement de la région, presque fétiche (adoration); marchandise promise et donnée, puis reprise contre compensation (échange); le projet d'implantation papetière n'était pas sans intérêt.

Bref, cherchant à voir comment se pose et se traite la question du développement dans un dossier régional particulier, un dossier où les interventions de l'Etat et de la population furent déterminantes, espace et politique constituent les deux pôles de l'analyse que propose ce travail. Celui-ci se subdivise en quatre chapitres. Le chapitre 1 retrace l'évolution de l'industrie des pâtes et papiers dans l'Est du Québec et parcourt les demandes et les projets d'implantation papetière qui y furent présentés avant 1976, c'est-à-dire avant que le projet d'implantation papetière dans la Vallée de la Matapédia ne commence son histoire. Le chapitre 2 quant à lui, est entièrement consacré à cette histoire. Il expose les événements qui en ont ponctué le déroulement, à partir de l'élaboration du projet par le SPBBS jusqu'à la décision gouvernementale de février 1981, faisant de Matane le site d'implantation. A partir de ce matériel et des éléments descriptifs qu'ils introduisent à tour de rôle, les deux chapitres suivants font l'analyse du dossier en deux temps. Le chapitre 3 en retient principalement ce qu'il était à l'origine, soit un projet d'implantation papetière, tandis que le chapitre 4 se concentre avant tout sur ce que le projet devait finalement déclencher dans la Vallée de la Matapédia: une lutte populaire. Correspondant à ce double itinéraire dont on a parlé plus haut et respectivement intitulés le projet et la lutte pour les chapitres 3 et 4 concrétisent ainsi la distinction projet-lutte qu'il est apparu nécessaire de poser

devant l'ensemble du dossier. En effet, par rapport aux interventions qu'ils suscitent et aux intervenants qu'ils impliquent, en regard également de ce qu'ils prolongent et actualisent, le projet et la lutte donnent chacun leur contenu au dossier. De nature fondamentalement différente en termes de contenu, le projet et la lutte devaient donc être distingués au moment de l'analyse. D'autant plus que cette analyse permettra de montrer que le projet et la lutte posent de façon très différente, en définitive, les problèmes de pouvoir, d'espace, de politique et de développement. C'est du moins ce qui sera soutenu ici à partir de l'observation et de l'interprétation "d'un réel", celui du projet d'implantation papetière dans la Vallée de la Matapédia.

#### NOTES

1. Cité par Jacques DUFRESNE. Le Devoir, 3 janvier 1981.
2. E. MORIN in C. MENDES. Le mythe du développement. Paris, Seuil, 1977, p. 241.
3. J.M. DOMENACH in C. MENDES. op. cit., p. 21.
4. Dominique CLIFT. "Marshall Mac Luhan. L'interaction mystérieuse entre le fond et la forme". Le Devoir, 17 janvier 1981.
5. Ces exemples ne sont d'ailleurs pas fictifs, ce sont là des thèmes qui ont été retenus pour la présentation de mémoires de maîtrise en développement régional à l'UQAR.
6. G. BURDEAU. La politique au pays des merveilles. Paris, PUF, 1979, p. 23. Voir aussi pp. 11-32.
7. Par exemple: Le Devoir, 28 août 1982.





PHOTO: AUTEUR INCONNU

## CHAPITRE 1

# L'industrie des pâtes et papiers dans l'Est du Québec

Des blés fauchés, qui sont bien nôtres  
Et donc les épis mûrs, font du pain pour  
les autres.<sup>1</sup>

S'il fut donné d'entendre à quelques reprises que le projet de la Vallée de la Matapédia n'était pas le premier projet d'implantation papetière présenté dans la région,<sup>2</sup> il faut dire que l'auteur d'une étude portant sur les ressources naturelles de la région "Gaspésie - Rive-Sud" pouvait déjà écrire il y a maintenant vingt ans: "Depuis longtemps, la population régionale réclame l'établissement de pulperies".<sup>3</sup>

De fait, les réclamations à cet effet furent particulièrement nombreuses dans le Bas St-Laurent - Gaspésie; au point même d'y apparaître comme un refrain inlassablement répété depuis le début des années 50. Exprimées sous forme de demandes ou de projets parfois très élaborés et presque toujours restées vaines, ces réclamations justifient généralement

leur existence et leur pertinence sur une situation de fait: le faible développement de l'industrie papetière par rapport à l'ampleur des exploitations en forêt. Dans l'Est du Québec en effet, la capacité de transformation de cette industrie est toujours demeurée inférieure au volume de bois récolté sur les parterres de coupe. Cette situation ayant pour effet de provoquer une importante exportation de bois brut vers l'extérieur de la région, l'évolution de l'industrie des pâtes et papiers dans l'Est du Québec ne peut être tenue pour étrangère aux demandes et projets d'implantation papetière qui surgirent dans cette région.

Présenté à son tour comme un moyen de réduire les exportations extra-régionales de bois non transformé, le projet lancé par le SPBBS en 1976 doit donc être inscrit dans cette longue série de réclamations. Dès lors, avant même de l'aborder directement, il convient d'esquisser rapidement l'histoire de l'industrie des pâtes et papiers ainsi que sa double contrepartie: les exportations extra-régionales de matière ligneuse et les demandes et projets d'implantation papetière.

### **1.1 L'EXPORTATION DU BOIS A PATE: UNE CONSTANTE RÉGIONALE**

La citation placée en exergue au début de ce chapitre décrit avec les mots d'une autre époque une situation presque permanente dans toute l'histoire de l'industrie forestière du Bas St-Laurent - Gaspésie. C'est sur ces mots que le député Bujold de Bonaventure terminait une intervention à la Législature en 1922, intervention au cours de laquelle il demandait au gouvernement d'interdire toute exportation de bois brut vers les autres provinces canadiennes. C'était là une mesure rendue nécessaire à son avis, par le fait qu'une trop grande quantité de bois était transformée à l'extérieur des régions productives, ce qui privait le Québec, et le comté de Bonaventure en particulier, des profits de l'activité manufacturière reliée à la forêt. Il faut d'ailleurs rappeler que la question des exportations de bois brut avait suscité de nombreux débats au début du XXe siècle, principalement

pour ce qui était du bois exporté vers les Etats-Unis. Le Québec y mettait d'ailleurs fin, en 1910, en décrétant un embargo sur les exportations de bois à pâte provenant des terrains de la Couronne. L'Ontario l'avait déjà fait en 1900 et le Nouveau-Brunswick devait suivre en 1912.<sup>4</sup> Le député Bujold s'appuyait d'ailleurs sur ce précédent:

Si la mesure était bonne lorsqu'il s'agissait de prohiber l'exportation du bois aux Etats-Unis, elle devrait être aussi bonne lorsqu'il s'agit de prohiber l'exportation du bois dans les autres provinces, car le mal est le même et le mal est très grand.<sup>5</sup>

Selon les chiffres du député de Bonaventure, les exportations touchaient en 1920-21 quelque 30% de l'ensemble du bois exploité dans la province de Québec, alors qu'environ 70% du volume des coupes effectuées dans le comté de Bonaventure était expédié à l'extérieur de ce comté, pour être principalement transformé au Nouveau-Brunswick. Malgré l'absence d'indications plus précises, notamment sur la provenance (concessions forestières, forêts privés etc.) et la nature des bois exportés (bois brut ou semi-fini, bois à pâte, bois de sciage), ces quelques chiffres permettent de réaliser l'ampleur considérable du phénomène des exportations de matière ligneuse dans l'Est du Québec et ce, dès les premières décennies du siècle. De loin supérieures à la moyenne québécoise, ces exportations trouvent une certaine explication dans les considérations suivantes.

Jusqu'au début des années 60, il n'y avait de façon générale que trois usines de pâtes dans le Bas St-Laurent - Gaspésie, dont une seule à Chandler disposait d'une capacité de production assez importante. De l'autre côté de la Baie des Chaleurs par contre, non seulement les usines s'implantèrent très tôt mais elles étaient plus nombreuses: d'abord la Bathurst dans la ville du même nom en 1915, puis la Fraser à Edmunston en 1918 et à Atholville en 1929 et enfin

l'International Paper (NBIP) à Dalhousie en 1930.<sup>6</sup> Disposant de concessions forestières au Québec, ces compagnies drainaient ainsi vers leurs usines du Nouveau-Brunswick une bonne partie du bois coupé du côté québécois de la Baie des Chaleurs, de celui coupé le long des affluents de la Restigouche, ainsi qu'une partie de celui coupé dans la Vallée de la Matapédia.<sup>7</sup> Il faut considérer de plus l'intérêt du gouvernement à affermer les territoires forestiers de la Couronne aux industriels de la transformation. Alors que la superficie des concessions forestières double en Gaspésie de 1890 à 1910, les droits sur le bois, les licences de coupes forestières et la vente des terres représentent jusqu'à 20 à 30% des revenus provinciaux.<sup>8</sup> Il devenait dès lors difficile pour un gouvernement de se préoccuper uniquement des exportations de bois en dehors de toutes autres considérations. Il faut tenir compte enfin de ce que les concessions forestières étaient principalement concentrées entre les mains de grandes entreprises ayant leurs propres modalités de fonctionnement. Ainsi, comme l'écrivent les auteurs de l'Histoire de la Gaspésie, en commentant le mouvement de concentration dans l'industrie forestière gaspésienne au cours des années 1920:

Des compagnies américaines et anglo-canadiennes rachètent d'anciennes entreprises, s'assurent de vastes limites et essaient d'exploiter les ressources forestières sur une base rationnelle, ce qui les amène à fermer certaines usines. (...) De plus, ces entreprises fonctionnent à l'échelle du pays ou du continent et elles ne se préoccupent guère de procurer du travail aux Gaspésiens: aussi la plus grande partie du bois coupé est transformée en dehors de la péninsule. (...) Situation qui se poursuivra pendant quelques décennies.<sup>9</sup>

Entre 1940 et 1950 en effet, trois grands concessionnaires exploitent le bois gaspésien pour le transformer à l'extérieur de la région: la CIP pour son

usine de Trois-Rivières, la Bathurst pour son usine située dans la ville de Bathurst et la NBIP pour son usine de Dalhousie.<sup>10</sup> Une situation analogue prévaut également à l'ouest de la région. On en retrouve le témoignage dans les travaux préparés pour le premier congrès provincial de l'Association forestière québécoise en 1944. Examinant la situation forestière dans les comtés de Montmagny, l'Islet, Kamouraska, Rivière-du-Loup et Témiscouata, on y mentionnait l'existence des deux seules pulperies existantes (F.F. Soucy et Mohawk) en soulignant que les terres qui leur avaient été concédées en assuraient la permanence tandis que "Les autres terres concédées de la région alimentent en grande partie des pulperies étrangères".<sup>11</sup> Ainsi reprenait-on en conclusion les résolutions adoptées lors du précédent congrès régional, l'une d'elles se lisant comme suit: "Favoriser l'amélioration des industries de bois existantes, encourager la transformation sur place de la matière première et trouver de nouveaux débouchés".<sup>12</sup> De la même manière, parmi les réformes proposées pour remédier à la situation difficile de l'économie et de la forêt des comtés de Gaspé, Bonaventure, Matane et Matapédia, on faisait remarquer:

(...) qu'une des causes de l'impuissance économique est que dans l'industrie des bois à pâte, presque tous nos bois exploités annuellement (300 000 cordes) sont manufacturés en dehors de la région. Il y aurait lieu d'étudier les possibilités d'améliorer cette situation.<sup>13</sup>

P.-Y. Pépin estimait une quinzaine d'années plus tard qu'à peine 15 à 17% du bois à pâte coupé dans la région servait à alimenter les trois pulperies existantes: Mohawk Corp., F.F. Soucy et la Gaspesia Sulphite à Chandler.<sup>14</sup> Paradoxalement, cette dernière importait annuellement 25 000 cordes de bois des provinces maritimes alors que les forêts du comté de Bonaventure continuaient d'alimenter les usines néo-brunswickoises de la Baie des Chaleurs. Il décrivait la situation générale comme suit:

Le bois à pâte coupé sur la Rive-Sud, les rebords nord et est de la péninsule, prend généralement la direction des pulperies de Québec et de Trois-Rivières; les deux pulperies installées en bordure de la rivière du Loup ne consomment qu'une quantité infime de ce bois. Par ailleurs, exception faite du bois destiné à la pulperie de Chandler, tout le bois coupé dans le bassin inférieur de la Matapédia, le comté de Bonaventure et une partie de Gaspé-Sud, prend la direction de trois grandes pulperies installées sur le rebord méridional de la Baie des Chaleurs, au Nouveau-Brunswick. Ces entreprises consomment beaucoup de bois gaspésien, (environ 50% de leur matière première).<sup>15</sup>

Au cours de l'année 1963-64, près de 32% de tout le bois à pâte coupé dans le "territoire-pilote" du BAEQ y fut transformé par les trois établissements pré-cités, ces bois provenant dans une proportion de 60% des forêts de la Couronne. Les expéditions extra-régionales absorbaient ainsi 68% du volume total de bois à pâte prélevé dans la région. Un peu plus de 19% du volume total demeurait cependant au Québec; il se répartissait entre les villes de Québec et Port-Alfred et la majeure partie provenait des forêts privées. Enfin, 49% du volume régional total de bois à pâte était transformé à l'extérieur de la province et principalement dans les usines de Bathurst, Dalhousie, Atholville et Edmunston au Nouveau-Brunswick, celui-ci comptant pour 94% des expéditions extra-provinciales.<sup>16</sup>

Dans le chapitre 2 du Plan concernant le secteur de la forêt, le BAEQ recommandait d'ailleurs la cessation programmée des expéditions vers le Nouveau-Brunswick pour ce qui est du bois des forêts publiques. Les réductions successives proposées prévoyaient leur arrêt complet pour 1971-72, tandis que pour le bois en provenance des forêts privées on disait croire que le jeu des prix permettrait de

corriger la situation.<sup>17</sup> Dans le même but, on recommandait l'implantation de nouvelles industries utilisant le bois et plus particulièrement celle de petites usines de pâte mécanique.<sup>18</sup> L'exportation de bois à pâte était donc identifiée par le BAEQ comme une situation à corriger. D'ailleurs, dans un article de la presse régionale intitulé "La moitié de nos forêts va enrichir les étrangers...", on rapportait de la façon suivante les propos de l'aménagiste en chef du BAEQ:

Les forêts de la région-pilote ne sont pas pour ses habitants la source de richesse qu'elles devaient être: d'une part une partie de la ressource n'est pas utilisée (déchets de scieries, essences secondaires), d'autre part trop de bois est exporté à l'état brut en dehors de la région, privant ses habitants de nombreux emplois stables et bien rémunérés.<sup>19</sup>

Si à la suite de nouvelles implantations la situation devait effectivement évoluer dans le sens d'une transformation régionale accrue, cette situation n'aura jamais été entièrement corrigée. En fait, c'est la diminution des exportations extra-provinciales qui sera véritablement importante et surtout en ce qui concerne le bois de la forêt publique. En 1979, c'est environ 18% du bois à pâte résineux exploité dans les forêts publiques de la région qui sera dirigé à l'extérieur de la province. Dans une perspective provinciale d'ailleurs, on ne pourrait considérer ces exportations comme une véritable perte. Elles s'inscrivent plutôt dans un réseau d'échange triangulaire assez bien équilibré entre le Québec, le Nouveau-Brunswick et le Maine, chacun des partenaires y trouvant un certain profit. Pour ce qui est des forêts privées cependant, la situation est passablement différente et notamment au chapitre des expéditions extra-régionales. En 1976 par exemple, environ 74% du bois à pâte résineux mis en marché par le SPBBS était transformé à l'extérieur de la région, dont près de 7% au Nouveau-Brunswick,<sup>20</sup> et le territoire couvert

par ce Syndicat ne comprend pas l'ensemble des producteurs privés de la région du Bas St-Laurent - Gaspésie. En définitive cependant, ce sont les notions d'exportations et de transformation sur place elles-mêmes qui ont principalement changé au cours des dernières années. Après avoir mis fin à l'exportation de bois à pâte vers les Etats-Unis en 1910, le Québec réduisait considérablement à partir des années 60 les exportations vers les autres provinces canadiennes, mais entre-temps une nouvelle perspective régionale prenait naissance. A titre d'exemple, en juin 1976, le député de Matane, M.Y. Côté, déclarait à l'Assemblée nationale:

Comment ne pas s'indigner du fait qu'une de nos principales richesses naturelles, le bois, soit transporté sous forme de billes hors de notre territoire, que ce soit en Mauricie ou à New Richmond pour fin de transformation. Pourquoi pas une usine de transformation de bois à pâte à papier dans le secteur de Mont-Louis à Les Méchins pour ainsi transformer sur place la matière première et par le fait même consolider l'économie de ce secteur en donnant 150 à 200 emplois aux travailleurs?<sup>21</sup>

## 1.2 L'INDUSTRIE RÉGIONALE DES PÂTES ET PAPIERS

Comme on l'a déjà indiqué à quelques reprises, l'Est du Québec n'a longtemps été pourvu que de trois établissements de transformation du bois à pâte. Entre 1927 et 1963 plus exactement, il n'y existait en effet que deux petites fabriques de pâte mécanique et une seule de pâte chimique. Cette dernière, située à Chandler, avait une capacité de production assez importante estimée à plus de 100 tonnes par jour en 1930. Les deux autres par contre, celles de Rivière-du-Loup et de Chemin-du-Lac, ne produisaient au même moment qu'environ 20 tonnes par jour chacune. Mais l'histoire de l'industrie des pâtes et papiers commence bien avant les années 30, aussi bien en ce qui con-

cerne le Canada et le Québec que l'Est du Québec.

### 1.2.1 Des origines à la Crise de 1929

On considère généralement que l'industrie des pâtes et papiers fit son apparition au Canada dès le début du XIXe siècle. Mais ce n'est que vers la fin de ce siècle et au début du suivant qu'elle prit véritablement son essor, surpassant au fur et à mesure l'industrie du sciage qui avait jusque-là dominé dans le secteur forestier. Le bois ne fut d'ailleurs utilisé que progressivement dans la fabrication de la pâte et du papier. A l'origine la matière première se composait principalement de chiffons, et avant d'utiliser la cellulose du bois on se servit de différentes fibres végétales telles que la paille. Les recensements canadiens de 1871 et de 1881 dénombrait respectivement 7 et 14 usines de papier au Québec, l'ensemble du Canada en comptant 21 et 36 pour les mêmes années.<sup>22</sup>

Selon P.-Y. Pépin, la première entreprise papetière à s'établir dans la région fut créée en 1896. Il s'agissait de la firme F.F. Soucy, dont l'usine était alors située à Chemin-du-Lac dans les environs de Rivière-du-Loup.<sup>23</sup> Par contre, s'il faut en croire les recensements décennaux du Canada, qui donnent pour la première fois en 1891 la liste des usines de pâtes de bois du Québec, c'est avant 1896 qu'il faut situer les débuts de l'industrie des pâtes et papiers dans le Bas St-Laurent - Gaspésie. Selon la liste de 1891, en effet, le comté de Témiscouata comptait à ce moment deux établissements dont la valeur de production représentait un peu plus de 4% de l'ensemble de la production québécoise.<sup>24</sup> Selon une autre source enfin, c'est dès 1886 que François Florentin Soucy mettait en opération le premier moulin à pâte mécanique du Québec.<sup>25</sup> Ainsi, malgré des débuts très modestes et encore mal connus, l'industrie papetière de la région se met en marche à la fin du siècle dernier, soit au moment même où la fabrication de la pâte et du papier prend son essor au Canada.

Dès le début du XXe siècle, sinon plus tôt, Rivière-du-Loup devait d'ailleurs accueillir ce qui fut la deuxième usine à s'implanter dans l'Est du Québec. A l'instar de la première, l'histoire de cette usine est encore assez nébuleuse. Mise en opération en 1903 par une compagnie créée deux ans auparavant selon P.-Y. Pépin,<sup>26</sup> l'usine de Rivière-du-Loup date de 1905 d'après les recherches de J. Saintonge,<sup>27</sup> tandis que B. Brouillette<sup>28</sup> en fait l'une des deux usines répertoriées dans le comté de Témiscouata par le recensement de 1891. Contrairement à la première cependant, cette usine devait connaître de nombreux changements de propriétaires. D'abord propriété de la Fraserville Co. autour de 1900, l'usine passe vraisemblablement à la Rivière-du-Loup Pulp Co. Ltd., puis à la Wolf River Pulp and Paper Co. Ltd., avant d'être prise en location par la Warren Co. Ltd., en 1920. Ne portant ce dernier nom qu'à partir de 1925 cependant, l'usine deviendra finalement la propriété de la Mohawk Corporation Ltd. en 1941.<sup>29</sup> Pendant tout ce temps l'usine de Chemin-du-Lac demeura pour sa part la propriété de la famille Soucy. Ce n'est qu'au début des années 1970 que cette usine connut un changement de propriétaire lorsque la firme Mohawk en fit l'acquisition.

Sur la rive de la Baie des Chaleurs, à l'autre extrémité de la région presque, la St-Lawrence Pulp and Lumber Corp. commence la construction de l'usine de Chandler en 1913. Fondée par trois financiers de Philadelphie, cette compagnie avait acheté un peu auparavant les concessions forestières de la Grand Pabos Lumber Co. L'usine qui commence à produire deux ans plus tard est d'ailleurs à l'origine de ce village qui porte le nom du premier président de la compagnie: M. Percy Milton Chandler.<sup>30</sup> De 1915 à 1919, la St-Lawrence Pulp & Lumber Corp. est englobée dans un holding connu sous le nom de North American Pulp & Paper Companies, dont le président est M. Alfred Dubuc, l'artisan de la compagnie de Pulpe de Chicoutimi. Le holding qui comprend aussi les usines de la Cie de Pulpe de Chicoutimi, devient ensuite la Saguenay Pulp and Power avant de connaître un certain nom-

bre de problèmes qui entraîne la vente de l'usine de Chandler en 1923. Devenue la propriété de la Bay Sulphite Co. Ltd., qui fait faillite après quelques mois seulement, les mêmes actionnaires, incapables de revendre, forment alors une nouvelle compagnie du nom de Bonaventure Pulp and Paper Co. Ltd. Celle-ci maintiendra l'usine en opération jusqu'à la Crise,<sup>31</sup> mais après quelques arrêts temporaires, l'usine fermera définitivement ses portes le 24 décembre 1931, plongeant la ville de Chandler dans une crise telle que la municipalité dût elle-même déclarer faillite en 1933.

Après différentes manoeuvres plus ou moins frauduleuses d'une certaine compagnie pour remettre l'usine en marche, le gouvernement Duplessis, nouvellement élu pour son premier mandat, adopte le 30 octobre 1936 la "Loi pour promouvoir le développement de la Gaspésie". Le gouvernement s'autorisait ainsi à acquérir l'usine par expropriation, pour la revendre à qui donnerait des garanties suffisantes. En mai 1937, l'Anglo Newfoundland Development Corp. acquiert l'usine et les concessions de Chandler par le biais d'une filiale, la Gaspesia Sulphite Co. Selon les dispositions de l'entente intervenue avec le gouvernement québécois, cette compagnie doit alors payer les arriérés de taxes municipales, s'incorporer selon les lois de la province et engager quelques directeurs canadiens-français entre autres, mais elle bénéficie en retour d'une réduction substantielle des droits de coupe pendant cinq ans. De plus, en vertu d'une loi spéciale adoptée le 17 mai 1937, elle dispose d'une étendue additionnelle de concessions forestières ne devant pas excéder une superficie de 600 milles carrés. La crise prend donc fin à Chandler le 28 juillet 1937 quand la Gaspesia Sulphite remet l'usine en marche.<sup>32</sup> Si les trois usines de Rivière-du-Loup, Chemin-du-Lac et de Chandler ont poursuivi sur une base généralement régulière leurs activités jusqu'à aujourd'hui, ce ne fut pas le cas des usines de pâte de Rimouski et de Rivière-Madeleine, lesquelles connurent pour leur part une activité plutôt éphémère avant 1927. On sait peu de choses de l'usine de

Rimouski sinon qu'elle fabriquait de la pâte mécanique, qu'elle avait une production annuelle de 7 500 tonnes et qu'elle appartenait à la Price Brothers & Co. Ltd.<sup>33</sup> Elle cessa d'ailleurs ses opérations vers 1927, après avoir été répertoriée jusque-là dans le recensement annuel des fabriques de pâtes et papiers dès sa première parution en 1917.<sup>34</sup>

Pour ce qui est de l'usine de Rivière-Madeleine, il serait plus approprié de parler de tentatives vainement répétées que d'une véritable implantation papetière.<sup>35</sup> Construite à partir de 1917 par une entreprise américaine, la Great Eastern Paper Co., l'usine est située sur la rive nord de la péninsule gaspésienne, en bordure de la rivière Madeleine et à quelques milles de son embouchure. Elle commence à produire de la pâte mécanique en 1921, mais c'est déjà la faillite en 1923 lorsque, entre autres ennuis, un incendie ravage une partie des installations. M. Charles Mullen, président de la Great Eastern, forme alors une nouvelle compagnie, la Cape Magdalen Pulp and Paper, avec laquelle il essaye de relancer l'entreprise. La production démarre au ralenti à l'hiver 1925, reprend son plein rendement au printemps et dès l'automne les activités doivent de nouveau être interrompues. Au printemps 1926, la St. Anne Pulp and Paper Ltd. rachète les installations. Après six mois d'opération cependant, le déficit entraîne déjà les nouveaux propriétaires à s'en départir et c'est finalement la Brown Corp. qui en fera l'acquisition à un prix dérisoire. Avec la Crise en 1929, cette compagnie mettra d'ailleurs un terme à l'aventure après avoir à peine entrepris ses grands projets de relance. Au cours des travaux, l'usine qu'on avait prévu reconstruire plus près du Fleuve, fut finalement démolie.

### 1.2.2 Des années 60 à aujourd'hui

Après ces quelques épisodes relativement mouvementés de son histoire, l'industrie papetière de l'Est du Québec ne connut aucun véritable bouleversement

jusqu'à l'aube des années 60. A partir de 1963 en effet, un processus de transformation assez important s'y engage et de nombreux changements se feront sentir tant dans la propriété des entreprises que dans les types de produits fabriqués, le nombre d'établissements et leur capacité de production. Si jusque-là, par exemple, aucune usine n'avait produit de papier journal dans la région, deux entreprises en fabriquent déjà au moment où le projet de la Vallée de la Matapédia est présenté. Voici donc un panorama de la situation actuelle.

D'abord en 1963, l'usine de Chandler subit un certain nombre de transformations et se met à la production de papier journal. Cinq ans plus tard, on ajoute une deuxième machine à papier et on augmente la production de pâte pour pouvoir l'alimenter. Enfin, après être passée aux mains de la compagnie Price, la Gaspesia fait maintenant partie du groupe Abitibi-Price depuis 1974.<sup>34</sup>

En 1964, la compagnie F.F. Soucy met en opération une nouvelle usine de papier journal à Rivière-du-Loup. Moins de dix ans plus tard, en août 1973, une firme américaine du Connecticut, Bato Co. Inc., se porte acquéreur de l'entreprise de la famille Soucy. Peu après, les nouveaux propriétaires décident d'entreprendre un projet de modernisation et d'agrandissement de l'usine de Rivière-du-Loup, lequel comprend l'utilisation du procédé thermomécanique pour la fabrication de la pâte. En 1976, la capacité de production est multipliée par quatre avec les améliorations apportées aux installations existantes et la construction d'une deuxième unité de production qui est pourvue d'une machine à papier d'une capacité de 125 000 tonnes. Cette machine à papier, la deuxième de l'entreprise, est possédée par une société en commandite, F.F. Soucy Inc. et Associés, laquelle réunit F.F. Soucy Inc., c'est-à-dire Bato, avec 50,1% du capital-actions, Dow Jones Newsprint Co. Inc., avec 39,9% et Rexfor avec 10%.<sup>37</sup>

La compagnie de pâtes et papiers Mohawk Ltée,

troisième et dernière doyenne de l'industrie régionale, opère toujours son usine de pâte à Rivière-du-Loup. Elle possède également, depuis 1973, l'ancienne usine de F.F. Soucy à Chemin-du-Lac. Parmi les nouveaux venus on retrouve maintenant: Consolidated-Bathurst à New Richmond, CIP à Matane et Papier Cascades à Cabano.

L'usine de carton doublure de Consolidated-Bathurst<sup>38</sup> à New Richmond fut construite en 1965 sous les pressions du gouvernement du Québec. On dit d'ailleurs que ce fut là l'un des premiers problèmes que dut résoudre M. Richard A. Irwin, lorsqu'il devint président de la Bathurst en 1959. L'approvisionnement d'une usine sise au Nouveau-Brunswick, à partir de concessions forestières situées au Québec, devait effectivement poser problème avec l'arrivée au pouvoir du gouvernement Lesage, même si la Bathurst détenait ces concessions depuis 1902.

Lors d'une réunion avec le premier ministre du Québec, Maurice Duplessis, en 1947, la question des exportations de bois à pâte hors de la province fut soulevée. Selon le procès-verbal de la réunion du conseil de Bathurst, Duplessis se montra "compréhensif". Mais le successeur de Duplessis, Jean Lesage, l'était moins. Son gouvernement libéral, élu en 1960, déclara qu'il était prêt à reprendre les concessions si Bathurst ne traitait pas le bois au Québec. Irwin réagit rapidement et ouvrit une scierie à New-Richmond en 1962. Moins de trois ans plus tard, une usine de carton doublure suivait.<sup>39</sup>

L'usine de carton cannelure de Cabano, inaugurée officiellement en octobre 1976, fut également construite à la suite de pressions. Principalement exercées par la population cette fois, ces pressions eurent pour origine la disparition de la seule industrie majeure de Cabano: l'usine de sciage de la compagnie Fraser, ravagée par un incendie le 19 juillet

1966. Privés de ce qui était la plus importante source d'emplois de la ville et soucieux de ce que la matière ligneuse exploitée dans la région continue d'y être transformée, les gens de Cabano commencèrent alors à demander l'implantation d'une nouvelle usine de transformation du bois. Cette demande prit cependant une toute autre allure lorsque la d'Auteuil Lumber, une filiale de la compagnie Irving, annonça en mai 1970 qu'elle n'avait plus l'intention de construire l'usine pour laquelle le gouvernement lui avait accordé des droits de coupe dans la région. La réalisation de la cartonnerie fut ainsi le résultat d'une histoire parsemée de rebondissements de toutes sortes et l'aboutissement d'une longue série d'événements ponctués de temps forts, comme le "samedi de la colère" et le dynamitage des ponceaux donnant accès aux terrains de la d'Auteuil Lumber, début août 1970.<sup>40</sup> Ce dossier comprend également ce qui fut les premières manifestations populaires d'envergure dans l'Est du Québec. D'ailleurs, présentant une facture similaire à celle du projet d'implantation papetière dans la Vallée, on reviendra sur ce dossier un peu plus loin. Pour l'instant il faut dire enfin que la participation populaire à la propriété de l'usine ne s'est jamais véritablement concrétisée, même si elle fut souhaitée dès le début. La cartonnerie de Cabano est exploitée suivant une formule mixte, le capital-actions se répartissant notamment entre la SDI (20%), Rexfor (30%) et Papier Cascades Inc. (30%), cette dernière, une entreprise privée originaire de Kingsey Falls, assurant également la gestion de l'usine. Papier Cascades (Cabano) Inc., enregistré en 1980 ses premiers profits depuis sa mise en exploitation.<sup>41</sup>

La cartonnerie de Matane, comme celle de Cabano, est une usine de petite taille qui fabrique le même type de produit à partir de feuillus. Là s'arrêtent cependant les similitudes. Mise en opération en 1967 par la CIP, la construction en fut annoncée par le premier ministre Jean Lesage le 18 juin 1965, en même temps que la construction d'une scierie à Causapscal. Comme ce fut de toute évidence le cas pour la Bathurst

à New-Richmond, la décision de la CIP d'établir une scierie de résineux à Causapscal et une cartonnerie à Matane n'est certes pas étrangère aux efforts du gouvernement de l'époque pour diminuer les exportations de bois vers le Nouveau-Brunswick. L'exemple dut d'ailleurs compter puisque la CIP et la NBIP, toutes deux filiales de l'International Paper (IP), expédiaient chaque année de leurs concessions québécoises 150 000 cordes de bois vers l'usine de Dalhousie au Nouveau-Brunswick. Les journaux de l'époque insistaient d'ailleurs sur le fait que le projet devait permettre de réduire ces expéditions de moitié en deux ou trois ans.<sup>42</sup>

Si le Bas St-Laurent - Gaspésie ne compte encore aujourd'hui dans le secteur des pâtes et papiers que les sept établissements qui viennent d'être rapidement décrits, ceux-ci ont néanmoins une importance considérable. Ainsi, par rapport à l'ensemble de l'activité manufacturière régionale de 1975, avec 1,7% du nombre total des établissements, le secteur des pâtes et papiers était au premier rang de tous les groupes industriels de la région pour ce qui est de la valeur ajoutée (28,4% de la valeur ajoutée totale) et au troisième rang pour ce qui est du nombre d'emplois (19,7% de l'emploi total).<sup>43</sup> Comparée à l'industrie des pâtes et papiers de l'ensemble du Québec pour l'année 1979, l'industrie papetière du Bas St-Laurent - Gaspésie représentait 11,3% des usines, 5,7% de la main d'oeuvre, 5,8% des salaires et 6,8% de la valeur des ventes et des expéditions.<sup>44</sup> Pour la même année, la production régionale constituait environ 9,5% de la production québécoise totale, soit 593 192 tonnes métriques de pâtes, papiers et cartons (voir tableau 1). Enfin, pour la période allant d'octobre 1979 à octobre 1980, la valeur de cette production était estimée à près de \$283 millions, soit un peu plus de 74% de la valeur totale de la production manufacturière de l'ensemble du secteur forestier de l'Est du Québec.<sup>45</sup>

### 1.3 LES DEMANDES ET LES PROJETS D'IMPLANTATION PAPETIÈRE

Aussi importante qu'elle soit actuellement, l'industrie des pâtes et papiers du Bas St-Laurent - Gaspésie n'aura jamais réussi, au cours de son évolution, à supprimer entièrement les exportations extra-régionales de bois brut. Dans ce contexte, les demandes et les projets d'implantation papetière issus de la région se firent particulièrement nombreux. Faisant tous référence aux exportations de matière ligneuse, les demandes et les mémoires relatifs à l'implantation d'usine de pâtes et papiers qui seront examinés ici, ne furent pas pour autant présentés dans le seul objectif de mettre un terme aux expéditions de bois à l'extérieur de la région. En fait, les problèmes forestiers du Bas St-Laurent - Gaspésie dépassaient cette seule question et on voyait souvent une nouvelle implantation papetière comme un remède à bien des maux.

Si le député Bujold réclamait dès 1922 la fermeture des frontières québécoises aux exportations de bois vers les autres provinces, les projets d'implantation papetière quant à eux n'apparaissent véritablement qu'avec le début des années 50. Ceci semble d'ailleurs correspondre à un ensemble de conditions particulières à cette époque. D'une part la décennie 50 marque dans le début d'une phase de restructuration de l'industrie du sciage dans tout le Canada; restructuration qui n'est sans doute pas étrangère aux divers réajustements que subissent les économies d'après-guerre. De façon plus ponctuelle d'autre part, les trois scieries de Matane, Price et Rimouski, lesquelles appartenaient au chef de file de l'industrie du sciage dans la région, la compagnie Price, brûleront ou fermeront coup sur coup vers cette époque.<sup>46</sup> Enfin, c'est au début des années 50 également que des rapports alarmants s'inquiètent de l'état de détérioration des forêts de la région et des conséquences qui pourraient s'en suivre pour l'industrie qui en dépend:

TABLEAU 1

L'INDUSTRIE DES PATES ET PAPIERS DANS L'EST DU QUÉBEC. 1979.

| Nom de l'entreprise      | Localisation des usines | Main d'oeuvre (administration et production) | Salaire (\$'000) | Production (tonnes métriques) | Produit          | Sous-total par par type de produit (t.m.) |
|--------------------------|-------------------------|--|------------------|-------------------------------|------------------|---|
| Abitibi-Price (Gaspesia) | Chandler                | 680  | 14 826           | 206 186                       | papier journal   | 365 060                                   |
| F.F. Soucy Inc.          | Rivière-du-Loup         | 301  | 6 054            | 158 874                       | papier journal   |   |
| Mohawk                   | Chemin-du-Lac           | 31   | 364              | 4 577                         | pâte mécanique   | 10 738                                    |
| Mohawk                   | Rivière-du-Loup         | 36   | 425              | 6 161                         | pâte mécanique   |   |
| Consolidated-Bathurst    | New-Richmond            | 453  | 9 073            | 180 473                       | carton doublure  | 180 473                                   |
| Papier Cascades          | Cabano                  | 96   | 2 220            | 61 142                        | carton cannelure | 136 921                                   |
| CIP                      | Matane                  | 140  | 2 973            | 75 779                        | carton cannelure |   |
| <b>TOTAL</b>             |                         | 1 737  | 35 935           | 693 192                       |                  |   |

Source: MER. Statistiques provinciales et régionales des industries de pâtes et papiers. 1979. Québec, août 1980.

Depuis toujours, nous avons assisté passivement à la disparition de la forêt sans y mettre un frein. Cette attitude nous conduit à un point où la faible réserve forestière compromet notre avenir économique. (...) Depuis la guerre particulièrement on a saisi le prétexte d'un besoin accru de bois pour augmenter considérablement les coupes en forêt. Nous avons été jusqu'à couper deux fois et demi sur ce que la forêt pouvait produire annuellement. (...) Mais le point central du problème, c'est la nécessité d'assurer la pérennité de la forêt, tout en assurant la stabilité de la population qui en vit. La forêt est notre seule ressource naturelle de grande importance. (...) La conflagration de Rimouski aura marqué un tournant dans notre histoire régionale. Notre confiance avait reposé depuis un demi siècle dans une industrie de base, vivant à même la forêt, Price Brothers. Un an et demi après le sinistre, nous ne connaissons pas encore ce que nous réserve l'avenir. (...) Pour notre part, nous croyons (...) que nous aurions avantage à établir une papeterie à Rimouski.<sup>47</sup>

Les inquiétudes suscitées par l'incendie de la scierie de Rimouski et les hésitations consécutives de la compagnie Price à mettre un plan de relance en exécution, devaient ainsi contribuer à la préparation de ce qui semble être le premier mémoire à proposer une implantation papetière dans la région. A l'automne de 1954, en effet, le Conseil municipal du comté de Rimouski demandait par voie de résolution au gouvernement provincial de ne plus accorder de permis de coupe à la compagnie Price, de révoquer la partie de la seigneurie Nicolas Rioux qu'elle possédait et de redistribuer ses concessions forestières pour en faire bénéficier les petites usines du comté. La ville de Rimouski, ne faisant pas partie du Conseil de comté, réagit alors en demandant au gouvernement de retarder

sa décision pour lui permettre d'étudier la question. En mai 1955, le commissaire industriel de la ville, M. A.W. Thériault, soumet au gouvernement un mémoire qui s'intitule: "Etablissement d'une papeterie à Rimouski".<sup>48</sup>

### 1.3.1 Rimouski: le mémoire de 1955

Ce mémoire a donc pour but de démontrer, avec chiffres à l'appui, les perturbations économiques qui découleraient de la transformation radicale de l'exploitation forestière du comté de Rimouski et, en même temps, de suggérer un moyen de transformer sur place le produit de nos forêts pour le plus grand bien de la population en général.<sup>49</sup>

Présenté au Conseil de ville de Rimouski le 17 janvier 1955 et préconisant la construction d'une papeterie, ce mémoire ne reçut véritablement jamais l'attention du gouvernement auquel il était destiné. Dans le comté de Rimouski par contre, il était au coeur d'une controverse concernant l'avenir de l'industrie forestière et l'utilisation des territoires forestiers, les concessions de la Price en particulier. Celle-ci n'ayant que partiellement reconstruit ses installations rimouskoises tout en poursuivant ses exploitations en forêt, plusieurs remettaient sa présence en question. D'autant plus que la population se retrouvait ainsi privée d'une partie des retombées économiques de la transformation du bois, qu'elle s'estimait en droit d'obtenir. Les partisans de la petite industrie dispersée sur tout le territoire et ceux de la grande industrie établie à Rimouski en vinrent donc à s'opposer. Le commissaire industriel de la ville était de ces derniers. Son opposition au morcellement du territoire forestier du comté de Rimouski, que les premiers voulaient voir redistribuer entre les petites industries de sciage, reposait sur les nombreux avantages qu'il voyait offerts par la grande entreprise, entre autres: des salaires supé-

rieurs et de meilleures conditions de travail aux ouvriers, une exploitation forestière plus rationnelle assurant la protection et la permanence de la forêt. C'est dans cette perspective d'ailleurs, que M. Thériault proposait l'implantation d'une papeterie à Rimouski. Présentée comme le gage d'une meilleure exploitation des forêts, cette papeterie permettrait notamment, disait-il, une utilisation de la matière ligneuse plus complète que celle faite par l'industrie du sciage.

En dépit de son titre, ce mémoire ne suggérait pas un projet d'implantation papetière déterminé et il ne contenait aucun plan ni devis d'usine. Il s'agissait plutôt d'une requête adressée aux autorités gouvernementales pour démontrer, à partir d'un large éventail de considérations, la validité et l'intérêt de favoriser l'implantation d'une usine de pâtes et papiers à Rimouski. On demandait ainsi "d'accorder à la compagnie qui exploiterait une usine de papier dans notre ville des concessions forestières capables de l'alimenter à perpétuité."<sup>50</sup> Une bonne partie du mémoire s'employait d'ailleurs à démontrer l'existence de ressources forestières abondantes et inutilisées sur la Côte Nord, lesquelles pourraient servir à compléter l'approvisionnement de l'usine s'il se trouvait insuffisant dans les concessions de Price et ailleurs dans le comté de Rimouski. On y attirait également l'attention sur le fait que certaines coupes effectuées dans ce comté servaient à alimenter des entreprises du Nouveau-Brunswick et des Etats-Unis.

Nous n'en voulons aucunement aux entreprises étrangères qui profitent de nos ressources naturelles mais il nous semble cependant qu'il serait juste et raisonnable que ces mêmes ressources soient transformées dans notre province, de préférence à l'étranger; nous croyons justifié de vouloir faire appliquer chez nous, dans toute la mesure du possible, le vieux dicton "CHARITÉ BIEN ORDONNÉE COMMENCE CHEZ SOI".<sup>51</sup>

C'est aussi dans la perspective de permettre le développement de l'ensemble du Québec que l'on favorisait la construction d'une usine à Rimouski:

Notre région n'a pas profité au même degré que le reste de la province de l'expansion économique du vingtième siècle et nos perspectives d'avenir ne se comparent aucunement à celles des autres régions; il existe des facteurs géographiques et démographiques contre lesquels nous ne pouvons rien et qui nous condamnent à traîner de l'arrière pour un temps indéfini. Nous ne prétendons pas qu'une papeterie à Rimouski réglerait le problème dans son ensemble, mais ce serait certainement un pas dans la bonne direction et personne ne pourrait nous reprocher de ne pas avoir su tirer le meilleur parti possible du peu de matière première que nous possédions.<sup>52</sup>

L'actualité de ces dernières préoccupations ne doit pas faire oublier l'un des obstacles importants à l'industrialisation du Bas St-Laurent - Gaspésie à cette époque. On s'y arrête brièvement dans ce mémoire en mentionnant que le problème est en voie d'être résolu, mais il demeure que l'alimentation en énergie électrique était loin d'être suffisante pour permettre l'implantation d'une papeterie à Rimouski en 1955.

Si l'idée d'une nouvelle implantation papetière n'était pas tout à fait inédite à l'époque de la parution de ce mémoire, celui-ci contribua incontestablement à la propagation de cette idée dans l'ensemble de la région. Présentée, par exemple, comme une solution à la fermeture des scieries parce qu'elle permettrait l'utilisation des bois de plus petits diamètres,<sup>53</sup> l'implantation d'une papeterie servit également de cheval de bataille à un député du comté de Rimouski, M. Albert Dionne. Le 3 mars 1959 notamment, dans sa réponse au discours du budget, M. Dionne relançait l'idée d'une implantation papetière à

Rimouski en se servant largement des arguments avancés par M. Thériault quatre ans auparavant.<sup>54</sup> Le mémoire de 1955 fut d'ailleurs sur la sellette pendant plusieurs années. Fidèle à son titre, L'Echo du Bas St-Laurent en reproduira ainsi de larges extraits au cours du printemps 1960.<sup>55</sup>

Les Chambres de Commerce régionales ne manqueront pas, elles non plus, de faire la promotion de cette idée en la présentant résolument comme une nécessité face au problème des exportations de matière ligneuse. Dans un mémoire soumis au ministre des Terres et Forêts au cours de l'année 1956, la Chambre de Commerce régionale de la Gaspésie demandera avec insistance au nom du comté de Bonaventure:

Une usine de transformation de ses produits forestiers, usine proportionnée à la capacité de production de son domaine sylvicole présentement affecté à l'alimentation des pulperies des provinces voisines; le site devant être sur le littoral de la Baie-des-Chaleurs mais dans la province de Québec cette fois.<sup>56</sup>

Réunie à Matane le 8 juin 1958, la Chambre de Commerce régionale du Bas St-Laurent prenait d'ailleurs une position semblable en adoptant la résolution suivante:

ATTENDU que l'économie du Bas du Fleuve et de la Gaspésie repose en grande partie sur l'industrie du bois; ATTENDU que plus des trois quarts du bois coupé dans ces régions sont ouvrés ou transportés en dehors des dites régions et pour la majeure partie en dehors de la province de Québec, il est proposé (...) et unanimement résolu: qu'il soit demandé au Gouvernement provincial d'exiger des détenteurs de limites forestières dans le Bas du Fleuve et la Gaspésie, qu'ils établissent les facilités pour ouvrir et transformer localement le bois

brut coupé dans ces régions.<sup>57</sup>

### 1.3.2 Rive nord de la Gaspésie: le mémoire de 1963 et le projet du BEIP

Contrairement au précédent, le mémoire dont il est question ici, proposait un projet d'implantation détaillé qui avait déjà fait l'objet de nombreuses démarches avant la publication du mémoire comme tel.<sup>58</sup> Préparé par un professeur de la Faculté de Foresterie de l'Université Laval, ce mémoire servait ainsi d'appui et de garantie scientifique au projet du BEIP, le Bureau d'Expansion Industrielle et de Productivité de Gaspé-Nord Inc., dont le siège social était à Ste-Anne-des-Monts. Il s'agissait au départ d'un projet de fabrication de pâte mécanique selon un procédé, nouveau pour l'époque, qui permettait l'utilisation exclusive de copeaux comme matière première. On comptait ainsi s'approvisionner uniquement à partir de résidus du sciage, ce qui aurait pour résultat, disait-on, de favoriser la consolidation des scieries de la région.

Le mémoire établissait ainsi les devis d'une usine de pâte d'une capacité de 100 tonnes par jour, que l'on projetait de construire à Ste-Anne-des-Monts ou Cap-Chat. La construction de cette usine constituait d'ailleurs l'essentiel du projet du BEIP. Le mémoire du docteur Risi proposait cependant un projet d'intégration de l'industrie du bois qui apparaissait pour le moins ambitieux. Il prévoyait l'implantation de deux autres unités de production identiques à la première, l'une dans les environs de Grande-Vallée et l'autre dans la région de Matane, ainsi que la construction d'une usine fabriquant de la pâte chimique à partir de résineux ou de la pâte semi-chimique à partir de feuillus, laquelle pourrait être établie à Matane ou Ste-Anne-des-Monts. Enfin, une papeterie construite dans l'une ou l'autre des deux dernières localités devait compléter le tout en s'alimentant de la production conjuguée des quatre usines de pâtes. En d'autres mots:

Le projet consiste à créer de toute pièce le premier complexe papetier canadien-français en commençant par une région économiquement très faible à savoir la rive nord de la Gaspésie.<sup>59</sup>

Fortement pénétré du climat de la "révolution tranquille" et imprégné d'une étonnante ferveur nationaliste, le projet du docteur Risi tablait sur la venue du Conseil d'Orientation Economique du Québec (COEQ), sur la création de la Société Générale de Financement (SGF), de même que sur la prochaine étatisation de l'électricité, cette source d'énergie critique pour toute implantation papetière. Ainsi, la réalisation d'un projet qui n'aurait été que pure utopie en d'autres temps était-elle maintenant possible puisque "l'heure de l'émancipation économique du Canada Français est proche".<sup>60</sup>

Sur un autre plan, ce mémoire renvoyait également à l'impérieuse nécessité de ce que l'on appellerait aujourd'hui une politique de développement régional planifié. Plutôt qu'une "vieille politique de secours et d'allocations de toutes sortes", pour permettre à la Gaspésie de sortir "du marasme et de la pauvreté"<sup>61</sup> dans lesquels elle s'enlisait, le gouvernement se devait donc de favoriser la réalisation de projets comme celui que ce mémoire proposait. D'ailleurs, la contribution de la forêt à la prospérité générale ne correspondait pas à l'importance des réserves forestières de la région puisque celles-ci "ont été concédées en majeure partie à des intérêts anglo saxons."<sup>62</sup> Ainsi:

La révision de la carte des concessions forestières laissant une juste part aux entreprises privées et coopératives de la région est d'une criante nécessité. Or une telle redistribution des forêts gaspésiennes ne peut se faire dans la pratique qu'à long terme puisqu'il faut d'abord trouver et faire des échanges. Comme le problème du relèvement économique de la Gaspésie

réclame une solution immédiate il ne peut être question d'attendre indéfiniment. Le présent mémoire suggère un moyen d'intégration rapide de l'industrie du bois régionale sans insister sur l'accès aux limites forestières.<sup>63</sup>

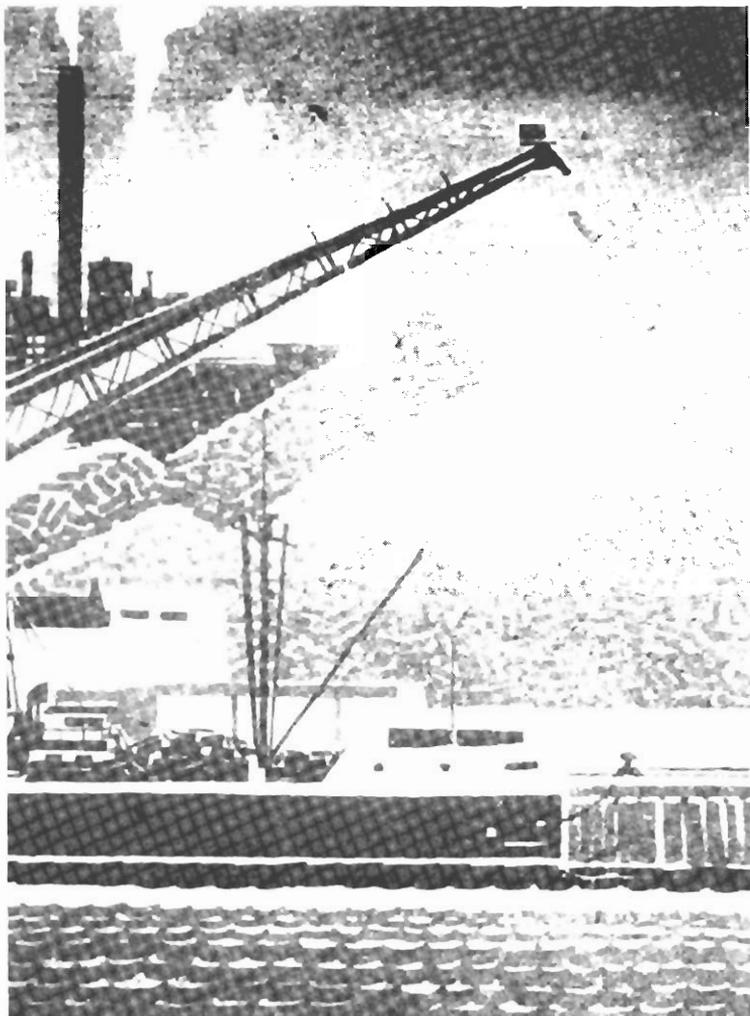
Bref, aux dires de ses promoteurs, ce projet favoriserait l'industrialisation rurale et créerait une entrée dans les secteurs productifs jusque-là réservés à la "grande industrie dominée par des intérêts étrangers". La conclusion du mémoire ne laissait d'ailleurs aucun doute sur le succès de l'entreprise: "Après la revanche des berceaux le Canada-français connaîtra enfin la revanche de la technique moderne par la planification des initiatives".<sup>64</sup>

Comme on peut s'en douter, en dépit de toutes les études qui furent effectuées sur différents aspects reliés à la réalisation du projet, nonobstant les nombreux contacts avec les instances gouvernementales et les promesses de collaboration qu'elles donnèrent et malgré la détermination et les efforts des promoteurs,<sup>65</sup> les espoirs du BEIP et du docteur Risi ne furent jamais concrétisés.

### **1.3.3 Le rêve des Rimouskois: le projet de 1965**

En novembre 1963, la compagnie Price fermait finalement les portes de sa scierie rimouskoise pour centraliser ses opérations à l'usine du village de Price. Bien que pressentie depuis quelques années déjà, cette décision eut presque l'effet d'une bombe et elle sema la consternation parmi la population et les autorités municipales de la ville. En 1964, dans le but de trouver une solution aux problèmes causés par cette fermeture, le Comité de l'Industrie Forestière de Rimouski fut mis sur pied. Il réunissait des représentants des organismes rimouskois suivants: le Conseil de ville, la Chambre de Commerce, le Syndicat de l'Industrie du Bois, la Jeune Chambre, la Commission de Promotion Industrielle et l'Office des Produc-

## **Le rêve des Rimouskois...**



**Une industrie de pâte chimique**

teurs de Bois. Dès le mois de mai 1964 d'ailleurs, ce comité présentait au MTF et au MIC un mémoire sur l'industrie forestière dans le comté et la ville de Rimouski.<sup>66</sup> Presqu'au même moment, le vice-président et directeur général de la compagnie M. G.C. Brown, s'adressait à un groupe de représentants de la Chambre de Commerce et du Conseil de ville de Rimouski. La Price, disait-il à cette occasion, a étudié à plusieurs reprises les possibilités de remplacement des scieries:

En 1954, nous avons fait l'étude d'un projet d'usine à papier journal pour Matane. En 1956, celle d'un projet de fabrique de pâte kraft à Matane également, de même que l'étude d'un projet d'usine à papier journal pour Rimouski. En 1958, une étude préliminaire fut faite pour l'établissement d'une usine à carton gris à Rimouski. En 1960, un groupe d'ingénieurs conseils préparèrent des devis pour une papeterie à Rimouski. Aucun de ces projets ne s'avéra rentable à l'époque où ceux-ci furent conçus.<sup>67</sup>

Ces différentes études furent probablement à l'origine des rumeurs qui circulèrent à l'époque concernant différents projets d'usine de pâtes et papiers. Quoi qu'il en soit cependant, en mai 1964, le principal souci à Rimouski était de voir s'établir une industrie forestière capable de remplacer la scierie.

Nous demandons la collaboration de l'Etat du Québec pour rendre possible l'établissement d'une industrie papetière dans la Cité de Rimouski (pâte, carton ou papier): par l'attribution de permis de coupe sur des concessions forestières dans le comté de Rimouski ou ailleurs si nécessaire.<sup>68</sup>

C'est ainsi que s'ouvrait le mémoire du Comité de l'Industrie Forestière. Pour les rédacteurs de ce

mémoire, la ville de Rimouski était née de l'industrie forestière, elle en avait principalement vécu tout au long de son histoire et elle devait continuer d'en vivre:

Une aussi longue histoire ne s'efface pas d'un coup de brosse. Une telle tradition doit être maintenue. On peut se demander, en effet, sur quoi s'appuierait l'activité économique de Rimouski si la base forestière s'écroulait.<sup>69</sup>

Ce mémoire ne contenait pas moins de vingt recommandations et parmi celles-ci: l'établissement d'une usine de pâte kraft, l'application par l'Etat de mesures incitatives pour favoriser la décentralisation industrielle à l'avantage du Bas St-Laurent et de Rimouski plus particulièrement et enfin, l'interdiction d'exporter le bois du comté hors des frontières du Québec.

Expédier ainsi le bois à l'état presque brut, c'est vider la région de Rimouski de son principal actif pour n'en retirer qu'un bien faible profit, et cela au moment même où la région manque de bois pour ses propres industries et végète dans un état de sous-développement chronique.<sup>70</sup>

Ce mémoire, comme celui qui fut présenté en 1955, ne faisait que recommander la construction d'une usine. Il ne comprenait aucun projet d'implantation papetière précis et détaillé. Le ministre des Terres et Forêts de l'époque, M. Lucien Cliche, en aurait d'ailleurs fait la remarque à la délégation rimouskoise venue le lui présenter. Le cas échéant, il promettait cependant l'appui du gouvernement provincial pour contribuer à la réalisation de tout projet concret qui lui serait soumis. Par la voie d'une résolution adoptée le 27 octobre 1965, le Conseil de la ville de Rimouski conviait le ministre Cliche à répondre de sa promesse dans un délai de trois semaines, consécutivement à l'annonce de la Brown Co. d'aban-

donner son projet d'usine de pâte chimique à Rimouski. Le financier italien qui avait le contrôle de cette compagnie new-yorkaise, M. Michael Sinda, avait en effet préféré investir au New-Hampshire les 20\$ millions que la compagnie avait de disponible et ce devant:

l'inaptitude des organismes gouvernementaux de la province de Québec à fournir les renseignements demandés et des réponses adéquates aux demandes adressées par des financiers et des industriels désireux d'investir au Québec.<sup>71</sup>

Les efforts conjoints du Comité de l'Industrie forestière, du maire Maurice Tessier et du député Albert Dionne, avaient en effet réussi à intéresser cette compagnie à la construction d'une usine de pâte chimique à Rimouski. Ces démarches s'étant faites en sourdine, la population rimouskoise s'était presque soulevée d'un bloc en apprenant la décision de M. Sinda, laquelle paraissait dans La Presse du 21 octobre 1965. Plus d'un millier de citoyens s'étaient ainsi rendus à cette séance spéciale du Conseil de ville de Rimouski, au cours de laquelle fut adoptée la résolution enjoignant le ministre Cliche de s'expliquer devant la population rimouskoise.

Le 2 décembre suivant, se rendant au souhait du ministre des Terres et Forêts d'avoir une rencontre préliminaire, une délégation de quelques 200 Rimouskois passait la journée à Québec en compagnie de celui-ci et de M. Gérard D. Lévesque, alors ministre de l'Industrie et du Commerce. Au retour, le maire Tessier se déclarait satisfait des résultats obtenus, tant en ce qui avait trait au projet qu'en ce qui concernait l'avenir économique de Rimouski; d'autant plus que suite à cette démarche, des industriels montréalais et des financiers américains s'étaient dits intéressés à établir une usine de pâtes et papiers à Rimouski...<sup>72</sup> Depuis, nulle cheminée d'usine de pâtes et papiers n'a pourtant obscurci le ciel de Rimouski.

### 1.3.4 Matane: le mémoire de 1970

Alors que les possibilités de voir une usine de pâte chimique s'établir à Rimouski étaient devenues très minces, un journal local devait convenir en commentant l'événement, que de toutes façons, en ce qui concernait l'implantation d'usines de pâtes et papiers dans la région: "Matane était prioritaire dans les décisions gouvernementales depuis sept ans."<sup>73</sup> Il pouvait difficilement en être autrement d'ailleurs. Si la compagnie Price avait fermé son usine de Rimouski en 1963, c'est en 1958 que la même compagnie avait mis fin aux opérations de sa scierie de Matane et c'est depuis ce temps qu'une partie importante de la population de cette ville était privée d'emplois. L'idée d'une implantation papetière devait donc faire son chemin à Matane, comme à Rimouski et ailleurs dans le Bas St-Laurent - Gaspésie.

En 1962 par exemple, la Commission Industrielle de la ville avait adopté une résolution à l'effet de contacter la firme F.F. Soucy, pour voir à l'établissement d'un projet de papeterie à Matane.<sup>74</sup> Dans ce cas-ci par contre, outre les initiatives municipales, le Ministère des Terres et Forêts s'était lui-même préoccupé de la question et il avait terminé, en 1964, une étude sur les possibilités d'implantation d'une usine de produits celluloseux à Matane.<sup>75</sup> Aucun projet bien défini n'étant envisagé, on examinait dans cette étude quatre possibilités, dont celle d'implanter une usine de pâte mécanique du même type que celle qui avait été proposée par le BEIP de Gaspé-Nord; "Cette solution nous plaisait et nous voulions savoir si elle était réalisable."<sup>76</sup> L'étude du MTF concluait finalement que:

Les facteurs techniques et physiques qui président au choix d'un site pour la construction d'une usine de produits celluloseux sont donc tous présents à Matane (sauf peut-être pour ce qui a trait au port de

mer). Il ne nous reste qu'à contrôler les facteurs économiques, principalement le coût de la matière première. Nous croyons la chose possible, parce que l'Etat peut jouer un certain rôle pour aider à garder ce coût à un niveau raisonnable.<sup>77</sup>

En 1965, on apprenait que Matane serait bientôt le site d'implantation d'une cartonnerie construite par la Compagnie Internationale de Papier du Canada (CIP) et que le gouvernement fédéral procéderait sous peu à l'aménagement d'un port en eau profonde au coût de \$8 millions...

Le mémoire publié en octobre 1970<sup>78</sup> prenait d'ailleurs appui sur la présence de la cartonnerie de Matane. La construction d'une usine de papier kraft y était en effet proposée comme une "extension normale" de l'usine existante et le mémoire s'adressait expressément au gouvernement du Québec pour lui recommander:

d'entreprendre immédiatement toutes démarches auprès de la Compagnie Internationale de Papier du Canada pour que celle-ci mette en chantier sans délai, à Matane, une usine de papier kraft, dans l'optique du développement économique prôné par les gouvernements et prévu comme une condition essentielle au développement de l'Est du Québec.<sup>79</sup>

Ce mémoire était le résultat du travail d'un comité conjoint regroupant la Fédération de l'UCC de Rimouski, le Syndicat des Producteurs de Bois de la Gaspésie, l'Office des Producteurs de Bois de Rimouski, la Chambre de Commerce de Matane et la Ville de Matane. Ces organismes étant respectivement représentés par MM. Léonard Otis, Jean-Marie Jobin, Arthur Dubé, Camille Nazair et Roger Dion, le comité s'était également adjoint, à titre de personne-ressource, le gérant de l'usine de Matane, M. Guy Tremblay, et quelques fonctionnaires du MTF.<sup>80</sup>

Ce mémoire recommandait la construction d'une papeterie, après avoir tour à tour considéré chacun des trois éléments estimés indispensables à la réalisation de tout projet d'implantation industrielle, c'est-à-dire la matière première, le capital et la main d'oeuvre. Examinant en dernier lieu la question de la localisation, il se terminait ainsi en démontrant le bien fondé du choix de Matane. Tout ce qui pouvait concerner la main d'oeuvre cependant, prenait dans ce mémoire une place considérable. Ainsi, le bilan des problèmes de la région, amorcé dès l'introduction, portait un jugement sévère sur tout ce que l'application du Plan du BAEQ avait jusque-là permis de réaliser et surtout, au chapitre de la création d'emplois. En fait, tel qu'indiqué par son titre, ce mémoire en revenait constamment à l'urgente nécessité d'industrialiser la région, seule voie possible pour donner une solution au "grave problème social et humain" du chômage. D'ailleurs, les aspects techniques du projet que ce mémoire proposait, étaient sommairement abordés: "ayant déjà fait l'objet d'études sérieuses autant par le Ministère des Terres et Forêts que par ce comité et les organismes intéressés."<sup>81</sup> En définitive, ce mémoire servait principalement à présenter les implications, les avantages et l'urgence d'un projet qui était susceptible de "donner un sens et un départ au développement économique régional, intégré et rationnel".<sup>82</sup>

Enfin, si la question des exportations de bois y était encore une fois abordée, on lui ajoutait cette fois une nouvelle dimension. Pour les auteurs de ce mémoire, en effet, la région connaissait entre autres problèmes:

celui des surplus de bois qui ne peuvent être mis en marché parce qu'il n'y a pas suffisamment d'usines de transformation et cela sans compter la quantité considérable de bois qui est exportée à l'extérieur à l'état brut, privant ainsi la région des plus importants revenus: ceux de la transformation.<sup>83</sup>

Comme chacun de ses prédécesseurs, ce mémoire est ainsi le produit d'une perspective qui lui est propre, comme il est le reflet d'une époque et d'un contexte particuliers. Vu sous un autre angle cependant, il présente également un certain nombre d'objectifs et de préoccupations qu'il est possible de retrouver, à quelques variantes près, dans tous les mémoires, projets et demandes qui ont été passés en revue. L'implantation d'une usine de pâtes et papiers apparaissait ainsi, de la fin des années 40 au début des années 70, comme la possibilité:

1) De favoriser le développement d'une région et/ou d'une localité dont la vocation "naturelle" repose incontestablement sur la forêt.

2) De remplacer les emplois perdus par la fermeture d'usines de sciage et/ou de créer de nouveaux emplois plus stables et mieux rémunérés.

3) De donner une assise industrielle à l'économie régionale et de procurer aux Québécois francophones la possibilité d'entrer dans un secteur industriel contrôlé en bonne partie par des "étrangers".

4) De faire une exploitation rationnelle des forêts en utilisant de façon plus complète la matière ligneuse disponible.

5) De mettre fin aux exportations de bois à l'extérieur de la région en transformant sur place la matière ligneuse.

## NOTES

1. Voir note 5.

2. En firent notamment mention: le ministre Bérubé à CFER-TV le 5 septembre 1980 et O. LAPOINTE in La Voix Gaspésienne, 10 septembre 1980.

3. P.-Y. PEPIN. La mise en valeur des ressources naturelles de la région Gaspésie - Rive-Sud. Ministère de l'Industrie et du Commerce, Québec, 1962, p. 204.
4. Pour plus de détails, concernant le Nouveau-Brunswick notamment, voir S. COTE. Les voies de la monopolisation: le cas de l'usine de papier de Bathurst. Thèse de Ph.D., Université de Montréal, 1978, pp. 99-108.
5. Le progrès du Golfe, 10 mars 1922, p. 2.
6. S. COTE, op. cit., pp. 105-106.
7. J. BELANGER et al. Histoire de la Gaspésie. Montréal, Boréal Express/IQRC, 1981, pp. 363-364.
8. J. BELANGER, op. cit., p. 364.
9. J. BELANGER, op. cit., p. 540.
10. J. BELANGER, op. cit., p. 566.
11. AFQ. La forêt dans l'économie de la Province de Québec. Québec, 1944, p. 130.
12. AFQ, op. cit., p. 145.
13. AFQ, op. cit., p. 120.
14. P.-Y. PEPIN, op. cit., p. 186.
15. P.-Y. PEPIN, op. cit., p. 204.
16. BAEQ. Esquisse du Plan. La forêt. Mai 1965, pp. 53-56.
17. BAEQ. Plan de développement. 1966, Cahier 2, p. 68 (recommandation 6).

18. BAEQ. Plan de développement. 1966, Cahier 2, p. 94-97 (recommandation 14).
19. L'Echo du Bas St-Laurent, 27 mai 1965.
20. D'après les données du 14e rapport annuel du SPBBS. Voir tableau 4 du présent travail, p. 132.
21. Le Progrès-Echo, 9 juin 1976.
22. E. MINVILLE. La forêt. Montréal, Fides, 1944, Tableaux II et III, p. 175.
23. P.-Y. PEPIN, op. cit., p. 186.
24. E. MINVILLE, op. cit., p. 178.
25. J. SAINTONGE. Rapport de recherches sur la forêt et les industries de transformation du bois dans l'Est du Québec. Rimouski, UQAR, été 1979, Annexe II, p. 57.
26. P.-Y. PEPIN, op. cit., p. 186.
27. J. SAINTONGE, op. cit., p. 54.
28. in E. MINVILLE, op. cit., p. 180.
29. Voir P.-Y. PEPIN, op. cit., p. 186; E. MINVILLE, op. cit., pp. 186-187 et Statistique Canada, cat. 36-204.
30. J. BELANGER, op. cit., pp. 370-371.
31. J. BELANGER, op. cit., p. 538. Voir aussi E. MINVILLE, op. cit., pp. 196-197.
32. J. BELANGER, op. cit., p. 550. Voir aussi Le Progrès du Golfe, 6 novembre 1936, 21 mai 1937, 23 et 30 juillet 1937 et 6 août 1937.

33. E. MINVILLE, op. cit., p. 195.
34. Statistique Canada, cat. 36-204.
35. Voir I. RICHARD. "Un rêve avorté. L'entreprise de la Madeleine, 1915-29". Revue d'Histoire de la Gaspésie, vol. II, no 2, avril-juin 1964, pp. 73-85.
36. J. SAINTONGE, op. cit., p. 50.
37. Le Soleil, 6 mai 1976, 31 janvier 1979 et 26 mars 1980; Le Devoir, 28 août 1982; Rexfor. Rapport annuel 1979-1980.
38. La Consolidated-Bathurst résulte de la fusion de la Bathurst et de la Consolidated Paper, officialisée le 1er octobre 1967.
39. "Supplément à l'occasion du 50e anniversaire de la Consolidated-Bathurst Inc." Forêt Conserva-tion. Vol. 49, no 2, mai 1982, p. 44.
40. Pour plus de détails concernant le dossier de la cartonnerie de Cabano, voir entre autres: Le St-Laurent Echo, 29 septembre 1976 et J.F. LÉPINE. Les promoteurs du projet de cartonnerie populaire de Cabano. Thèse de maîtrise, UQAM, avril 1979.
41. Le Devoir, 18 février 1981.
42. Voir par exemple Le Progrès du Golfe, 25 juin 1965.
43. F. AGOSTINI. Répartition de l'activité manufacturière québécoise. Québec, MIC, mai 1979, tableaux 3B, 4B, 14B.
44. MER. Statistiques provinciales et régionales des industries de pâtes et papiers. 1979. Québec, août 1980, pp. 23-29.
45. MER Région 01. Stratégie régionale 1982-83. Tableau I, p. 9.

46. Voir J. SAINTONGE. Les interrelations entre les industries des pâtes et papiers et du sciage et le développement économique de l'Est du Québec de 1950 à 1980. Mémoire de maîtrise, UQAR, pp. 129-132.
47. L'Echo du Bas St-Laurent, 7 février 1952. (Sou-tigné par J.B.)
48. Ce document est maintenant disponible au Service des archives régionales de l'UQAR.
49. A.W. THERIAULT. Etablissement d'une papeterie à Rimouski. Mai 1955, pp. 1-2.
50. A.W. THERIAULT, op. cit., p. 63.
51. A.W. THERIAULT, op. cit., p. 49.
52. A.W. THERIAULT. op. cit., pp. 61-62.
53. Voir L'Echo du Bas St-Laurent, 1er décembre 1955
54. Voir Le Progrès du Golfe, 27 mars 1959 et L'Echo du Bas St-Laurent, 18 mars 1959.
55. Les 2, 9, 23 et 30 mars ainsi que les 6, 13, 20 et 27 avril.
56. L'Echo du Bas St-Laurent, 24 mai 1956.
57. L'Echo du Bas St-Laurent, 18 mars 1959.
58. J. RISI. Mémoire relatif à l'intégration de l'industrie du bois de la rive nord gaspésienne. Mars 1963.
59. J. RISI, op. cit., pp. 6-7.
60. J. RISI, op. cit., p. 6.
61. J. RISI, op. cit., p. 1.

62. J. RISI, op. cit., p. 5.
63. J. RISI, op. cit., pp. 3-4.
64. J. RISI, op. cit., pp. 21-22.
65. Pour plus de détails à ce sujet, voir: Service des archives régionales de l'UQAR. Collection du CRDEQ, Fonds du BEIP, Dossier "Projet industrie pâtes à papier".
66. Comité de l'Industrie Forestière de Rimouski. Industrie forestière à Rimouski. Mai 1964. (dorénavant CÍFR ici).
67. L'Echo du Bas St-Laurent, 13 mai 1964.
68. CÍFR, op. cit., p. iii.
69. CÍFR, op. cit., p. 5.
70. CÍFR, op. cit., p. 9.
71. Selon le texte de la résolution adoptée par le Conseil de ville de Rimouski, tel que reproduit in Le Progrès du Golfe, 5 novembre 1965.
72. L'Echo du Bas St-Laurent, 9 décembre 1965.
73. Le Progrès du Golfe, 29 octobre 1965.
74. Aux dires de l'actuel commissaire industriel de Matane, M.R. PATRY, in Le Soleil, 5 janvier 1981.
75. MTF. Matane. Etude sur les possibilités d'établissement et la rentabilité éventuelle d'une usine de produits cellulosiques. Québec, 1964.
76. MTF, op. cit., p. 3.
77. MTF, op. cit., p. 41.

78. Une solution permanente à un grave problème social et humain: une usine de papier kraft à Matane. Matane, octobre 1970.
79. Une solution permanente... op. cit., p. 30.
80. Selon L'Avant-Poste Gaspésien, 22 octobre 1980. Il est à noter que plusieurs de ces personnes se retrouveront par la suite engagées dans le projet de la Matapédia.
81. Une solution permanente... op. cit., p. 6. Il faut dire que la fabrication de pâte kraft à Matane avait déjà été envisagée dans l'étude du MTF en 1964. D'autre part, l'existence d'une quantité de matière ligneuse suffisante pour pouvoir alimenter une nouvelle usine à Matane avait été confirmée dans une autre étude du même ministère. Datée de septembre 1970, celle-ci est d'ailleurs reproduite dans le mémoire (pp. 13-20).
82. Une solution permanente... op. cit., p. 6.
83. Une solution permanente... op. cit., p. 10. (Souligné par J.B.).



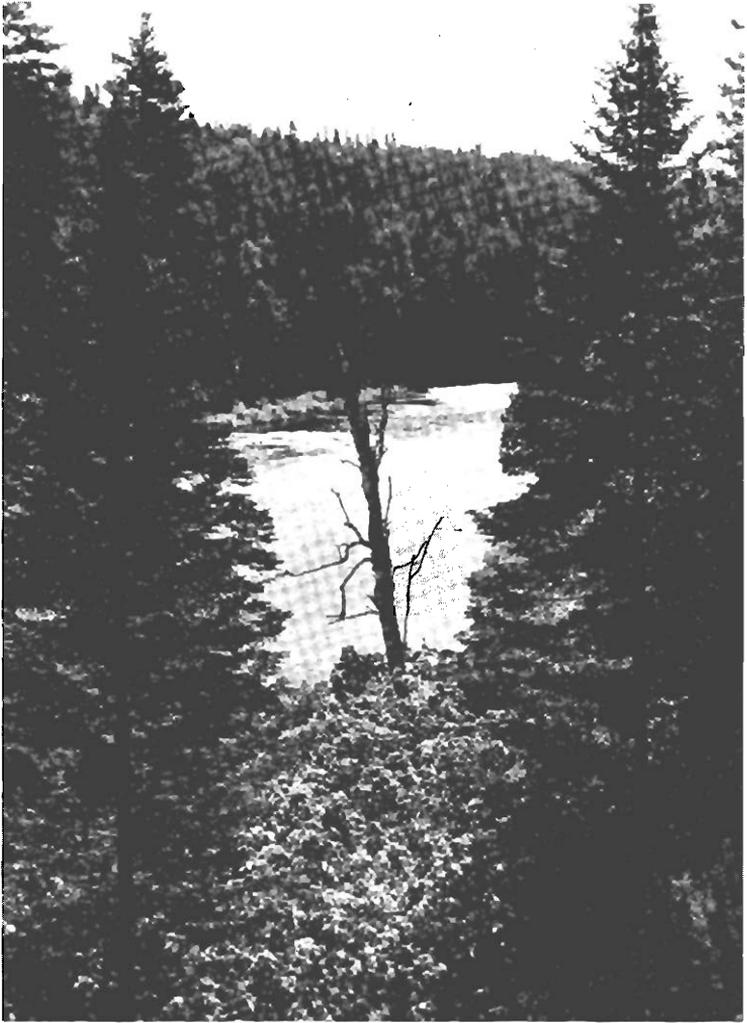


PHOTO: ROLAND MORIN

## CHAPITRE 11

### Historique du dossier

Avant de s'engager dans l'historique de ce qui est le dernier projet d'implantation papetière à avoir été présenté dans le Bas St-Laurent - Gaspésie, il importe de mentionner que ce projet est à l'origine d'un volumineux dossier dans lequel subsistent encore de nombreux points d'interrogation. Comme l'écrivait un éditorialiste peu après que l'on eut annoncé la construction de la papeterie à Matane, c'est-à-dire au moment où plusieurs s'inquiétaient des réactions de la population matapédiennne à la suite de cette décision gouvernementale: "il y aura de quoi occuper une commission d'enquête si jamais les choses tournent mal dans la région et que le public exige qu'on dévoile un jour tout le dossier."<sup>1</sup> Il serait pour le moins étonnant qu'une telle commission d'enquête soit maintenant mise sur pied, mais quiconque aura essayé d'en savoir un peu plus que ce qui fut rendu public à propos de ce projet et de son cheminement en viendra probablement à une conclusion semblable: ce n'est qu'avec les pouvoirs que l'on confère habituellement à ces commissions d'enquête qu'il serait possible de faire

toute la lumière dans un dossier comme celui-ci. On trouvera donc dans les pages qui suivent un aperçu de ce que renferme ce dossier à partir des informations auxquelles il aura été permis d'avoir accès.

## **2.1 DE L'ELABORATION DU PROJET A LA COLLABORATION FORMELLE DU GOUVERNEMENT DU QUEBEC**

Selon les procès-verbaux des différentes assemblées du SPBBS, c'est la révocation de la concession forestière de la CIP dans la région de Causapsca qui serait à l'origine de l'élaboration du projet d'implantation papetière dans la Vallée de la Matapédia. En effet, au cours de la réunion du conseil d'administration tenue le 11 mai 1976, les administrateurs du SPBBS discutent de la possibilité d'offrir la collaboration du Syndicat à un groupe de gens de Causapsca qui examine les possibilités de transformer sur place la matière ligneuse que cette révocation rendrait disponible à un nouvel utilisateur. Le SPBBS ayant décidé de prendre contact avec le groupe de Causapsca, on convient par la suite de conjuguer les efforts de chacun et c'est ainsi qu'un comité est mis sur pied avec le mandat d'élaborer un projet d'usine de transformation du bois. MM. Léonard Otis et Arthur Dubé, deux membres du conseil d'administration du Syndicat, y sont alors délégués pour représenter le SPBBS.

Les résultats du travail de ce "comité ad hoc" et un examen des approvisionnements disponibles en forêt privée, notamment, portent à retenir la possibilité d'une implantation papetière. Le 20 juillet 1976, le conseil exécutif du SPBBS prend alors la décision de commander une étude préliminaire pour évaluer la faisabilité d'un tel projet. Effectué par la firme Conibec et remis le 10 septembre suivant, le "Rapport préliminaire sur la réalisation possible d'une usine de papier journal" permet de conclure que le projet offre des perspectives intéressantes. Le SPBBS décide ainsi d'en assurer la promotion, d'autant plus qu'une nouvelle implantation papetière dans la région lui permettrait de résoudre des problèmes qui se font de

plus en plus aigu d'une année à l'autre. La mise en marché du bois à pâte résineux pose en effet de sérieuses difficultés au SPBBS; le coût des expéditions de bois vers les usines de transformation ne cesse de grimper et il est de plus en plus difficile d'écouler sur les marchés le bois des producteurs. Peu après le dépôt du rapport de Conibec, le SPBBS multiplie donc les démarches déjà entreprises auprès des politiciens et des représentants de différentes instances gouvernementales dont la collaboration serait souhaitable, sinon nécessaire à la réalisation du projet. D'ailleurs, à partir de l'automne 1976 la réalisation de l'usine est entrevue dans le cadre d'une gestion mixte fondée sur la participation financière conjointe de plusieurs parties dont Papier Cascades, le SPBBS, la population régionale et la société d'Etat Rexfor.

A sa réunion du 4 novembre 1976, le conseil d'administration du SPBBS nomme M. Léonard Otis coordonnateur du projet d'implantation papetière dans la Vallée de la Matapédia et décide de retenir à nouveau les services de la firme Conibec pour entreprendre une étude détaillée des différents aspects de la construction d'une usine de papier journal. Une précédente rencontre de représentants du SPBBS avec les plus hautes autorités du MTF avait d'ailleurs permis de savoir que le ministère était favorable à ce projet et que les frais de cette deuxième étude pourraient être éventuellement remboursés. Sur cette lancée, le SPBBS ne tardera pas à obtenir une rencontre avec M. Yves Bérubé, qui est nommé ministre des Terres et Forêts à la suite du changement de gouvernement survenu lors des élections provinciales du 15 novembre 1976.

Avec le début de l'année 1977, la presse commence à faire état du projet du SPBBS et de la construction possible et sans doute prochaine d'une usine de pâtes et papiers à Val-Brillant. La participation populaire y serait, dit-on, beaucoup plus importante qu'à Cabano et selon les recommandations du rapport préliminaire de Conibec, elle comprendrait l'emploi de la main-d'oeuvre locale ainsi que la participation de celle-ci

à la gérance et à la propriété de l'usine. La production de cette usine serait de 350 tonnes de papier journal par jour, soit 125 000 tonnes par année, l'approvisionnement proviendrait en majeure partie des producteurs de bois de la région, le reste des copeaux de scieries, et l'investissement nécessaire serait de l'ordre de \$48 millions.<sup>2</sup> C'est à la même époque, fin 1976 et début 1977, que le contrat d'une deuxième étude est signé avec Conibec, que sont obtenus les résultats d'une étude de sol effectuée par l'UQAR et que les autorités municipales de Val-Brillant procèdent à l'acquisition des terrains qui ont fait l'objet de cette expertise. C'est également à cette époque que le SPBBS prend connaissance des réticences que les Services de Protection de l'Environnement manifestent déjà à propos d'une implantation papetière dans la Vallée.

Le 29 mars 1977, des représentants du MTF, de Rexfor, de Conibec, du SPBBS et des Services de Protection de l'Environnement se réunissent à Québec pour discuter du projet avec le ministre Bérubé. A l'issue de cette réunion qu'il avait convoquée pour faire le point avec tous les intervenants, le ministre Bérubé exprime sa volonté de faire avancer le projet d'usine à Val-Brillant et de le mener à terme à moins de rencontrer des obstacles insurmontables. Il ajoute cependant que la question de l'approvisionnement en bois n'est pas résolue, qu'aucune étude d'impact environnemental n'a encore été entreprise et qu'il manque toujours un maître d'oeuvre dans ce projet. Il termine ce qui constitue sa première déclaration publique sur le sujet, en disant avoir demandé à ses fonctionnaires de pallier rapidement les incertitudes concernant l'approvisionnement et avoir chargé le président de Rexfor, M. Albert Côté, de trouver un maître d'oeuvre pour le projet. Le surlendemain, au conseil d'administration du SPBBS, la question du maître d'oeuvre fait d'ailleurs l'objet de discussions. Au problème déjà connu des répercussions environnementales, on considère alors que de déterminer un leader dans ce projet d'implantation papetière constitue un nouveau problème et que ceci devrait faire l'objet

d'une rencontre avec le ministre des Terres et Forêts.

En juin 1977, le service des plans d'aménagement du MTF termine la première de toutes ces études qui scruteront les disponibilités forestières de la région en vue d'approvisionner la future usine.<sup>4</sup> Cette étude conclut que les 70 000 cunits de bois résineux nécessaires au projet tel que défini à ce moment-là, pourraient être annuellement récoltés en forêt privée, à l'intérieur des unités d'aménagement "Vallée" et "Métis". Le 13 du même mois, la firme Conibec remet la deuxième étude qui lui avait été commandée par le SPBBS. Intitulée "Etude d'implantation et de rentabilité. Projet d'usine de papier journal Val-Brillant", elle comprend essentiellement la détermination des éléments nécessaires à la réalisation de l'usine: source et volume de l'approvisionnement en matière ligneuse; choix du site, du produit et du procédé de fabrication; analyse des équipements requis; coûts d'achat, d'installation et d'opération et enfin, étude de rentabilité. Le coût de l'usine proposée est établi à \$60 millions et la production à 125 000 tonnes de papier journal par année. L'usine ne comprendrait qu'une seule machine à papier et la pâte serait fabriquée par procédé thermomécanique, un procédé encore peu utilisé à l'époque puisqu'il n'a été mis au point qu'en 1973.

Avec cette étude qui lui permet de croire en la réalisation prochaine de l'usine projetée, le SPBBS intensifie l'ensemble de ses démarches et en particulier celles qui permettraient d'intéresser et éventuellement d'associer Rexfor au projet. En fait, le président de cette société d'Etat avait déjà été contacté au cours de la deuxième étude de Conibec et il avait à ce moment signifié à ses interlocuteurs le peu d'intérêt qu'il portait au projet du SPBBS, mentionnant les engagements contractés envers la firme F.F. Soucy de Rivière-du-Loup. Il faut préciser ici que Rexfor est effectivement liée à cette entreprise de pâtes et papiers en vertu d'un contrat d'approvisionnement et d'une garantie de suppléance et qu'elle

détient, comme on l'a indiqué précédemment, une partie du capital-actions de F.F. Soucy Inc. et Associés.

Devant la question toujours pendante du maître d'oeuvre et sans doute aussi dans le but d'accélérer le processus de réalisation de son projet, le SPBBS décide de réunir, le 7 juillet 1977, plusieurs organismes dont il souhaiterait obtenir la collaboration. Conviée à se joindre aux participants, Rexfor décline l'invitation quelques jours avant la tenue de cette réunion, son président ayant évalué qu'il n'était pas important d'y déléguer un représentant. C'est à l'issue de cette rencontre du 7 juillet 1977, qu'est créée la Société d'implantation de la papeterie de la Mata-pédia Ltée (SIPM). Incorporée en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, la SIPM reçoit ses lettres patentes le 12 août 1977. Ses membres sont pour la plupart des organismes qui oeuvrent dans la région, ou plus particulièrement dans la Vallée, (voir la liste plus loin) et selon les termes de la charte qui lui est accordée, les objets pour lesquels cette corporation est constituée sont les suivants:

Entreprendre des études de rentabilité et de mise en marché, des études techniques dans le but de promouvoir l'implantation d'une papeterie dans la Vallée de la Mata-pédia, et à cette fin engager des individus, firmes ou corporations pour effectuer des recherches relativement à tel projet; effectuer des études sur l'impact d'une telle entreprise sur l'environnement.

Selon les premières intentions, la SIPM devait également pourvoir à la cueillette des fonds qui permettraient une participation populaire dans le projet. Bien que cela ne se fut jamais véritablement concrétisé, la présence de plusieurs institutions d'épargne et de crédit en son sein traduisait vraisemblablement un souci de cet ordre. De toute manière, le rôle de la SIPM était appelé à se modifier assez rapidement avec la suite des événements.

LISTE DES ORGANISMES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ  
D'IMPLANTATION DE LA PAPÉTERIE DE LA MATAPÉDIA LTÉE.

- 1- Syndicat des Producteurs de Bois du Bas St-Laurent (SPBBS)
- 2- Fédération des Producteurs de Bois du Québec (FPBQ)
- 3- Union régionale de Rimouski des Caisses Populaires Desjardins
- 4- Caisse Populaire de Rimouski
- 5- Caisse d'entraide Economique de Rimouski
- 6- Coopérative agricole du Bas St-Laurent
- 7- Papier Cascades Inc. (Kingsey Falls)
- 8- Corporation municipale du village de Val-Brillant
- 9- Corporation municipale de la paroisse de St-Pierre-du-Lac
- 10- Les Coopérants (assurances) niveau provincial
- 11- Caisse d'Etablissement du Bas St-Laurent
- 12- Ville d'Amqui
- 13- Commission de développement de Causapsca1
- 14- Conseil de comté de Matapédia

Membres consultatifs

- 15- Ministère des Terres et Forêts du Québec (région 01)
- 16- Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec (région 01)
- 17- Office de Planification et de Développement de l'Est du Québec (sic)
- 18- Ministère de l'Expansion Economique Régionale (Bas St-Laurent)

source: SIPM. Document présenté au ministre des Terres et Forêts du Québec l'honorable Yves Bérubé à la rencontre du CEGEP de Matane. 7 mai 1979, p. 14.

Tout comme le SPBBS, la SIPM persiste en effet à vouloir impliquer Rexfor dans le projet alors que l'on commence à savoir, du côté régional, que la société d'Etat est plutôt favorable à l'installation d'une troisième machine à papier chez F.F. Soucy. Le manque d'intérêt de Rexfor à l'endroit du projet de Val-Brillant conduit donc la SIPM à solliciter l'intervention du gouvernement du Québec et en particulier celle du ministre Bérubé. Lors d'une rencontre à Matane, ce dernier presse les promoteurs régionaux de lui conserver le dossier et de ne pas faire appel à d'autres ministères ou organismes gouvernementaux. Le ministre se dit fort intéressé à ce que Rexfor participe à une implantation papetière, il voit dans le projet de la SIPM une possibilité en ce sens et il estime que la réalisation du projet est possible de par la seule collaboration de son ministère et de Rexfor. La sanction du projet de loi 62, le 17 novembre 1977, est sans doute un pas dans cette direction. S'agissant essentiellement d'augmenter le fonds social autorisé de Rexfor de quelques \$33 millions, le texte de la loi stipule qu'une somme de \$30 millions est réservée à des projets spéciaux après approbation de lieutenant-gouverneur en conseil. A l'occasion de la deuxième lecture cependant, le ministre Bérubé indique que cette somme comprend les \$20 millions tenus en réserve pour le projet de Val-Brillant, dont \$500,000 seraient consacrés aux études préliminaires.

Les efforts pour mettre au point une formule de collaboration entre Rexfor et la SIPM aboutissent finalement à la formation du Comité Directeur, le 23 novembre 1977, à l'issue d'une réunion tenue en présence du ministre Bérubé. C'est à partir d'un document ad hoc préparé par la SIPM, dans le but de faire progresser à la satisfaction de tous la réalisation d'une usine de papier journal dans la Vallée de la Matapédia, que les intéressés conviennent alors d'une entente qui est acceptée séance tenante. Dans le document à l'origine de cette entente, la SIPM disait vouloir concilier les intérêts des principaux intervenants et permettre la participation de chacun, en mettant sur pied une structure de travail où seraient

associés les intérêts de Rexfor et ceux des groupes régionaux qu'elle représente. En somme, le Comité Directeur reprend le mandat initial de la SIPM, celle-ci se proposant dorénavant de servir à assurer et à encadrer la représentation des groupes régionaux intéressés au projet. Composé de cinq personnes, soit deux délégués de Rexfor et trois de la SIPM, le Comité Directeur a donc pour tâche principale la poursuite des études préliminaires à la réalisation du projet. En vertu de l'entente qui donnait naissance au Comité Directeur, il est prévu par ailleurs que la construction de l'usine sera assurée par une société à capital-actions regroupant tous les partenaires intéressés et acceptés par le Comité.

Si les derniers événements semblaient mettre le projet en bonne voie de réalisation, on connaît mieux maintenant, au-delà des apparences de l'époque, les réserves qui commençaient à poindre du côté de Québec envers le projet tel que présenté par les promoteurs régionaux. Ainsi lors d'une réunion tenue le 23 septembre 1977, c'est-à-dire un mois avant la formation du Comité Directeur, Rexfor exprime son avis sur l'approche à suivre dans le projet, tel que le lui avait demandé le ministre des Terres et Forêts. La résolution adoptée à cet effet comprend plusieurs recommandations, parmi lesquelles sont abordées entre autres: l'existence des marchés pour l'écoulement de la production, l'obtention d'un financement approprié et la question d'une association souhaitable avec un partenaire oeuvrant déjà dans le secteur des pâtes et papiers. Cette même résolution fait également mention des engagements de Rexfor envers F.F. Soucy, lesquels imposent de "s'assurer de l'approvisionnement de l'usine projetée en fonction de l'approvisionnement garanti à l'usine de Rivière-du-Loup et de ses besoins dans le futur immédiat."<sup>5</sup> Mais de l'ensemble de la résolution adoptée par Rexfor en septembre 1977, il ressort surtout l'expression de plusieurs doutes:

Nous sommes d'opinion que le travail effectué à ce jour par l'Office des Producteurs de Bois de Rimouski(sic) et ses conseillers

a sans doute énormément contribué à sensibiliser ses membres et divers organismes à ce projet, travail qui d'après nous sera peu utile au stade de sa réalisation vu que les meilleurs intérêts du projet semblent avoir été négligés au détriment de l'intérêt des producteurs de bois.<sup>6</sup>

Lors des débats en deuxième lecture du projet de loi 62, le 25 octobre 1977, donc toujours avant que ne soit conclue la formation du Comité Directeur, le ministre Bérubé indique de son côté qu'un certain nombre de "détails" (sic) restent à régler après que l'étude de faisabilité confiée à Conibec ait conclu à la rentabilité du projet d'implantation papetière. Au nombre de ceux-ci, il mentionne l'évaluation du procédé thermomécanique, la situation du site au point de vue de la protection de l'environnement, la prévision d'une expansion avec la possibilité de doter l'usine d'une seconde machine à papier et enfin, la question de l'approvisionnement en tenant compte de l'usine de F.F. Soucy.<sup>7</sup> Bref, pour reprendre les termes d'un communiqué de presse émis en septembre 1980:

Le travail effectué au gouvernement de mars à octobre 1977 avait cependant permis de constater que le projet initial du Syndicat des Producteurs de Bois du Bas St-Laurent avait besoin d'être revu en profondeur. Les analyses devaient démontrer que la forêt privée ne pourrait suffire seule à alimenter l'usine projetée, laquelle coûterait d'ailleurs très certainement plus que les \$50 millions alors évalués. De plus, l'insuffisance des infrastructures à Val-Brillant incitait le gouvernement à examiner plus en profondeur la question du site.<sup>8</sup>

Dans la foulée de ces remises en question, l'année 1978 devait s'ouvrir sur un geste gouvernemental important bien que rempli d'équivoques: l'adoption de l'arrêté en conseil 84-78. Si le gouvernement du Québec actualisait ainsi, le 11 janvier 1978, sa volonté

de participer à l'avancement du projet, en prenant des dispositions officielles "concernant l'élaboration d'un projet d'implantation d'une usine de pâtes et papiers dans la région du Bas St-Laurent - Gaspésie",<sup>9</sup> il se trouvait en effet à remettre en question une partie du travail effectué jusqu'à ce jour par les promoteurs d'une implantation à Val-Brillant, d'autant plus qu'en confirmant par la même occasion le leadership de Rexfor dans la poursuite du dossier, il mettait les promoteurs régionaux dans une position difficile en réglant à sa façon la question du maître d'oeuvre de cette implantation papetière. Avec cet arrêté en conseil en effet, prenant notamment en considération l'intérêt du gouvernement dans le développement économique d'une région au taux de chômage élevé, l'avis exprimé par Rexfor à sa réunion du 23 septembre 1977, le désir du gouvernement d'accorder une attention toute particulière au projet et celui de "s'y impliquer majoritairement à tous les niveaux; à moins qu'un ou des partenaires aient les capacités et soient acceptés pour en prendre le leadership"<sup>10</sup>, le Conseil des ministres acceptait sur la proposition du ministre des Terres et Forêts:

que mandat soit confié, par les présentes, à Rexfor de procéder à la cueillette et à l'analyse des données nécessaires à l'implantation d'une usine de pâtes et papiers sur un site approprié dans la région du Bas St-Laurent - Gaspésie et de soumettre au Gouvernement, dans les meilleurs délais, ses recommandations à ce sujet;<sup>11</sup>

Enfin, suivant en cela les dispositions prévues par le projet de loi 62, cette résolution autorisait Rexfor à utiliser suivant ses besoins une première tranche de \$500 000 à même son capital-actions.

Cet arrêté en conseil donnait donc l'assurance de la collaboration formelle du gouvernement du Québec, mais aussi favorable qu'il pouvait apparaître à la réalisation du projet, il en changeait certains paramètres et de ce fait il n'était pas sans conséquence

sur la place qui y était laissée aux promoteurs régionaux et sur la manière dont le dossier allait être conduit à partir de là.

## 2.2 LA COLLABORATION DIFFICILE

Tel que précisé dans le texte de l'arrêté en conseil, la société d'Etat Rexfor pouvait se prévaloir du mandat que lui accordait le Conseil des ministres de par l'article 3c de sa loi constitutive. Mais il semble que ce soit avec une réelle surprise que les représentants de la SIPM en prennent connaissance le 2 février 1978, lors de la première réunion du Comité Directeur. A leur avis, le nouveau mandat accordé à Rexfor ne tient pas compte de l'entente intervenue précédemment et c'est ainsi que les travaux du Comité Directeur sont inaugurés par des discussions sur les dispositions apparemment contradictoires de l'entente du 23 novembre 1977 et celles de l'arrêté en conseil 84-78.

Dès les premiers mois de l'année 1978, il est de plus en plus connu et évident d'autre part, que dans l'optique du gouvernement le projet ne doit plus être lié au site de Val-Brillant. A cette époque d'ailleurs, le député de Matapédia, M. Léopold Marquis, déclare pouvoir aller jusqu'à mettre son avenir politique en jeu si le gouvernement du Parti Québécois ne comprend pas la nécessité de réaliser la papeterie dans la Vallée. Il confirme également à un journaliste que "la Papeterie de la Matapédia sera implantée dans la Vallée, mais pas nécessairement à Val-Brillant."<sup>12</sup> Dans la même veine, le 8 février 1978, dans une lettre adressée au ministre d'Etat à l'Aménagement, M. Jacques Léonard, le ministre Bérubé rappelle l'approbation par le conseil du Trésor du budget de \$500 000 consenti pour les études et il poursuit:

Les pressions initiales des producteurs de bois du Bas St-Laurent faisaient de Val-Brillant le site privilégié. Toutefois, certaines réserves des Services de Protec-

tion de l'Environnement, ayant trait au contrôle des effluents de cette usine qui se seraient déchargés directement dans le Lac Matapédia, pouvant ainsi nuire à la reproduction du saumon, devaient remettre en cause le choix du site.<sup>13</sup>

Il lui fait donc part de la suggestion de M. Robin D'Anjou, alors délégué régional de l'OPDQ, lequel aurait proposé que l'on tienne compte des facteurs de localisation socio-économiques dans la décision d'implantation et il ajoute: "Sa suggestion m'apparaît valable et comme d'après lui il existe des fonds disponibles dans le cadre d'une vieille entente, il n'attendrait en fait qu'une commande de votre part."<sup>14</sup>

Ce prélude à la future étude de localisation et d'impact socio-économique, laquelle ne sera finalement confiée à la firme Gaucher Pringle que le 21 décembre 1979, devait cependant se répercuter sur les travaux du Comité Directeur. Considérant que le MTF s'arroge ainsi une partie du mandat accordé à Rexfor par l'arrêté en conseil, M. Albert Côté se présente en effet à la réunion du Comité Directeur du 13 mars 1979, pour annoncer que le Comité s'en tiendra aux études d'approvisionnement en matière ligneuse tant que subsisteront des problèmes de mandat. En fait, de la première réunion tenue le 2 février 1978 jusqu'à celle du 12 avril 1979, ces problèmes de mandat court-circuiteront régulièrement les travaux du Comité Directeur. Plutôt que d'être une table de concertation et de franche collaboration, le Comité Directeur devient de plus en plus un lieu de confrontations et de divergences entre les représentants d'un groupe qui travaille à l'implantation d'une papeterie dans la Vallée de la Matapédia, la SIPM, et ceux d'une société d'Etat qui a reçu le mandat de voir à l'implantation d'une usine de papier journal dans le Bas St-Laurent - Gaspésie, Rexfor. Dès la deuxième réunion d'ailleurs, les représentants de la SIPM n'avaient accepté de poursuivre leur travail au sein du Comité Directeur, que pour ne pas retarder indûment le dossier en attendant une rencontre qui permettrait de clarifier les choses avec

le ministre Bérubé.

Mise à part l'étude commandée en avril 1978 sur les disponibilités forestières de la région, déposée par la firme Darveau, Grenier, Lussier et Associés (DGL) le 26 février 1979, on entend peu parler du Comité Directeur et du projet jusqu'au printemps 1979. Entre-temps, le ministre Bérubé rend public le programme de développement de l'industrie forestière du Bas St-Laurent - Gaspésie le 28 janvier 1979 à Matane. Ce programme concerne plus spécifiquement l'industrie du sciage de la région, mais proposant un plan global d'allocation de la matière ligneuse ainsi qu'un plan d'aménagement forestier plus intensif, il permet de disponibiliser un volume supérieur de matière ligneuse dont une partie est nommément réservée au projet de papeterie.

Au printemps 1979, les événements se précipitent et les médias d'information commencent à faire écho aux problèmes rencontrés au sein du Comité Directeur. Ainsi dans sa livraison du 28 mars, L'Information annonce le début prochain d'une étude de localisation devant déterminer le site optimum d'implantation entre sept localités, dont quatre situées en bordure du St-Laurent sur la rive nord de la péninsule gaspésienne. On y dit aussi que le projet semble bloqué parce que Rexfor n'accepte pas que le gouvernement confie cette nouvelle étude à l'OPDQ et que: "Rexfor prétexte - et dans ce sens elle s'aligne sur les mêmes positions que F.F. Soucy - que dans les circonstances, il est préférable d'envisager l'installation d'une troisième machine au moulin de Rivière-du-Loup."<sup>15</sup>

Cette possibilité sème d'ailleurs l'inquiétude parmi les partisans de l'implantation dans la Vallée, d'autant plus qu'elle est régulièrement accompagnée du fait suivant: le territoire d'approvisionnement de F.F. Soucy s'étendrait jusque dans la Vallée de la Matapédia. Le 27 mars 1979, lors de la deuxième assemblée générale de la SIPM, on conclut d'ailleurs que Rexfor se sert délibérément de cette "histoire" pour entraver la réalisation du projet et on se

demande si le ministre Bérubé ne l'a pas retardée en demandant aux promoteurs de lui réserver ce dossier qu'il voulait concrétiser avec Rexfor.<sup>16</sup> Enfin, le 12 avril suivant, les représentants de Rexfor arrivent à la réunion du Comité Directeur avec un plan d'études concernant l'implantation d'un "complexe forestier" dans le Bas St-Laurent - Gaspésie, ce qui conduit les représentants de la SIPM à demander une suspension des travaux pour une période de quinze jours. Le 20 du même mois, le conseil d'administration de la SIPM se réunit à Rimouski et dans la conférence de presse qui suit, il demande une rencontre d'urgence avec le ministre Bérubé. M. Léonard Otis, président de la SIPM, déclare alors:

C'est essentiellement pour clarifier le mandat de notre société, chargée d'implanter une usine de pâtes et papiers ou de papier journal dans la Matapédia et pas ailleurs, que nous désirons cette rencontre avec le ministre. (...) Nous sommes évidemment peu fortunés et si nous possédions le capital de risque initial de \$20 millions, nous n'aurions pas à tenir compte d'opinions divergentes des partenaires que sont le Gouvernement du Québec et la compagnie gouvernementale Rexfor.<sup>17</sup>

Révéléateur de ce qui commence à se passer dans la Vallée de la Matapédia avec les derniers événements, on peut lire l'entrefilet suivant dans un hebdomadaire local:

Les faits sont là et simples. Les études ont prouvé qu'une papeterie pouvait opérer ici dans la Matapédia. C'est ici dans la Matapédia qu'elle doit être implantée et les études qui restent à faire, doivent être conduites dans ce sens seulement. Voilà la situation claire et précise et c'est dans ce sens que tout le monde doit réclamer ce qui nous est maintenant dû. Il est dangereux d'attendre, exigez que votre

club ou association prenne position.<sup>18</sup>

De fait, le Conseil de comté de Matapédia adresse un mémoire au premier ministre dès la mi-avril et il est bientôt suivi des prises de position de la "Jeune Chambre de Causapscal Inc." et du "Comité de promotion économique d'Amqui". Tous réclament essentiellement que les études ultérieures considèrent uniquement le territoire de la Vallée, qu'elles soient terminées le plus rapidement possible et que Rexfor et la SIPM parviennent à une entente satisfaisante en ce sens. Le 23 avril 1979, M. Léopold Marquis convoque une assemblée publique d'information à l'hôtel de ville d'Amqui. On y fait l'historique du projet devant quelques 200 personnes, le député déclare qu'il y a véritablement "danger" à ce que la papeterie "glisse" à l'extérieur de la Vallée car il se fait du "grenouillage" et du "brasse-camarade" dans ce dossier et enfin, on lance l'idée d'une souscription populaire sur le territoire.<sup>19</sup> Le 26 avril suivant, à l'occasion de son assemblée générale annuelle, le SPBBS fait le point sur le projet d'implantation papetière dans la Vallée. On demande alors au gouvernement québécois de donner le coup de barre qui semble nécessaire pour mettre le projet en bonne voie de réalisation en mentionnant:

... que Rexfor joue un rôle qui est à l'inverse de ce qu'on devrait attendre d'elle. Alors qu'elle devrait faire un maximum d'effort pour que ce projet se concrétise, on a l'impression que ses efforts sont faits pour en arriver à un résultat contraire.<sup>20</sup>

### 2.3 RÉAJUSTEMENTS ET NOUVEAU DÉPART

Le 7 mai 1979, se tient à huis clos au Cégep de Matane la rencontre demandée au ministre Bérubé par les représentants de la SIPM. Cette rencontre a pour but de dissiper différentes ambiguïtés et principalement d'éclaircir la question du mandat, des pouvoirs

et du fonctionnement du Comité Directeur. Dans le document qu'elle remet alors au ministre, la SIPM trace un historique du dossier où l'on insiste sur les difficultés éprouvées au sein du Comité Directeur et sur les relations tendues avec Rexfor. Au sortir de la réunion, M. Léonard Otis se dit enchanté de cette rencontre au cours de laquelle le ministre Bérubé a démontré sa réelle volonté de réaliser le projet de papeterie. On semble s'être mis d'accord sur le fait que plusieurs sites devraient être examinés, que les études se poursuivront relativement à la production de papier journal et que le tout devrait être complété le plus rapidement possible, c'est-à-dire pour la fin de l'année en cours. Enfin, le ministre aurait accepté d'aller rencontrer le président de Rexfor pour faire reprendre les travaux du Comité Directeur et il aurait laissé entendre que si Rexfor était quelque peu hésitant "il se pourrait qu'il y ait des changements d'apportés au sein de la structure du conseil d'administration de cette société d'Etat."<sup>21</sup>

Le 17 mai 1979, l'Assemblée nationale sanctionne le projet de loi 97 qui modifie certaines dispositions de la Loi de Rexfor (1973, chapitre 21). Déposée en première lecture le 29 novembre 1978, la nouvelle législation apporte divers changements, notamment en ce qui a trait au conseil d'administration de la Société: nombre d'administrateurs, durée du mandat et résidence au Québec. Un des amendements adoptés oblige également Rexfor à soumettre son plan de développement et celui de ses filiales pour approbation annuelle et enfin, un changement qui apparaît majeur permet dès lors au ministre des Terres et Forêts d'émettre des directives portant sur les objectifs et l'orientation de Rexfor dans l'exécution des fonctions qui lui sont dévolues.

En juin 1979, à l'issue d'une réunion du conseil d'administration de la SIPM, M. Léonard Otis est remplacé par M. Clément Alarie comme représentant de la Société d'implantation auprès du Comité Directeur. Cette nomination crée quelques remous dans la Vallée où d'aucuns s'inquiètent de ne plus voir de résident

de la Matapédia parmi les délégués de la SIPM au Comité Directeur. A l'automne cependant, M. Otis est réintégré dans cette fonction et les velléités de restructuration de la SIPM sont abandonnées. Entre temps, les rumeurs voulant que M. Michel Duchesneau soit nommé à la présidence de Rexfor s'avèrent fondées. Le 1<sup>er</sup> septembre 1979, il prend ainsi la direction de la société d'Etat en remplacement de M. Albert Côté dont le mandat de dix ans s'est terminé en juin. Le ministre Bérubé annonce par la même occasion la nomination de cinq nouveaux membres au conseil d'administration de Rexfor, selon les nouvelles dispositions de la Loi amendée par le projet de loi 97.

En octobre 1979, le Comité Directeur se remet en activité. Décidant d'accélérer les études nécessaires à la réalisation du projet, il accepte de collaborer avec le MTF et l'OPDQ pour ce qui est de l'étude de localisation, le contrat de cette étude devant être attribué sous peu. On espère ainsi compléter le dossier pour avril 80. M. Duchesneau, qui assiste à la réunion tenue par le Comité Directeur le 3 octobre 1979 se dit très satisfait des événements et déclare que "Rexfor consacrerait toutes les ressources nécessaires pour mener rapidement ce projet à terme."<sup>22</sup>

Au cours du même mois, le député Marquis parcourt son comté en incitant les gens à entreprendre certaines démarches pour s'assurer que la papeterie sera construite dans la Vallée. A son avis la localisation de l'usine est rattachée à une décision politique; il leur suggère donc d'aller de l'avant avec l'idée de la souscription populaire d'avril 1979 et de faire circuler une pétition pour la remettre au moment stratégique. Fin novembre 1979, certaines rumeurs circulent à propos de la venue d'un partenaire dans le projet; pour certains il s'agit de Pierre Péladeau de Québecor, pour d'autres, du propriétaire de la compagnie F.F. Soucy, la firme Bato. Peu de temps après, le maire de Lac Humqui, récemment réélu préfet du comté de Matapédia, déclare que le projet de papeterie sera l'une des priorités du comté pour 1979-80. Pour que la papeterie s'implante dans la Vallée, dit-il, le

Conseil de comté entend apporter un soutien sur tous les fronts: politique, technique, stratégique et économique.

Le 12 décembre 1979, la SIPM et le Conseil de comté de Matapédia se réunissent pour faire le point sur le dossier. Alors que les représentants de la SIPM confirment publiquement que le travail va à un rythme plus que satisfaisant depuis octobre dernier, les maires de la Vallée décident de faire front commun et d'élaborer une stratégie pour favoriser une implantation dans la Vallée. En fait, et bien qu'elles demeurent encore partielles, seules les informations révélées à la suite de la conférence de presse du ministre De Bané en octobre 80 permettent de comprendre le mouvement qu'amorcent alors les autorités municipales de la Vallée.

En effet, près d'un mois auparavant, c'est-à-dire le 8 novembre 1979, le président de Rexfor rencontre le président de Bato afin de l'intéresser au projet. Ce dernier aurait alors exprimé sa préférence pour le site de Matane et dans une lettre datée du 21 novembre, il aurait fait une proposition à Rexfor pour une implantation dans cette ville. A la réunion du Comité Directeur tenue le 3 décembre suivant, M. Duchesneau fait part de la proposition qu'il a reçue de Bato, laquelle inclut l'offre de combler la différence des coûts de transport du bois entre Val-Brillant et Matane. Il en coûterait effectivement quelque \$1,60 la corde de plus pour transporter le bois des producteurs à Matane plutôt qu'à Val-Brillant. En dépit de cette offre, les membres du Comité Directeur auraient alors préféré poursuivre le travail pour une implantation dans la Vallée et les représentants de la SIPM siégeant au Comité Directeur auraient ainsi contacté les organismes de la Vallée pour qu'ils se préparent en conséquence, sans pour autant ébruiter cette "entente" entre Rexfor et Bato pour ne pas "ouvrir l'appétit à la population de Matane."<sup>23</sup>

Quoi qu'il en soit, les événements publics suivent leurs cours et donnent véritablement l'impression

que tout va pour le mieux avec le projet. A la mi-décembre, le Comité Directeur annonce l'engagement de M. Rosaire Martel au poste de coordonnateur du projet, celui-ci devant assurer la permanence et le suivi du dossier dans ses différentes composantes. Le 21 décembre, M. Yvon Martin, administrateur régional du MTF, annonce l'engagement de la firme montréalaise Gaucher Pringle. Celle-ci doit donc entreprendre sous peu une étude de localisation et d'impact socio-économique de l'implantation et de l'opération d'une usine de papier journal dans le Bas St-Laurent - Gaspésie. L'usine considérée aurait une capacité de production de 160 000 tonnes métriques par année et son coût est évalué à \$140 millions. L'OPDQ contribue à la réalisation de cette étude en allouant au MTF \$95 000 puisé à même le fonds de développement régional.<sup>24</sup>

La détermination du site optimum d'implantation de la papeterie doit se faire par la comparaison des sept localités suivantes: Val-Brillant, Amqui et Causapschal dans la Vallée de la Matapédia; Métis, Matane, Cap-Chat et Sainte-Anne-des-Monts sur la bordure nord de la péninsule gaspésienne.

Précédemment, soit le 7 décembre 1979, la firme DGL remet une étude qui lui avait été commandée par Rexfor. Intitulée "Etude préliminaire des coûts d'approvisionnement pour un projet d'usine de pâtes et papiers dans la région 01", cette étude donne une évaluation du coût unitaire d'approvisionnement pour les sites retenus dans l'étude de Gaucher Pringle, sauf Sainte-Anne-des-Monts qui est remplacé par Rivière-du-Loup.<sup>25</sup> Concernant les approvisionnements d'ailleurs, le MTF avait repris la question des disponibilités de matière ligneuse dans la région. Dans un rapport daté du 15 août 1979, on conclut finalement sur l'existence d'une disponibilité "suffisante pour permettre l'implantation d'une usine de transformation dans le centre de la région du Bas St-Laurent - Gaspésie."<sup>26</sup> C'est ce qui permettra au ministre Bérubé d'accorder le 29 janvier 1980 une garantie d'approvisionnement et de suppléance sur forêt publique (60 000

et 120 000 cunits respectivement) à Rexfor et/ou un promoteur éventuel. Après de nombreuses études sur la question, le projet était ainsi assuré de la disponibilité d'un approvisionnement suffisant en matière ligneuse.

## 2.4 LA CONTAMINATION POLITIQUE

Avant d'aller plus loin, il faut rappeler quelques événements de la vie politique québécoise et canadienne qui auront une certaine incidence sur le dossier de la papeterie à partir du début de l'année 1980. Ainsi, le 18 février 1980, le Parti Libéral du Canada reprend le pouvoir à la Chambre des Communes après l'avoir momentanément perdu aux mains du Parti Conservateur le 22 mai 1979. Le Parti Québécois, qui a pour sa part gagné les élections du 15 novembre 1976, honore sa promesse de tenir un référendum sur la souveraineté-association le 20 mai 1980. Avec tout cela, les relations fédérales-provinciales prennent une toute autre allure et tout particulièrement en ce qui concerne MM. De Bané et Bérubé. Le premier étant député libéral de Matapédia/Matane à Ottawa et le second étant député péquiste de Matane à Québec, les ministres De Bané et Bérubé représentent en effet des circonscriptions électorales qui se recoupent en partie et dans l'exercice de leurs attributions ministérielles respectives, le contentieux fédéral-provincial ne fait que s'alourdir. D'ailleurs, le débat référendaire et leurs options politiques opposées n'aident en rien les dossiers litigieux qui surgissent à cette époque, et notamment: l'augmentation de la contribution fédérale au programme québécois de modernisation de l'industrie des pâtes et papiers, le projet de mine de sel aux Iles-de-la-Madeleine, les subventions à la papeterie d'Amos et bien sûr, le projet d'usine de papier journal dans la Vallée.

Le 4 mars 1980, le Conseil de comté de Matapédia procède au lancement d'une pétition réclamant l'implantation de l'usine dans la Vallée.<sup>27</sup> Les trois premières personnes à y apposer leur signature le jour

même sont le député Léopold Marquis, le député fédéral de Bonaventure, M. Rémy Bujold, et le nouveau ministre du MEER, M. Pierre De Bané, assermenté la veille comme titulaire de ce ministère. Non seulement le ministre De Bané dit alors appuyer la population de la Vallée dans ses démarches pour obtenir la papeterie, mais il réitère l'engagement qu'il a pris au cours de la dernière campagne électorale, c'est-à-dire accorder le maximum de subventions pour favoriser la Matapédia.

Le 14 mars, le Conseil de comté dévoile la stratégie qui a été définie depuis la rencontre avec la SIPM en décembre 1979. Outre la pétition, on présente alors un document intitulé "Possibilités d'accueil d'une papeterie dans la Vallée de la Matapédia", on lance une campagne publicitaire et on annonce une prochaine souscription populaire. Les routes qui parcourent la Vallée se retrouveront ainsi parsemées de panneaux qui proclament: "La papeterie dans la Vallée et pas ailleurs" ou encore, "La Vallée le lieu idéal pour l'implantation de la papeterie". Le 27 mars 1980, le député Marquis dépose à l'Assemblée nationale la pétition signée par 14 212 personnes. Une délégation de la Vallée, comprenant les 26 maires et une dizaine de personnes, assiste au dépôt avant d'être reçue par le président de l'Assemblée nationale et de prononcer une conférence de presse.

Le lendemain, un document intitulé "Offre d'accueil pour l'usine de pâtes et papiers dans les limites géographiques de la paroisse St-Jacques-le-Majeur de Causapscal" est envoyé à plusieurs hommes politiques dont MM. René Lévesque, Yves Bérubé et Pierre De Bané. Le tout restera secret jusqu'en juin 1980 dans le but avoué de ne pas briser le consensus matapédien, tout en faisant valoir les avantages de cette municipalité pour l'implantation de l'usine, ainsi que ses offres pour l'obtenir (terrain gratuit, exonération de taxe foncière, etc.).<sup>28</sup> De fait, depuis la mise en marche de l'étude de localisation, c'est plus d'une municipalité qui prendront divers moyens pour se mettre en valeur.

Le 2 avril 1980, la SIPM tient sa troisième assemblée générale annuelle et pour la première fois les médias d'information y sont conviés. Dans son rapport le président Léonard Otis se dit très optimiste pour le projet, considérant qu'il y a un an à peine les représentants de la SIPM auprès du Comité Directeur étaient ignorés par Rexfor. Ce n'est plus le cas, dit-il, depuis l'arrivée de M. Duchesneau à la présidence de la société d'Etat.

Le 4 avril, alors que la campagne référendaire bat son plein, le ministre De Bané répond au télex que le ministre Bérubé lui a fait parvenir le 27 mars. Le ton y est "fort peu protocolaire" comme diront les journaux, mais l'engagement du ministre fédéral en faveur de la Vallée y est clairement exprimé:

Devant l'inquiétude que vous avez semée chez la population de la Vallée de la Matapédia, j'ai pris l'engagement, et je réitère par les présentes, que je suis prêt à contribuer à combler le différentiel dans le coût de construction. D'autre part, si par malheur le gouvernement du Québec veut se servir de l'argument du différentiel pour voler le projet à la population de la Matapédia, je serai disposé à défrayer en entier le différentiel dans le coût de construction.<sup>29</sup>

Le 29 avril, le ministre De Bané reformule son engagement devant les producteurs de bois réunis pour l'assemblée générale du SPBBS, mais quelques jours plus tôt le premier ministre Lévesque, de passage à Matane dans le cadre de sa tournée référendaire, l'avait plutôt invité à assumer une partie des coûts d'opération de l'usine. Ceux-ci pourraient être sensiblement plus élevés pour une usine située dans la Vallée plutôt que sur le littoral dit-il, tandis que le différentiel des coûts de construction serait pratiquement nul. Le 8 mai, en conférence de presse à Matane, le ministre Bérubé admet pour sa part que la papeterie ne serait pas nécessairement située dans la

Vallée; à la suite de cette conférence de presse, plusieurs journalistes affirment qu'une invitation à peine voilée leur a été adressée pour préparer l'opinion publique en ce sens.<sup>30</sup> Entre temps, le rapport Gaucher Pringle approche de sa conclusion tandis qu'une étude technique incluant une étude de prérentabilité est remise par la firme SNC-Cellulose le 21 avril. Enfin, le 30 avril, l'étude de mise en marché effectuée par la firme Techno-economic research unit (TRU) est déposée.

Dans une lettre adressée au ministre Bérubé le 16 mai 1980, la compagnie Bato confirme qu'elle est intéressée à entreprendre avec Rexfor le projet de papeterie dans la région de Matane/Matapédia. Donnant ainsi suite à la rencontre tenue le 17 mars précédent avec Rexfor et le ministre, le président de Bato y dit croire que le site de Matane est plus avantageux en termes de coûts de construction et d'opération à long terme, mais ajoute:

We are willing to work with all parties involved to build the new newsprint mill in either Matane or in the Matapedia Valley and if Matapedia Valley is chosen we would need guarantees, to our final agreement, that the additional construction costs and operating costs would be fully compensated.<sup>31</sup>

## 2.5 ATTENTE, RUMEURS ET RÉACTIONS

Le 12 mai 1980, la SERV fait parvenir un télégramme au ministre Bérubé pour lui annoncer que la Vallée réagira promptement à toute décision du gouvernement écartant la Matapédia comme seul site d'implantation possible. Il ne faut pas, écrit la SERV, permettre "à cette population de croire qu'après le "pillage" de ses ressources, elle devra se résigner au pillage de ce qu'elle considère comme son projet."<sup>32</sup> Il faut dire que les prises de position en ce sens se font de plus en plus nombreuses à cette

époque, tant en provenance de la Vallée que de l'extérieur. Ainsi, réuni en séance spéciale à Amqui le 22 mai pour lancer un document intitulé "Second souffle de la papeterie", le Conseil de comté de Matapédia dira avoir reçu plus de 30 résolutions de villes et de municipalités de l'Est du Québec l'appuyant dans ses efforts pour obtenir l'implantation de la papeterie dans la Vallée. Le document lancé ce jour-là se veut d'ailleurs une démonstration supplémentaire de la nécessité d'implanter l'usine dans le comté de Matapédia.

Fin mai 1980, le ministre De Bané revient à la charge et dénonce "l'attitude criminelle" du gouvernement du Québec qui trompe la population avec les études qu'il fait faire. M. De Bané répète qu'il est prêt à payer le différentiel des coûts de construction pour qu'on ne vole pas le projet à la population matapédienne. Les études poursuivent néanmoins leur cours et le 27 mai, la station radiophonique de Radio-Canada à Rimouski annonce que la version préliminaire du rapport Gaucher Pringle est terminée. Datée de juin 1980, la version finale de ce rapport est remise peu après et elle est bientôt suivie de la commande d'une seconde étude de rentabilité à la firme SNC-Cellulose. Du même type que celle effectuée précédemment par la même firme et terminée le 23 juin, cette étude porte spécifiquement sur les sites de Causapscal et de Matane afin de réévaluer le différentiel des coûts de construction et d'opération de l'usine selon les normes nouvellement émises par le ministère de l'Environnement. Dès le début juin, des fuites et des rumeurs concernant le rapport Gaucher Pringle laissent d'ailleurs entendre que Matane y est proposé comme meilleur site d'implantation.

Le 18 juin 1980, un journal rapporte les propos de M. Léonard Otis qui déclare: "Si jamais la papeterie va ailleurs que dans la Vallée, on ne garantit rien. Les politiciens s'arrangeront avec les troubles. Parce qu'il va y en avoir..."<sup>33</sup> Le même jour a lieu la première manifestation publique dans la Vallée. En matinée, quelques 350 personnes bloquent

la route 132 à la hauteur de Lac-au-Saumon pour assister au déchargement symbolique des premiers approvisionnements en bois de la papeterie. En soirée, près d'un millier de personnes se réunissent à l'église de Lacau-Saumon, et entre les deux événements se tient une conférence de presse qui a pour but de sensibiliser la population matapédienne et d'inciter le gouvernement du Québec à agir le plus rapidement possible. Cette conférence de presse regroupe les maires des villes et municipalités matapédiennes ainsi que des représentants des organismes suivants: le Conseil de comté de Matapédia, les comités de Promotion économique d'Amqui et de Sayabec, la Commission de développement de Causapscal, les Caisses Populaires, la SERV, la SIPM, l'UPA et le SPBBS. On y dévoile les nouveaux appuis reçus de l'UPA et de la FPBQ et ceux déjà obtenus du CRDEQ, du Conseil du travail du Bas St-Laurent (FTQ), des Caisses Populaires de la Vallée et de 31 municipalités de la région. Terminant cette conférence de presse, tous les maires du comté prennent l'engagement de rester solidaires quelque soit le site d'implantation qui sera choisi dans la Vallée.

Le 27 juin, le ministre Bérubé transmet le rapport Gaucher Pringle au Comité Directeur et dès les débuts du mois de juillet des rumeurs de plus en plus persistantes laissent entendre que deux sites seulement sont maintenant considérés: Matane et une localité encore indéterminée dans la Vallée. On entend dire également que le partenaire de Rexfor serait maintenant choisi, mais ce n'est que le 25 juillet 1980 qu'on aura une confirmation publique à ce propos dans un article en primeur du journal La Presse; il s'agit évidemment de la compagnie Bato. Entre temps, le Comité Directeur a fait parvenir sa recommandation au ministre Bérubé le 17 juillet. Terminant par le fait même son mandat, le Comité Directeur recommande:

Que le meilleur site de la Vallée de la Matapédia retenu par les études soit pris en sérieuses considérations sous réserve des conditions exprimées par Rexfor et le partenaire (et) que dans l'éventualité où

le choix se porte sur Matane, le gouvernement rend public le rapport de l'étude d'impact socio-économique réalisé par Gaucher Pringle.<sup>34</sup>

Le 25 août 1980, selon un communiqué de presse émis deux semaines plus tard par le gouvernement québécois, le président de Rexfor réitérait officiellement la position des investisseurs concernant le projet: l'usine pourrait être implantée à Matane si les deux partenaires obtiennent des subventions équivalentes à celles consenties à Donohue-Normick pour la papeterie d'Amos, mais le projet serait aussi réalisable à Causapscal ou dans les environs si, en sus de ces subventions, "sont comblées les différences totales relatives au coût de construction de même que celles relatives aux frais supplémentaires d'opération et d'expédition liés à ce site".<sup>35</sup>

Le 18 août, la station de radio CFLP annonce que c'est à Matane que le gouvernement du Québec rendra publique sa décision concernant la localisation de l'usine: le site choisi serait Causapscal. Le 27 du même mois, le député Marquis rencontre le Conseil de comté de Matapédia et dit que contrairement à ce qu'on pourrait penser il a toujours travaillé au projet depuis le début, mais qu'il a dû s'abstenir de dire certaines choses pour ne pas nuire à la bonne marche du projet et respecter la demande que le ministre Bérubé lui avait adressée à cet effet. Le 3 septembre 1980, le Conseil des ministres du gouvernement du Québec prend finalement une décision au sujet du projet et de sa localisation avec l'arrêté en conseil 80-135. Deux jours plus tard le ministre Bérubé en fait l'annonce en direct sur les ondes de CFER-TV à Rimouski:

Concernant la localisation de la papeterie, Québec est prêt à implanter l'usine sur un site situé dans la municipalité de Causapscal, à une condition cependant: que le MEER s'entende avec les investisseurs afin de leur offrir une compensation suffisante

pour les attirer sur ce site.<sup>36</sup>

Ainsi, loin de mettre fin aux incertitudes concernant la localisation de l'usine autant que sa réalisation, le ministre Bérubé ne faisait, en définitive, que remettre au ministre De Bané le sort d'une papeterie maintenant évaluée à \$215 millions, en demandant à ce dernier de négocier avec les investisseurs la compensation financière requise et en lui demandant également "...de faire tout son possible pour que sa décision soit rendue au plus tard le 1er novembre 1980."<sup>37</sup>

## **2.6 QUÉBEC CONTRE OTTAWA, LA VALLÉE CONTRE LES GOUVERNEMENTS**

Le 10 septembre, le ministre De Bané se rend à Causapscal pour y donner une première réponse à l'annonce de la décision du gouvernement québécois. Selon certaines estimations, 2 000 personnes se déplacent pour y entendre ce qui n'est, somme toute, qu'une diatribe contre le ministre Bérubé et le gouvernement dont il fait partie. Avant son intervention publique, M. De Bané a toutefois rencontré à huis clos le Conseil de comté et c'est au cours de cet entretien que surgit l'idée d'un "comité tripartite". Formé de représentants des deux ordres de gouvernement et de ceux de la population, ce comité devait théoriquement permettre aux derniers de veiller à ce que les premiers s'acheminent avec célérité et bonne foi vers la conclusion du dossier.

Dès le lendemain, des organismes locaux et régionaux, au nom du "front de solidarité" qu'ils disent représenter, font parvenir un télégramme au ministre Bérubé. On lui demande de transmettre à son vis-à-vis fédéral les études et les renseignements permettant l'analyse du projet, ainsi que de reconnaître le comité tripartite et d'y nommer ses représentants. Ce même groupe diffuse le jour même un communiqué dans lequel il réaffirme sa confiance envers la SIPM, laquelle délèguera, dit-on, les représentants de la

population auprès du comité tripartite. La papeterie de la Vallée, disent-ils de plus, est maintenant jugée comme un projet rentable, elle est donc susceptible d'intéresser des investisseurs malgré la bataille constitutionnelle qui se poursuit entre deux pugilistes de politique partisane opposée.<sup>38</sup>

Le 18 septembre, le "comité d'action populaire de Matane", comprenant près de 1 000 travailleurs d'allégeances syndicales diverses, réclame l'implantation de la papeterie dans sa ville en invoquant la saine gestion des deniers publics. Pendant ce temps, le différentiel des coûts entre les sites de Matane et de Causapscal commence à entreprendre son ascension: fin septembre, on parle d'une somme de \$14 à \$17 millions pour les coûts de construction (traitement supplémentaires des effluents) et de \$2 à \$2,5 millions pour les coûts annuels d'opération, alors que dans le rapport Gaucher Pringle le différentiel était estimé à \$850 000 pour les premiers et à \$400 000 pour les seconds.

Le 23 septembre, c'est au tour du ministre Bérubé de se rendre à Causapscal. Dans ce qui s'avère une apologie de son intervention et de celle du gouvernement québécois dans ce dossier, il maintient les deux conditions posées à Ottawa: subventions habituelles pour un tel projet et versement des coûts additionnels par rapport à une implantation à Matane.

Le Québec, dit-il, a choisi Causapscal même si le risque et les coûts d'organisation et de démarrage du projet y sont plus élevés. (...) Même si Causapscal requiert plus d'efforts, c'est faisable. C'est cela faire du développement régional et c'est ça que le Québec s'apprête à faire.<sup>39</sup>

Le lendemain, le conseil d'administration du CRDEQ accepte de participer aux travaux de la SIPM. Il y délègue donc l'un de ses administrateurs, soit le maire de la ville d'Amqui, M. Sylvio Bérubé. Le même jour, un porte-parole de Rexfor déclare à La Presse

qu'une "société d'Etat doit donner la chance au gouvernement de jouer son rôle d'agent de développement économique dans les régions"<sup>40</sup>, tandis que le ministre De Bané déclare fin septembre que Rexfor et Bato demandent un taux de rendement trop élevé et qu'il entrevoit en conséquence la possibilité de soumettre un deuxième projet papetier aux Matapédiens.

Après une première réunion le 30 septembre à Amqui et la mise sur pied d'un "comité provisoire pour la mobilisation de la population", le "Ralliement populaire pour la papeterie Vallée de la Matapédia" (sic) voit le jour sous ce nom, le 5 octobre 1980, lors d'une réunion à Lac-au-Saumon. Le Ralliement populaire vise dès lors la formation d'exécutifs locaux dans chacune des municipalités de la Vallée pour compléter son organisation, laquelle comprend déjà quatre exécutifs de secteurs (Amqui, Causapscal, Matapédia, Sayabec) et un exécutif central formé de 12 personnes, soit trois par secteurs. Son rôle consistera, dit-on, à informer la population et à exercer des pressions continues auprès des ministres concernés. Le Ralliement populaire a pour président M. Jean-Guy Roy, curé de St-Vianney, et l'un des vice-présidents est M. Jean-Guy Gagnon, gérant de la SERV.

Au cours du mois d'octobre, si certains se prononcent en faveur du choix de Matane comme site d'implantation de la papeterie, la plupart des prises de position et des appuis continuent de se porter à la défense de la Vallée. Ainsi, le clergé de Matapédia ne manque pas de faire connaître sa position dans le dossier:

A notre tour, les prêtres et agents de pastorale de la Vallée nous voulons comme groupe, joindre ouvertement les rangs de ceux qui luttent pour l'obtention d'une industrie essentielle à leur survie. (...) Nous rappelons aux instances politiques qu'elles ont le devoir de distribuer équitablement les biens de la terre et de veiller à promouvoir l'être humain dans toute

sa dignité et cela partout sur le territoire qui leur est confié. Pour la Vallée, la papeterie est un dernier effort qui ne doit pas être déçu.<sup>41</sup>

Le 8 octobre se tient la première réunion du comité tripartite, chacune des parties y ayant finalement délégué ses représentants; deux pour chacun des gouvernements fédéral et provincial et trois pour la SIPM. Lors de cette réunion, on accepte notamment qu'une étude des répercussions environnementales concernant une implantation à Causapscal soit commandée sous la responsabilité de Rexfor. Cette étude est confiée à la firme SNC-Environnement.

Le 17 octobre, le ministre De Bané prend les ondes du poste de télévision CFER à Rimouski pour donner sa version des faits et indiquer comment il compte poursuivre le dossier. Il laisse ainsi entendre que le ministre Bérubé a trompé la population matapédienne et qu'une implantation dans la Vallée n'a pas été sérieusement envisagée avant le milieu de l'été 1980. Il affirme également que l'étude de Gaucher Pringle n'était destinée qu'à dissimuler l'entente Rexfor-Bato pour une implantation à Matane, lui donnant ainsi un fondement rationnel en temps opportun.

Il y a une assurance, dit-il, que je veux donner à la population de la Vallée ce soir: j'irai jusqu'au bout de mes forces pour vous défendre et pour vous aider à réaliser ce projet non seulement parce que tous les organismes du territoire vous appuient, mais également pour effacer le tour cruel que l'on vous a joué. Maintenant que le dossier est sous ma responsabilité, je vais m'assurer qu'il ne sortira pas de la Vallée à moins que les obstacles ne soient insurmontables.<sup>42</sup>

Cette conférence provoque plusieurs réactions du côté du gouvernement québécois et on s'y empresse alors de rendre certains documents publics pour

réfuter les allégations de "complot" en faveur de Matane. Ceci ne devait cependant que contribuer à relancer la longue suite d'altercations entre les ministres Bérubé et De Bané. Le dossier provoque d'ailleurs des prises de bec jusque dans la région. Ainsi le 1er novembre, le maire de Matane, M. Roger Dion, donne sa démission comme membre du conseil d'administration du CRDEQ. Il est du devoir du CRD de favoriser l'implantation de projets industriels dans la région dit-il, "mais ce n'est pas son rôle de mettre en opposition les forces dynamiques des sous-régions sur la localisation des mêmes projets industriels à l'intérieur de la région."<sup>43</sup>

Le 7 novembre, les représentants de la SIPM au comité tripartite annoncent que tout va bien pour ce qui est du deuxième cycle d'études entrepris sous la direction du MEER, mais quelques jours plus tard, le Ralliement populaire commence à distribuer des affiches et vendre des macarons pour sensibiliser la population, roder son organisation et recueillir les fonds nécessaires au financement de ses activités.

Après s'être rencontrés à Montréal le 7 décembre, les ministres Bérubé et De Bané conviennent finalement d'une trêve. Dans un communiqué de presse émis trois jours plus tard, ils s'entendent pour que toute déclaration publique touchant le projet fasse d'abord l'objet d'une approbation mutuelle. A la mi-décembre, le rapport préliminaire de l'étude environnementale est remis et il déclenche un nouveau règne de rumeurs. Ayant d'abord pour objet l'augmentation appréciable des coûts relatifs à la protection de l'environnement pour une usine située à Causapscal, ces rumeurs ne tarderont pas à faire état de certains projets qui seraient offerts à la Vallée en remplacement de la papeterie. A cet égard d'ailleurs, certains n'hésiteront pas à parler de fuites calculées plutôt que de rumeurs. Entre temps, le Ralliement populaire envoie à plusieurs personnalités politiques des bûches de sapin accompagnées du message suivant:

Ce morceau de bois vise à vous rappeler que depuis le 19e siècle, la principale ressource de la Vallée de la Matapédia, la forêt, a servi à enrichir les autres pendant que nous nous débattions pour survivre. Depuis toujours, notre bois quitte la région pour être transformé ailleurs. Nous avons décidé que cette papeterie s'installera chez-nous pour que nos richesses naturelles participent au développement économique de notre région. Nous vous signifions que les pièces de bois que vous recevez aujourd'hui et dans les semaines qui viennent seront les dernières à sortir de chez-nous.<sup>44</sup>

Loin d'en rester à des déclarations de principes cependant, le Ralliement populaire passe bientôt à l'action en faisant du 19 janvier 1981 une "Journée de solidarité collective" dans la Vallée. M. Jean-Guy Gagnon, devenu président du Ralliement avec le départ du curé Jean-Guy Roy pour des raisons de santé, déclare que: "C'est la première d'une série de manifestations populaires qui visent à montrer aux gouvernements notre volonté de vivre de nos richesses naturelles dans la Matapédia."<sup>45</sup> Alors que le comité tripartite tient une séance de travail à Causapscal, quelques centaines de personnes bloquent la route 132. On procède également au cours de cette journée, au lancement du "Manifeste" du Ralliement populaire et à une prise d'otages symbolique des députés Marquis et Bujold ainsi que des fonctionnaires représentant les deux gouvernements auprès du comité tripartite. En soirée, plus d'un millier de Matapédiens se rassemblent à l'église d'Amqui pour y entendre les représentants de plusieurs organismes et prendre connaissance des télégrammes d'appuis qui affluent d'un peu partout. Le message de cette journée se veut très clair: "La papeterie va s'implanter dans la Vallée et pas ailleurs. La fin justifie les moyens."<sup>46</sup>

Fin janvier, le conseil d'administration de la SIPM décide de retirer sa délégation du comité

tripartite, la "réconciliation" des deux ministres l'ayant pratiquement rendu caduc. Dans la Vallée par contre, l'activité est fébrile et les manifestations populaires, souvent spontanées, se succèdent sans répit alors que les forces policières se font de plus en plus présentes. Le 23 janvier 1981, la route 132 est bloquée par des manifestants à Causapscal, le 26, même scénario à Sayabec et le 28, la Sûreté du Québec effectue une quinzaine d'arrestations en procédant à la réouverture de la route 132 près de Ste-Florence.

Les différents médias d'information québécois font largement écho déjà aux actions entreprises par les Matapédiens quand le 30 janvier, à l'invitation du Ralliement populaire, un peu partout dans la Vallée les gens descendent dans la rue. A Amqui, théâtre des activités les plus intenses, les commerces, les institutions bancaires, les écoles et les centres administratifs sont fermés; la station de radio locale est occupée par les manifestants et le train de Via Rail est intercepté et retenu une dizaine d'heures devant la gare. En début d'après-midi, les cloches des églises de toutes les paroisses de la Vallée se mettent à sonner et en fin d'après-midi, les 3 000 manifestants qui ont sillonné les rues de la ville d'Amqui rentrent chez eux. La journée s'est déroulée sans anicroches, tous les journaux en parleront et une conférence de presse a permis de servir un "dernier avertissement" aux autorités gouvernementales. M. Jean-Guy Gagnon y déclare:

Le mouvement de solidarité enclenché dans la région est irréversible. Les manifestations populaires continueront et s'amplifieront tant et aussi longtemps que les deux ministres ne viendront pas donner la réponse finale que les Matapédiens attendent depuis le 5 septembre 1980...<sup>47</sup>

Le 4 février, alors que les ministres Bérubé et De Bané se rencontrent à Ottawa, l'aile féminine du Ralliement populaire organise une manifestation et reçoit des télégrammes d'appuis de Mme Lise Payette,

ministre d'Etat à la condition féminine, ainsi que la présidente du Conseil du Statut de la femme, Mme Claire Bonenfant. Les femmes vont jusqu'à occuper et paralyser le poste de la Sûreté du Québec à Amqui; elles réclament l'implantation de la papeterie dans la Vallée, mais elles demandent également le retrait des accusations portées contre les manifestants arrêtés à Ste-Florence. Dans leur manifeste elles déclarent:

Nous les femmes de la Vallée en avons assez de vivre dans l'insécurité, de vivre de l'assurance-chômage et de l'assistance sociale. De voir nos familles se disperser, s'expatrier dans les grandes villes et les régions éloignées. Par conséquent, nous, les femmes de la Vallée, considérons qu'une papeterie c'est la survie économique et sociale.<sup>48</sup>

Le lendemain, les deux ministres émettent un communiqué conjoint. En disant avoir en mains toutes les données pour prendre une décision, ils expriment alors le souhait de rencontrer les représentants de la population matapédiennne pour les consulter sur les modalités d'une rencontre avec celle-ci. Le 6 février, le Ralliement populaire fait connaître sa réponse: il refuse de participer à une rencontre privée et invite MM. De Bané et Bérubé à venir eux-mêmes annoncer leur proposition dans la Vallée.

Le 10 février est décrété "Journée de solidarité syndicale" dans la Vallée; M. Robert Gaulin, président de la CEQ, ainsi que MM. Christophe Auger et Michel Chartrand de la CSN participent à une conférence de presse du Ralliement populaire. Le lendemain, Le Soleil parle d'un appui "nuancé" de la CEQ et d'un appui "d" l" de la CSN. D'autre part, les autorités municipales de la Vallée, contactées entre temps pour rencontrer les ministres, annoncent le 12 février leur décision unanime de démissionner en bloc si:

les deux paliers de gouvernement procédaient à l'annonce de la décision unilatérale d'implanter la papeterie en dehors des limites municipales du comté de Matapédia, sans avoir au préalable prouvé hors de tout doute, la non-faisabilité du projet dans un des sites de la Vallée car ce geste unilatéral des gouvernements fédéral et provincial serait considéré comme un geste non démocratique.<sup>49</sup>

Alors que les rumeurs concernant les projets de rechange qui seraient offerts à la Vallée se font de plus en plus précises et que l'étude environnementale de SNC a conclu que: "Si l'usine de papier était installée à Causapscal, les coûts d'investissement des installations de traitement des eaux requises pour les deux phases, sont estimés à un minimum de \$62 millions ..."50; le 19 février 1981, les ministres responsables du dossier mettent fin à leurs tergiversations pour dévoiler le contenu de leur entente et sonnent le glas d'une implantation papetière dans la Vallée. Réunis pour l'occasion dans les studios de télévision de Radio-Canada à Matane, les ministres De Bané et Bérubé annoncent une "solution aux problèmes de chômage de la Matapédia et de Matane" qui est accueillie avec froideur et scepticisme dans la Vallée; une usine de panneaux-meubles à Sayabec, un complexe de sciage à Causapscal et une usine de papier journal à Matane.

Le 2 mars suivant, au terme d'une longue réflexion, le Ralliement populaire décide de se saborder et le 11, les maires de la Vallée acceptent les propositions gouvernementales après avoir effectué une consultation auprès de la population qu'ils représentent.

Le 13 avril 1981, le Parti Québécois remporte les élections et conserve le pouvoir. Le 20 août 1981, Sayabec est le lieu d'une fête publique à l'occasion du dévoilement de la maquette de l'usine de panneaux-meubles qui y sera construite par Rexfor, en association avec la firme allemande Kunz. Enfin, le 28 août

1982, on pouvait lire dans Le Devoir un article intitulé: "Si Ottawa accorde prochainement une subvention: la construction de la papeterie de Matane commencera à l'automne". Coût de construction maintenant estimé: \$235 millions.

#### NOTES

1. J.-C. LECLERC. Le Devoir, 23 février 1981.
2. Voir L'Avant-Poste Gaspésien, 12 et 19 janvier 1977.
3. Voir Le Soleil, 31 mars 1977.
4. J.-P. ROBERT. Projet Val-Brillant. Québec, MTF, juin 1977, 61 p.
5. Arrêté en conseil no. 84-78, 11 janvier 1978, annexe, p. 2.
6. Arrêté en conseil no. 84-78, 11 janvier 1978, annexe, p. 2.
7. Voir le Journal des Débats. Vol. 19, no. 106, p. 3656.
8. Feu vert à la papeterie du Bas St-Laurent/Gaspésie: Québec choisit Causapscal. (5 septembre 1980), p. 2.
9. C'est ainsi qu'est intitulé l'arrêté en conseil 84-78. (Souligné par J.B.)
10. Arrêté en conseil 84-78, p. 1.
11. Arrêté en conseil 84-78, p. 2.
12. L'Avant-Poste Gaspésien, 18 janvier 1978.

13. Cette lettre n'a pas été rendue publique. (Souligné par J.B.)
14. Lettre de Y. Bérubé à J. Léonard, 8 février 1978.
15. L'Information, 28 mars 1979.
16. L'Avant-Poste Gaspésien, 4 avril 1979.
17. L'Avant-Poste Gaspésien, 25 avril 1979.
18. L'Avant-Poste Gaspésien, 25 avril 1979.
19. L'Information, 2 mai 1979.
20. SPBBS. Seizième rapport annuel. 1978. p. 17.
21. L'Avant-Poste Gaspésien, 16 mai 1979.
22. Le Soleil, 11 octobre 1979.
23. Ce sont les mots qu'utilisait M. Léonard Otis in L'Avant-Poste Gaspésien, 29 octobre 1980. M. Otis devait cependant tempérer ses propos dans l'édition du 5 novembre 1980 du même journal. Voir aussi La Voix Gaspésienne, 5 novembre 1980.
24. La Voix Gaspésienne, 5 mars 1980.
25. Voir les résultats de cette étude au Tableau 7 du présent travail.
26. MTF. Région 01. Analyse et localisation des disponibilités annuelles de matière ligneuse du Bas St-Laurent - Gaspésie. 15 août 1979, révisé le 31 janvier 1980, p. ii.
27. Voir le texte intégral à l'annexe 1.
28. Voir L'Avant-Poste Gaspésien, 18 juin 1980.
29. La Voix Gaspésienne, 9 avril 1980. Le texte intégral de cet échange épistolaire y est reproduit.

30. Voir par exemple: "La papeterie pas nécessairement dans la Vallée". Le Progrès Echo, 14 mai 1980.
31. Le contenu de cette lettre ne sera dévoilé qu'en octobre 1980. Voir Le Soleil, 30 octobre 1980.
32. L'Avant-Poste Gaspésien, 21 mai 1980; et aussi L'Information, 21 mai 1980.
33. Le Soleil, 18 juin 1980.
34. Voir le texte intégral à l'annexe 2.
35. Feu vert à la papeterie... op. cit., p. 3.
36. Discours de M. Yves Bérubé lors de l'annonce de l'implantation d'une papeterie dans la région Bas St-Laurent/Gaspésie. CFER-TV, Rimouski, 5 septembre 1980, p. 12. Fait à noter, cette conférence télévisée est boycottée par plusieurs journalistes régionaux qui considèrent contraire à l'éthique professionnelle et à l'objectivité de l'information qu'un ministre utilise ce média pour faire une telle annonce.
37. Discours de M. Yves Bérubé ... op. cit., p. 12.
38. Voir L'Information, 17 septembre 1980.
39. Texte de l'allocution de M. Y. Bérubé à Causaps-cal. 23 septembre 1980, p. 9.
40. La Presse, 30 septembre 1980.
41. Le Nouvel-Est, 14 octobre 1980. Le texte intégral y est reproduit.
42. Texte de la conférence de M. P. De Bané. 17 octobre 1980, p. 32.
43. La Voix Gaspésienne, 5 novembre 1980. Cette lettre de démission y est reproduite en entier.

44. Voir Le Nouvel-Est, 24 décembre 1980.
45. Le Progrès Echo, 21 janvier 1981.
46. Ce sont les dernières phrases du manifeste. Voir le texte intégral à l'annexe 3.
47. L'Avant-Poste Gaspésien, 4 février 1981.
48. Voir le texte intégral de ce manifeste à l'annexe 4.
49. Le Soleil, 13 février 1981.
50. SNC. Etude environnementale sur l'implantation d'une usine de papier-journal à Causapscal-Matapédia. Février 1981, annexe 6, p. 1. La première phase correspondait à l'utilisation d'une seule machine à papier et la deuxième à l'addition d'une machine supplémentaire.





PHOTO: ROLAND MORIN

### Le projet

Il apparaît pour le moins évident que le projet d'implantation papetière dans la Vallée de la Matapédia soit principalement devenu l'objet d'un affrontement majeur entre les gouvernements et la population de cette région. En fait, on peut vraisemblablement considérer que ce projet est à l'origine d'un phénomène social fort important, d'autant plus qu'il donnait lieu à la plus récente expression des divisions qui surgissent presque invariablement, depuis plus de dix ans, lorsqu'il est question de développement régional dans l'Est du Québec. Dans cette foulée cependant, d'aucuns auront peut-être oublié qu'il s'agissait au départ d'un projet visant à doter le Bas St-Laurent - Gaspésie d'une nouvelle implantation papetière, ce qui, comme on a pu le constater auparavant, était loin de créer un précédent dans la région. Voir le dossier sous cet angle, c'est-à-dire comme un projet d'implantation papetière soumis par un syndicat de producteurs de bois appartenant à une région qui n'en était pas à sa première demande en ce sens auprès du gouvernement du Québec, voilà donc ce qui constituera le premier

itinéraire de la présente analyse.

### 3.1 CONTINUITÉS ET RUPTURES AVEC LES PROJETS ANTÉRIEURS

Du mémoire suggérant en 1955 l'établissement d'une papeterie à Rimouski, à celui qui proposait en 1970 la construction d'une usine de papier kraft à Matane, tous les projets d'implantation papetière présentés dans le Bas St-Laurent - Gaspésie comprenaient un certain nombre de préoccupations et d'objectifs communs. Le projet présenté par le SPBBS en 1976 ne fait pas figure d'exception parmi ses prédécesseurs, d'ailleurs il apparaît d'emblée comme l'actualisation de revendications maintes fois exprimées antérieurement. En parfaite continuité sur plusieurs points, le projet d'implantation papetière dans la Vallée n'établit pas moins certaines ruptures d'importance.

Ainsi, alors qu'aucun des projets présentés entre 1955 et 1970 ne suscitera ce que l'on pourrait appeler un mouvement populaire d'appui et de revendications, après 1970, ces mouvements seront non seulement présents sur plusieurs fronts, mais ils auront un impact considérable dans plusieurs dossiers et c'est là une première différence essentielle. Les deux projets d'implantation à apparaître dans la région après 1970, ceux de Cabano et de la Vallée, seront ainsi marqués de façon déterminante, quoique différente, par une intervention populaire. C'est-à-dire, pour reprendre l'expression de J.J. Simard, par l'intervention "de ceux d'en-dessous".<sup>1</sup> Dans tous les autres dossiers d'implantation papetière la population ne se sera jamais manifestée, si ce n'est de façon aussi ponctuelle que spontanée dans le cas de Rimouski par exemple, lors du projet d'usine kraft en 1965.

Par contre s'il est un trait commun à tous ces projets, qu'ils furent réalisés ou non, c'est bien la présence de l'Etat, laquelle sera toujours souhaitée, sinon explicitement requise, par tous les promoteurs. Ceux-ci en exposeront diversement la nécessité mais

dans chacun des cas, on fait systématiquement appel à l'Etat à un titre ou à un autre. Les interventions consécutives seront par ailleurs très variées, passant de l'indifférence dans le cas du mémoire de la ville de Rimouski en 1955, à ce qui fut presque une mainmise dans celui du projet de la Vallée de la Matapédia.

Les initiatives des régionaux en matière de projet d'implantation papetière sont donc toutes plus ou moins tributaires de l'Etat pour se réaliser. A un extrême, on ne fait que démontrer les avantages et la nécessité d'une implantation papetière, ainsi que les atouts d'une localité particulière, pour en mettre ensuite l'entière responsabilité entre les mains de l'Etat; à l'autre, le projet définit des besoins spécifiques réclamant une intervention minimale de l'Etat. Dans le cas du projet de Gaspé-Nord par exemple, les demandes des promoteurs étaient restreintes, mais il semble bien que ce soit le manque de collaboration du gouvernement québécois qui en ait compromis la réalisation. Sur un territoire national où près de 90% des superficies forestières sont du domaine public et où le régime des concessions forestières a prévalu jusqu'au début des années 70, la question de l'approvisionnement impose notamment une certaine collaboration de l'Etat. Mais même quand on réussit à contourner le problème en prévoyant utiliser d'autres sources d'approvisionnement que la forêt publique, comme ce fut le cas pour Gaspé-Nord et dans la version initiale du projet de la Matapédia, le succès est loin d'être assuré sans une certaine aide de l'Etat. En définitive, non seulement fait-on toujours appel à l'Etat dans tous les projets, mais dans le rôle qu'on lui accorde ou dans celui qu'il prendra, son influence est déterminante à plusieurs points de vue. Ce qui confirme d'une certaine manière la dépendance de la périphérie par rapport au centre.

Dans cet ordre d'idée, il faut voir aussi comment le projet de la Matapédia introduisait une nouvelle dimension par rapport aux projets antérieurs. De tous les projets qui ne seront pas menés à terme, il est en effet le seul à prendre l'arrière-pays comme site

d'implantation. Or la relation centre-périphérie fonctionne à différentes échelles, ainsi dans le Bas St-Laurent - Gaspésie, l'arrière-pays est en quelque sorte la périphérie du littoral. Dans les projets soumis antérieurement on retient toujours des sites littoraux: Rimouski, Matane, Ste-Anne-des-Monts ou Cap-Chat. On ne peut bien sûr parler de véritables centres dans tous les cas, pour les deux dernières villes surtout, mais la différence demeure significative. D'autant plus que les premières demandes organisées concernant un projet d'implantation papetière proviennent de la ville de Rimouski, laquelle est devenue entre temps une "capitale régionale."

Par la sélection initiale d'un espace plus périphérique comme lieu d'implantation et surtout, par l'intervention populaire qu'il suscitera en cours de route, le projet de la Vallée opère donc une coupure avec les projets d'implantation antérieurs. Cette coupure s'efface complètement par contre en ce qui concerne l'aide de l'Etat. Là comme ailleurs, elle sera vivement recherchée et l'intervention subséquente de l'Etat sera décisive. Cette dynamique de continuité et de rupture se retrouve tout entière dans la façon dont sont repris, dans le projet de la Matapédia, les objectifs qui accompagnent tous les projets d'implantation papetière dans le Bas St-Laurent - Gaspésie. Encore une fois dans ce projet, ces objectifs reposent principalement sur la transformation sur place de la matière ligneuse, l'arrêt des exportations extra-régionales de bois brut et la création d'emplois; mais sous le couvert d'objectifs analogues, c'est une réalité toute différente qui s'actualise: celle d'un syndicat de producteurs de bois. Au point de départ c'est en effet le SPBBS qui prend l'initiative du projet d'implantation dans la Vallée, c'est-à-dire un regroupement de petits producteurs de bois. Ainsi, se faisant peu à peu entendre dans les projets d'implantation antérieurs, ce n'est qu'à l'occasion du projet de la Matapédia que la voix des producteurs de bois trouvera à s'exprimer entièrement par l'entremise d'un organisme chargé de la transmettre et de la faire valoir.

Comme on l'a vu, en effet, les principaux instigateurs des demandes et des projets d'implantation papetière se retrouvent principalement chez les députés, les commissaires industriels, les membres de Conseils municipaux et ceux des Chambres de Commerce. Le mémoire de M. Thériault en 1955, ou le projet du Bureau d'Expansion Industrielle et de Productivité de Gaspé-Nord au début des années 60, en sont des exemples patents. Mais en 1964 par exemple, des représentants de l'Office des Producteurs de Bois de Rimouski siègent au Comité de l'Industrie Forestière de Rimouski avec ceux de la Chambre de Commerce, de la Commission de Promotion Industrielle et du Conseil de la ville de Rimouski. Ce sont en grande partie le maire de la ville et le député du comté qui conduisent le dossier, mais on y demandera aussi une certaine collaboration de l'Office des Producteurs de Bois de Rimouski en ce qui a trait à l'approvisionnement. Ainsi, en réponse à une demande du maire, l'Office confirmera l'existence de disponibilités en matière ligneuse pouvant servir à l'approvisionnement de l'usine, mais il indiquera en même temps que:

... dans une saine économie régionale il faut la participation de toutes les classes qui composent la société. Il en est de même pour l'industrie. A ce titre, il est intéressant de noter que les producteurs de bois se sont déclarés ouverts à une certaine forme de participation financière industrielle.<sup>2</sup>

En 1970, avec le mémoire concernant l'établissement d'une usine de papier kraft à Matane, on retrouve encore une fois l'Office des Producteurs de Bois de Rimouski, mais il y figure cette fois comme co-signataire en compagnie de la ville et de la Chambre de Commerce de Matane, de la Fédération de l'UCC de Rimouski et du Syndicat des Producteurs de Bois de la Gaspésie.

Comme le démontre leur implication progressive dans les projets soumis avant 1976, les projets

d'implantation papetière sont donc loin de laisser indifférents les producteurs de bois du Bas St-Laurent - Gaspésie. En fait, au chapitre des exportations extra-régionales de bois à pâte résineux, les petits producteurs deviennent graduellement les seuls concernés. A partir du début des années 60, en effet, le bois des forêts publiques est de plus en plus transformé dans la région, tandis que celui des forêts privées continue d'être exporté en grande quantité. Si en 1976 le SPBBS fait de cette préoccupation la raison principale qui motive une nouvelle implantation régionale et sa propre intervention dans ce projet, c'est qu'il en est directement touché et ce, depuis longtemps. En 1963, le secrétaire de l'Office des Producteurs de Bois de Rimouski en faisait d'ailleurs état:

Un autre problème auquel les producteurs de bois ont à faire face, disait-il, est l'éloignement des usines transformatrices. Nous devons, chaque année, expédier des milliers de cordes de bois à Trois-Rivières, Port-Alfred ou Québec. Cet éloignement des usines fait que le prix net la corde aux producteurs est réduit.<sup>3</sup>

Nonobstant les conditions particulièrement difficiles de la mise en marché pour les producteurs privés dans le Bas St-Laurent - Gaspésie, il faut par ailleurs être conscient de l'intérêt que peut représenter une percée significative dans le secteur de la transformation de la matière ligneuse, tant pour ceux qui oeuvrent à la mise en marché du bois des forêts privées du Québec que pour ceux qui se préoccupent de l'évolution des régions rurales. Pour les représentants des petits producteurs de bois et pour ceux du monde rural en général, le projet de la Vallée n'était d'ailleurs pas la première tentative pour concrétiser ces aspirations. A partir du milieu des années 50, les efforts de l'UCC, l'actuelle UPA, furent suffisamment importants en ce sens pour maintenir jusqu'en 1976 les espoirs de déborder des frontières de l'exploitation et de la mise en marché des bois vers le domaine de leur transformation.

## 3.2 SYNDICALISME AGRICOLE ET PRODUCTEURS DE BOIS

### 3.2.1 La mise en marché du bois

Avant 1956, c'est-à-dire avant la naissance des plans conjoints de mise en marché des produits agricoles au Québec, les producteurs de bois, qui étaient pour la majorité agriculteurs, disposaient de très peu de ressources dans la commercialisation de leurs produits. Confinés au premier échelon d'un long processus qui fait de l'arbre un produit fini vendu sur des marchés lointains, ils étaient entièrement responsables de la mise en marché de leur produit. Leur marge de manoeuvre était dans ces conditions passablement restreinte et ils se trouvaient souvent à la merci des utilisateurs de cette matière première quant au prix qu'ils pouvaient obtenir et aux quantités qu'ils pouvaient écouler sur les marchés. Les intermédiaires étant d'autre part assez nombreux, les profits des producteurs s'en trouvaient passablement réduits.

A partir des années 50, leurs revendications poussèrent le gouvernement du Québec à se pencher sur la question. A la suite des travaux de la Commission instituée à cette fin, la Commission Héon, l'Assemblée nationale adopta en 1956 une première loi pour régir la mise en marché des produits agricoles; le bois des petits producteurs étant considéré comme tel. Modifiée plusieurs fois par la suite, cette loi créait également la Régie des marchés agricoles qui en assure toujours l'application depuis. Sans plus entrer dans les détails, il faut dire que c'est en vertu de cette loi que furent mis sur pied les plans conjoints de mise en marché et les Offices de Producteurs, lesquels sont responsables devant la loi de pourvoir à l'application et à l'administration d'un plan conjoint. L'adoption d'un plan conjoint entraîne nécessairement la création d'un Office de producteurs mais un Syndicat professionnel, constitué en vertu de la Loi des syndicats professionnels, peut obtenir l'administration d'un plan conjoint en présentant une requête à cet effet.

Le premier plan conjoint de mise en marché du bois fut mis en vigueur dans le Bas St-Laurent - Gaspésie en 1958. Connu sous le nom de plan conjoint de Rimouski-Matapédia, il couvrait le territoire du comté municipal de Matapédia et quelques paroisses des comtés municipaux de Bonaventure et Rimouski. En 1959, celui de Rimouski-Matane était approuvé pour bientôt être suivi par ceux de Rimouski-Témiscouata et Rimouski-Rivière-du-Loup en 1961 et 1962 respectivement. En 1963 enfin, l'administration de ces quatre plans conjoints était confiée à un seul organisme: l'Office des Producteurs de Bois de Rimouski. Quant au Syndicat des Producteurs de Bois du Bas St-Laurent, il fut fondé en 1970 et l'administration de ces quatre plans conjoints lui fut transférée en 1975,<sup>4</sup> avant qu'ils ne soient fondus en un seul le 1er janvier 1977.

L'organisation de la mise en marché du bois des forêts privées constitue un tournant important dans l'évolution du monde rural au Québec. Les petits producteurs ainsi regroupés gagnèrent plus de poids auprès des utilisateurs de matière ligneuse et plusieurs des intermédiaires entre les deux furent progressivement éliminés. Les producteurs de bois s'assuraient d'autre part d'une meilleure représentation de leurs intérêts, ainsi que d'une présence accrue sur la scène québécoise et notamment avec la formation du Comité Provincial des Syndicats et des Offices de Producteurs de Bois de l'UCC, qui deviendra en avril 1970 une fédération affiliée: celle des Producteurs de Bois du Québec (FPBQ).

Parallèlement à ces réaménagements importants dans le secteur de la mise en marché de la matière ligneuse, les nouveaux porte-parole des producteurs de bois et ceux du monde rural en général en vinrent à s'intéresser plus particulièrement à la mise en valeur de la forêt rurale. Cet intérêt devait d'ailleurs se manifester autant en aval qu'en amont de la mise en marché, c'est-à-dire autant au plan de la production du bois qu'à celui de sa transformation, par la promotion de ce qui deviendra plus tard l'aménagement

intensif des forêts privées pour ce qui est du premier, et par la création d'usines sous le contrôle des producteurs de bois pour le second. D'un côté comme de l'autre, une même source d'inspiration et un même idéal à traduire dans la réalité québécoise: l'exemple des pays scandinaves et plus particulièrement celui de la Suède.

Depuis déjà pas mal d'années, (Léonard Otis) ne manque jamais une occasion de prôner la transformation sur place du bois de la Gaspésie. Il est même allé jusqu'en Suède étudier les méthodes employées par ces gens dont les problèmes équivalaient aux nôtres. Et voilà qu'il ne manque pas grand chose pour que dès le printemps prochain l'on se mette à la construction de l'usine de Val-Brillant.<sup>5</sup>

### 3.2.2 Le modèle suédois

Le coordonnateur du projet d'implantation papetière dans la Vallée nommé par le SPBBS, ne fut pas le premier et le seul mandataire des producteurs de bois québécois à se rendre en Suède au cours des dernières années. Pour quiconque s'intéresse à la mise en valeur de la forêt rurale en effet, l'exemple du modèle suédois est tout simplement fascinant. Ne serait-ce, par exemple, que parce qu'en 1977 le prix moyen pour le bois à pâte au chemin du producteur y était de \$70 le cunit, alors qu'il était de \$40,50 sur le territoire du SPBBS, ou parce qu'avec 44% de la superficie forestière commerciale du Québec, la Suède a une production annuelle de plus de trois fois supérieure et ceci, en ne dépassant que légèrement la possibilité annuelle de ses forêts (voir tableau 2). Un examen plus approfondi des contextes respectifs du Québec et de la Suède pourrait sans doute pondérer ces comparaisons, mais cela ne diminuerait en rien la fascination exercée par les performances bien réelles de la Suède en matière de forêt. Il est d'ailleurs impossible de donner ici tout ce qui permettrait de comprendre et

TABLEAU 2  
CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA PRODUCTION LIGNEUSE  
QUÉBEC, SUÈDE, FINLANDE

|   | QUÉBEC    |        | SUÈDE   |        | FINLANDE |        |
|---|-----------|--------|---------|--------|----------|--------|
|   |           |        |         |        |          |        |
| Superficie totale<br>(milles carrés)                    | 595 000   | (100%) | 175 000 | ( 29%) | 130 000  | ( 22%) |
| Superficie forestière<br>commerciale<br>(milles carrés) | 207 000   | (100%) | 91 000  | ( 44%) | 73 000   | ( 35%) |
| Volume sur pied<br>( '000 cordes)                       | 1 270 700 | (100%) | 910 000 | ( 72%) | 600 000  | ( 47%) |
| Possibilité annuelle<br>( '000 cordes)                  | 22 500    | (100%) | 30 400  | (135%) | 23 000   | (102%) |
| Production annuelle<br>( '000 cordes)                   | 10 000    | (100%) | 30 800  | (308%) | 24 000   | (240%) |

SOURCE: SERV. Éléments de réflexion relativement à l'aménagement des forêts rurales et à la réorganisation de l'activité forestière dans l'arrière-pays de l'Est du Québec. 1977, p. 6.

d'expliquer la situation forestière suédoise, ainsi faudra-t-il se restreindre à en mentionner les principaux paramètres et parmi ceux-ci l'importance de la législation quant à l'aménagement forestier.

Dès 1903, la Suède adoptait la première loi forestière à caractère national pour assurer le rendement soutenu de ses forêts. Elle obligeait les propriétaires, compagnies ou individus, à reboiser après toute coupe finale de façon à mettre en place un nouveau peuplement. Après la Première Guerre mondiale, la demande accrue de produits forestiers conduit à l'adoption d'une deuxième loi qui stipule notamment que:

Une forêt vigoureuse ne peut, sans la permission du Service sylvicole régional, être coupée autrement que par éclaircie. La coupe finale d'un peuplement forestier doit être différée tant et aussi longtemps que par des soins appropriés, il sera plus profitable de le laisser croître que de le liquider immédiatement.<sup>6</sup>

La législation forestière donne une idée de la préoccupation suédoise en matière d'aménagement intensif, d'autant plus qu'elle ne cessera d'évoluer dans le même sens par la suite, mais pour les producteurs de bois québécois, il est un autre aspect de la réalité forestière suédoise qui retient aussi l'attention. Les associations coopératives regroupant les propriétaires de petites forêts privées ont en effet réussi à se tailler une place enviable dans le secteur industriel de la transformation du bois. En 1977, par exemple, la plus importante de ces associations avait à son actif dix-sept usines de sciage, sept usines de pâtes, sept usines de papier, deux usines de maisons préfabriquées et ce bilan déjà fort impressionnant n'épuise pas l'ensemble des activités industrielles de cette association.<sup>7</sup>

Il faut dire que le tiers de toute la superficie forestière de la Suède appartient aux membres des neuf

associations coopératives qui existent actuellement et que celles-ci regroupent près de 54% de tous les propriétaires de lots boisés. Ces petits propriétaires individuels, au nombre de 247 000, détiennent d'ailleurs la majeure partie des forêts du pays, ce qui est loin d'être la situation au Québec où près de 90% des superficies forestières sont la propriété de l'Etat. En Suède par contre, l'Etat ne possède que 25% de la superficie forestière totale, tout comme l'industrie privée. En termes de superficie, c'est donc la moitié des forêts qui appartient à l'ensemble des petits propriétaires. Pour ce qui est du volume ligneux, la répartition est semblable: 20% pour l'Etat, 24% pour l'industrie et 56% pour les propriétaires individuels.

Le partage du potentiel forestier entre l'Etat, l'industrie privée et les propriétaires individuels n'explique pas à lui seul l'importance de la petite forêt privée en Suède. La position qu'elle y occupe, dans l'industrie forestière notamment, repose en grande partie sur l'action des associations coopératives qui en favorisèrent l'organisation. Les premières associations forestières apparaissent dès le début du siècle et jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, elles concentrèrent leurs activités autour de la mise en marché du bois de leurs membres. A la faveur de l'augmentation des besoins en matériaux de construction que cette guerre devait susciter, de nombreuses associations purent profiter de l'accroissement de la demande pour acheter ou construire des usines de sciage. Non seulement les investissements consentis dans une telle conjoncture se firent très tôt rentables, mais le contrôle de ces nouveaux débouchés pour le bois des propriétaires individuels leur appartenait en propre.

En 1960, la fusion de plusieurs associations amena une réorganisation de leurs activités et en particulier le développement d'une gamme de services techniques dont l'étendue varie avec chacune des associations. Certaines peuvent maintenant offrir tous les services requis par la planification et l'exécu-

tion complète d'un plan d'aménagement. D'autres se limitent à la mise en marché et aux opérations forestières d'abattage, de débardage, de mesurage et de transport à l'usine. Enfin, autour de 1965, les associations s'intéressèrent au secteur des pâtes et papiers pour déterminer les secteurs de production où elles pourraient éventuellement s'engager et ainsi tendre vers une stabilisation des prix du bois à pâte jusque-là vendu exclusivement à l'industrie privée.

Les propriétaires de forêts privées comblent annuellement 60% des besoins en matière ligneuse de l'industrie forestière et contrôlent 15% de cette production industrielle par le biais de leurs associations coopératives. En 1975, celles-ci possèdent 58 usines de sciage, soit 17% de la production totale, 11 usines de pâtes et 7 usines de papier, qui représentent respectivement 15 à 8% de la production suédoise et ainsi que 4 des 11 usines de panneaux de fibres agglomérées et une des 18 usines de panneaux particuliers qui existent en Suède. Enfin, les associations sont propriétaires de trois usines de maisons préfabriquées qui ont produit 3 700 unités en 1975.<sup>8</sup>

### 3.2.3 La transformation du bois

S'il faut compter sur l'influence du modèle suédois, quant à l'organisation de sa forêt privée et à la place de ses propriétaires individuels dans le secteur de la transformation, il faut également revenir sur le rôle plus global de l'UCC pour comprendre comment les petits producteurs de bois québécois en sont venus à s'intéresser à la transformation de cette matière première; au point même d'y tenter certaines expériences jusque dans le secteur presque réservé des pâtes et papiers. En effet, non seulement l'UCC est-elle à l'origine de l'avènement des plans conjoints de mise en marché du bois, lesquels permirent une organisation graduelle des producteurs à partir de 1956, mais elle est également à l'origine de l'importance considérable qui sera accordée aux forêts privées, celles-ci apparaissant progressivement comme une

composante essentielle à la survie du monde rural. On pourrait même dire qu'il y avait là, avant la lettre, une préoccupation de favoriser le développement inté-gré des régions périphériques.

Pour reprendre brièvement ce qui serait une longue histoire, c'est au congrès général de 1956 que l'UCC se soucie pour la première fois de l'utilisation rationnelle des ressources. On peut lire en effet dans le Mémoire annuel qu'elle fait parvenir au Conseil des ministres:

Le sol, l'eau et la forêt sont les trois ressources renouvelables dont la conservation et l'utilisation rationnelle sont nécessaires pour assurer une agriculture permanente dans le Québec. (...) Le bien-être de milliers de québécois dépend de la qualité de ces ressources et de leurs fonctions économiques complémentaires.<sup>9</sup>

C'est d'ailleurs en considérant l'avenir de ces Québécois dont le sort est lié à l'agriculture ou à la forêt, ou à ces deux ressources à la fois, que l'UCC disait prendre conscience de la nécessité d'agir. On posait le problème en ces termes: si l'économie "agroforestière" de certaines régions n'est pas réaménagée, on devra se résigner à ce que celles-ci soient vidées de leurs populations par l'émigration, à moins qu'on y accepte un niveau de vie très bas ou l'absence presque continuelle des "chefs de familles" et de leurs fils. En d'autres mots: exode ou mobilité presque absolue de la main-d'oeuvre. On demandait donc au gouvernement d'élaborer et d'instituer une politique générale de conservation et d'utilisation rationnelle des ressources renouvelables puisque:

L'envergure des problèmes en cause dépassant l'initiative et les possibilités des individus et des groupements privés il y a lieu, par conséquent, de recourir à l'aide de l'Etat.<sup>10</sup>

La même préoccupation reviendra aux deux congrès généraux suivants et en 1958 elle fera l'objet d'une résolution en bonne et due forme. Si jusque-là on devait concéder qu'il s'agisse d'un travail à long terme, en 1959 on considère cependant que certaines mesures peuvent être prises immédiatement pour amorcer une solution tout en consolidant rapidement l'économie de certaines régions. On précise d'ailleurs au congrès de 1959 que:

Les qualités naturelles de notre milieu agricole sont liées aux méthodes de l'utilisation, de l'aménagement et de la conservation de ces trois ressources, le sol, la forêt et l'eau. Et, à longue échéance, c'est le sort économique et social de milliers de nos familles agricoles qui est lié aux qualités de notre agriculture et de ses ressources complémentaires. Notre mouvement ne peut donc que se préoccuper fortement de l'utilisation rationnelle de nos ressources.<sup>11</sup>

C'est ainsi que parmi les deux résolutions adoptées au congrès de 1959 comme mesures à prendre immédiatement, on demande au gouvernement de favoriser par l'adoption de programmes à cet effet, "une meilleure intégration de la forêt à l'agriculture de certaines régions"<sup>12</sup> afin de consolider leur économie d'une façon stable et permanente. Du principe général d'utilisation rationnelle des ressources renouvelables énoncé au congrès général de 1956, on passe donc, en 1959, à celui de l'intégration de la forêt à l'agriculture ou, comme on le dira aussi, à l'intégration de la forêt à l'économie rurale.

Il faut mentionner que l'ensemble de ces préoccupations constitue le reflet spécifique d'une idéologie plus globale à laquelle se rallient, au cours des années 50, certains éléments de la société québécoise qui préparent le tournant des années 60. On y reconnaît en effet cet appel à la rationalisation de l'économie en général et à la nécessité de l'intervention

et de la planification étatiques en particulier, c'est-à-dire à ce qui servira de rampe de lancement à la "Révolution Tranquille". Mais quoi qu'il en soit, il faut surtout insister ici sur l'incidence particulière de cette nouvelle orientation de l'UCC concernant l'intégration de la forêt à l'économie rurale et ce, pour deux raisons. D'une part, parce que l'implantation de nouvelles usines de transformation du bois sera identifiée et retenue comme un des moyens de la favoriser et d'autre part, parce qu'elle est à la base de la promotion que l'UCC fera par la suite de l'aménagement de la forêt privée et que c'est autour de cette activité que se rassemblera principalement le mouvement populaire des Opérations Dignité.

L'intégration de la forêt à l'économie rurale devenant un principe général d'intervention, l'UCC regroupera sous ce thème plusieurs des demandes formulées aux congrès généraux et par la suite adressées au gouvernement. Si ces demandes portent plutôt sur la redistribution des forêts de la Couronne, pour permettre la création des réserves forestières que l'on estime nécessaires à la vie de la population rurale, au congrès de 1961 elles prennent cependant un tournant important en ce qui nous concerne. Ainsi, la résolution portant sur l'intégration de la forêt à l'économie rurale inclut pour la première fois en 1961:

La décentralisation de l'industrie forestière et l'établissement de nouvelles industries pour faciliter l'écoulement de tous les produits forestiers dans les localités éloignées des grands marchés et où le transport s'avère très coûteux.<sup>13</sup>

Enfin, à partir du congrès de 1965, ce qui n'est encore ici qu'une partie d'un objectif global, deviendra un objectif à part entière et à chacun des congrès suivants, on adoptera une résolution par laquelle on demande sans détour: la mise sur pied d'usines de transformation et la collaboration active de l'Etat pour ce faire.

En l'espace de moins de dix ans, c'est-à-dire de 1956 à 1965, les congrès généraux de l'UCC passeront ainsi de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, à l'intégration de la forêt à l'économie rurale et enfin à la demande d'usines de transformation du bois. Les résolutions adoptées à chacun des congrès indiquent d'ailleurs très bien l'évolution de l'intérêt que l'UCC porte à l'égard de la forêt rurale et les formes concrètes par lesquelles on essaiera de le traduire dans la réalité. En effet, si à partir de 1965 on y adopte chaque année une résolution concernant les usines de transformation du bois, ce n'est plus le cas au congrès de 1971 alors que seront adoptés un appui au projet de cartonnerie de Cabano et une première résolution concernant l'aménagement intensif de la forêt rurale. Pour ce qui est de la période 1965-1970, le texte de ces résolutions répétées empruntera, à quelques différences près, la formulation suivante:

CONSIDÉRANT que les producteurs de bois aussi bien que les associations coopératives forestières mettent en marché plus de 1 500 000 cordes de bois chaque année;

CONSIDÉRANT que les prix payés tant aux producteurs qu'aux associations coopératives forestières pour le bois livré aux industriels forestiers, n'ont jamais été et ne sont pas réalistes et constituent pour nos membres une perte annuelle et même constante de revenus;

CONSIDÉRANT que ces mêmes industriels forestiers vont investir dans d'autres pays ou d'autres provinces, les surplus de capitaux qu'ils réalisent au Québec et deviennent par le fait même les concurrents de notre industrie forestière québécoise;

CONSIDÉRANT l'obligation de créer plus de sécurité économique et sociale tant pour les producteurs de bois que pour les associations coopératives forestières en ce qui concerne la mise en marché des produits forestiers; et

CONSIDÉRANT les succès obtenus par de nombreuses associations coopératives dans le monde et au Québec (Suède, Norvège, Finlande, Espagne, France, etc...) en ce qui regarde la transformation de la matière ligneuse en produits finis tels placage, déroulage, panneaux de fibres, planches murales, sciage, pâtes et papiers, etc..  
Le Congrès général de l'UCC demande au gouvernement du Québec:

a) QUE le ministère des Terres et Forêts en collaboration avec le ministère de l'Industrie et du Commerce participent à la mise sur pied d'usines de transformation selon la formule de société mixte (gouvernement, compagnie et coopérative);

b) QUE la partie d'investissement faite par le gouvernement vienne de la perception d'une partie des droits de coupe et que l'argent perçu soit versé dans un fonds spécial et administré seulement en vue d'investissement dans les usines de transformation du bois;

c) QUE les dites usines de transformation du bois s'alimentent des déchets de scierie, de toutes les essences et des produits de récupération provenant de la sylviculture tant par les producteurs de bois que par les associations coopératives forestières; et

d) QUE la mise sur pied de telles usines se fasse en tenant compte du contexte socio-économique du milieu rural et contribue à la sécurité et à la solidarité des gens et groupements qui composent ce milieu.<sup>14</sup>

Cette résolution en soi fort éloquent quant aux objectifs poursuivis par les représentants du monde rural québécois dans la création d'usines de transformation, fut d'ailleurs adoptée pour la première fois au moment où l'ensemble des questions relatives à la forêt québécoise profitaient d'un éclairage particulier. C'est en 1965, en effet, que le MTF présente

son "Exposé sur l'administration et la gestion des terres et forêts publiques du Québec". Il ne s'agissait pas d'un énoncé de politique forestière et ce document ne proposait aucune solution spécifique aux problèmes évoqués, mais on y faisait un tour d'horizon qui laissait entrevoir la perspective de changements. L'UCC devait d'ailleurs présenter un mémoire au cours des audiences publiques qui suivirent en décembre 1965.

Après celui portant sur l'intégration de la forêt à l'agriculture, déposé au MTF en octobre 1960, et celui sur l'intégration de la forêt à l'économie rurale, présenté au Conseil des ministres en avril 1963, c'était donc en 1965 le troisième mémoire de l'UCC à porter sur le sujet.<sup>15</sup> On disait d'ailleurs dans le résumé de ce dernier que les nouvelles recommandations s'ajoutaient à celles présentées dans les mémoires antérieurs où:

(...) il est particulièrement fait mention, comme partie d'une politique forestière du Québec, de "l'intégration de la Forêt à l'Economie Rurale" et de la possibilité pour nos Associations Coopératives Forestières et nos Offices et Syndicats de Producteurs de Bois d'usiner leurs propres produits et d'en faire la mise en marché.<sup>16</sup>

Encore plus explicite, une des recommandations suggérait "la mise sur pied d'une usine de pâte et papier sous la formule de société mixte (Etat-coopérateurs et industriels de chez-nous)".<sup>17</sup> Il est d'ailleurs significatif que le mémoire de 1965 consacre quelques pages à la coopération et l'Etat ces "deux moyens indispensables au relèvement économique du milieu rural."<sup>18</sup>

Tout en considérant la forêt comme un facteur de consolidation et de développement du milieu régional, ce mémoire de l'UCC identifiait en fait un grand nombre de problèmes à partir d'une analyse du rôle social

de la forêt et de la situation prévalant dans les forêts publiques et privées. En définitive, toutes les recommandations proposées impliquaient une intervention énergique de l'Etat pour répondre au "besoin urgent" d'un "changement radical" de la politique forestière québécoise.

### 3.2.4 La Société Populaire des Pâtes et Papiers du Québec (SPPPQ)

C'est toutefois avant les audiences publiques du MTF, alors que les questions forestières étaient déjà à l'ordre du jour, que le directeur du service forestier de l'UCC commenta la situation forestière à l'occasion d'une conférence de presse tenue en août 1965. Comme dans le mémoire présenté par la suite, lequel faisait part des performances suédoises en termes de production de matière ligneuse, et comme dans les résolutions des Congrès généraux concernant la transformation, M. Léo-Paul Lévesque y cita encore une fois l'exemple de la Suède. Insistant particulièrement sur les réalisations des "paysans" suédois dans le secteur de la transformation du bois, il déclara notamment:

Ce n'est pas un miracle à réaliser. Nous avons déjà soumis deux mémoires à M. Lesage pour lui faire savoir que nous sommes désireux et prêts d'imiter ces paysans suédois.<sup>19</sup>

Deux ans plus tard, presque jour pour jour, l'auteur de cette déclaration devenait directeur général de la Société Populaire des Pâtes et Papiers du Québec (SPPPQ), créée le 25 août 1967 par cinq Fédérations régionales de l'UCC: celles de Québec-Est, Québec-Ouest, Québec-Nord, Ste-Anne et Rimouski. Le 29 août 1968, la SPPPQ signe une entente avec le MTF concernant l'approvisionnement d'une usine de carton cannelure qui devait commencer ses opérations en 1971 à Sacré-Coeur, dans la région du Saguenay.

Le projet de cette usine était arrivé à l'esprit des dirigeants de l'UCC lors d'un voyage fait en Suède, où on a vu des entreprises appartenant et gérées par et pour les employés. Au Canada, un tel genre d'entreprise n'a encore jamais été mis à l'essai. "C'est quelque chose de tout à fait nouveau dans l'histoire des pâtes et papiers au Canada. On fait l'inverse de ce qui se produit ordinairement alors que de gros financiers sont appelés à investir d'abord".<sup>20</sup>

Mais si l'événement était unique et si pour la première fois les propriétaires de boisés privés, du moins par l'intermédiaire de leurs représentants, posaient un premier jalon concret dans la réalisation de leur rêve, "les gros financiers" étaient encore appelés à investir car le projet semblait effectivement poser des problèmes de financement. On ne cachait pas du côté de l'UCC qu'il était impossible de fournir les \$24 millions nécessaires pour la construction, en fait on disait tout au plus espérer conserver le contrôle de la Société par une souscription majoritaire au capital-actions, en comptant ensuite sur l'aide de financiers étrangers et celle de la SGF, avec laquelle les négociations étaient déjà amorcées.<sup>21</sup>

Pour toutes sortes de raisons cependant, les efforts de la SPPPQ ne devaient jamais se matérialiser et ce projet de cartonnerie ne vit jamais le jour; du moins pas de ce côté du Fleuve. En septembre 1971, la SPPPQ acceptait en effet d'assumer la réalisation de la cartonnerie à Cabano. Il semble bien que la SPPPQ fut transplantée sur les bords du Lac Témiscouata à la suite d'une intervention du gouvernement québécois. En raison des approvisionnements en matière ligneuse requis par ce type d'usine et de leur disponibilité, et considérant l'ampleur des pressions populaires qui avaient mis Cabano sur la carte du Québec en août 1970, on estimait préférable d'en faire le site d'implantation de la cartonnerie. Mais à Sacré-Coeur les

pressions populaires étaient tout aussi vives et dans ce qui fut une véritable course à la cartonnerie, il n'y eut à vrai dire qu'un seul perdant: la SPPPQ. La population de Sacré-Coeur décrocha l'usine de sciage de Samoco, celle de Cabano le projet de cartonnerie d'une entreprise privée de Kingsey Falls, Papier Cascades Inc., dans les deux cas le gouvernement du Québec demanda à Rexfor d'intervenir et après d'innombrables péripéties, le projet de la SPPPQ fut définitivement écarté à la fin de 1973.

Au Congrès général de 1971, alors que la SPPPQ était encore le promoteur du projet, l'UCC avait donné son appui à la campagne de souscription pour l'usine de Cabano, considérant notamment:

qu'une politique d'intégration de la forêt à l'économie rurale est prônée et défendue depuis plusieurs années par les agriculteurs et forestiers et que la réalisation d'un tel projet favoriserait grandement l'application de cette politique; (et aussi) qu'il y a de l'intérêt pour les producteurs d'intervenir dans la transformation de leur produit.<sup>22</sup>

On peut se demander dans quelle mesure la réalisation de l'usine, sous une direction autre que celle de la SPPPQ, a véritablement rencontré les objectifs et les intérêts des producteurs "dans la transformation de leur produit". Chose certaine, un marché intéressant pour le bois feuillu leur a été ainsi ouvert; le SPBBS et l'Office de la Pocatière ont d'ailleurs signé des contrats d'approvisionnement à moyen terme avec l'usine. D'autre part, une certaine participation populaire s'est concrétisée dans la propriété de l'entreprise, même si elle n'a pas été à la hauteur des aspirations qui existaient initialement à cet égard. Il faut mentionner aussi que le SPBBS y investit un certain montant d'argent sous forme de capital-actions pour chaque corde de bois livrée à l'usine depuis 1978. On pourrait dire ici comme J.J. Simard que:

Pour cette raison même, les pharisiens de gauche qui plissent le nez sur "l'échec" de l'expérience de Cabano se trompent à moitié. Les gens de l'endroit n'ont pas atteint leur objectif d'une papeterie à propriété populaire. Mais la ville vit toujours et la participation de l'Etat au capital de l'usine s'ajoute à celle des particuliers pour offrir un levier d'intervention à la collectivité.<sup>23</sup>

En ce qui nous concerne plus particulièrement ici, on peut considérer que l'épisode SPPPQ/Sacré-Coeur/Cabano a été à la fois une école et un carrefour. Si jusque-là le secteur des pâtes et papiers est en définitive demeuré imperméable aux efforts de l'UCC, il faudrait certainement mettre du côté des bénéficiaires tant l'apprentissage que l'expérience que plusieurs y prendront depuis que représentants du syndicalisme agricole et producteurs de bois exprimaient l'objectif de prendre part à la transformation de la matière ligneuse. La conscientisation d'un plus grand nombre de gens à cet objectif fut également importante tant du côté de ceux qui essaient de vivre de l'exploitation de la ressource, que de ceux qui vivent sur le territoire où elle se trouve; d'un côté comme de l'autre on avait maintenant travaillé à pratiquer un passage vers l'industrie qui en fait la transformation. On ne peut certes pas négliger cet aspect dans la compréhension et l'analyse de ce qui suivra par la suite avec le projet de la Matapédia. Cabano fut en quelque sorte le point culminant de tout ce qui avait été préparé avec et autour de l'UCC depuis la fin des années 50 et ce fut également une démonstration de l'impact que peut créer une mobilisation populaire dans un dossier d'implantation industrielle.

D'un autre côté, Cabano fut en quelque sorte un carrefour et c'est sans doute un aspect fort important qu'il faut mentionner ici, même s'il est plutôt délicat d'en déterminer la véritable influence. Ainsi, la participation du SPPPQ au projet de Cabano ne fut pas limitée à la seule question des approvisionnements en

matière ligneuse. M. Léonard Otis, par exemple, était président du "Comité spécial de réaménagement forestier du Grand Portage", lequel fut chargé de trouver une solution au problème de Cabano après les manifestations d'août 1970. D'autre part, M. Bernard Lemaire, le président de Papier Cascades (Cabano) Inc., déclarait en mars 1976:

Je veux vivre d'autres Cabano. Aussitôt que la rentabilité de l'usine, ici, sera assurée, je veux me lancer sur un autre projet du même type en comptant sur la participation et l'appui de la population.<sup>24</sup>

Cabano fut ainsi à la croisée de plusieurs chemins et notamment ceux du SPBBS, de la firme Conibec et de M. Bernard Lemaire. Celui-ci avait d'ailleurs rajouté à la déclaration citée plus haut, que les sites d'implantation intéressants ne manquaient pas pour des usines de pâtes et papiers, d'autant plus:

...que les Québécois possèdent désormais le "know how" voulu pour se lancer seuls dans de tels projets, telle la firme Conibec qui, à titre de conseillère, a joué un rôle considérable dans la mise sur pied de l'usine de Cabano.<sup>25</sup>

Ainsi, sans avoir été le lieu espéré par l'UCC et les producteurs de bois pour matérialiser le passage de la production à la transformation de la matière ligneuse, Cabano fut sans doute un lieu d'apprentissage, de contacts et de rencontres pour ceux qui lancèrent le projet d'implantation papetière dans la Vallée. D'ailleurs, après l'avoir situé dans le contexte de la région et de ce qui l'a précédé du côté de l'UCC, le projet de la Vallée donne l'impression d'avoir été dessiné sur mesure pour répondre aux intérêts et aux objectifs des producteurs de bois du Bas St-Laurent. Mais pour vérifier cette impression et comprendre le déroulement de ce projet, il faut tout d'abord examiner ce qui y est devenue la préoccupation

majeure de la plupart des intervenants: la question de la localisation.

### 3.3 LOCALISATION, CONTROLE ET DIRECTION

La réalisation de tout projet d'implantation industrielle implique un grand nombre d'opérations préliminaires. Parmi celles-ci, le choix du site d'implantation constitue généralement une étape importante, laquelle peut être particulièrement déterminante pour assurer la viabilité du projet et la rentabilité de l'investissement. Avec le projet d'implantation papetière dans la Vallée de la Matapédia cependant, force est de constater que la question de la localisation devait dépasser ces considérations. En fait, on peut dire de ce projet qu'il est loin d'avoir posé la question de la localisation en des termes usuels.

Contrairement à ce qui se produit dans la majorité des cas d'implantation industrielle, il y avait dès le départ dans ce projet de papeterie une incertitude assez inhabituelle autour d'une question fondamentale: qui peut (ou qui doit) assumer la réalisation du projet? En d'autres mots, par qui le leadership peut-il (ou doit-il) être pris? Considérant ce fait, il apparaît donc nécessaire d'établir une distinction entre ce que l'on appellera ici le contrôle et la direction du projet. En effet, malgré leur signification analogue dans le langage courant, les termes contrôle et direction permettent de faire une nuance qui apparaît essentielle à la compréhension du déroulement de ce projet. Ainsi, relativement au dossier d'une implantation papetière dans la Vallée, on peut considérer que seul l'Etat disposait du contrôle de ce projet dans la mesure où il était le seul intervenant à pouvoir réunir l'ensemble des composantes essentielles à la réalisation de l'usine projetée, c'est-à-dire: l'approvisionnement en matière ligneuse, le capital, le savoir-faire et les marchés pour l'écoulement de la production. N'ayant qu'une prise restreinte sur l'approvisionnement en matière ligneuse, pour ce qui est de la forêt privée uniquement, le SPBBQ ne pouvait

donc qu'assumer la direction du projet même s'il en était le "promoteur" initial. Les gens du SPBBS étaient d'ailleurs très conscients de ne pouvoir assurer l'entière réalisation du projet.<sup>26</sup> Si la question du "maître d'oeuvre" leur posait problème, ce n'est certes pas qu'ils croyaient avoir le contrôle du projet entre les mains et toutes leurs premières démarches pour s'associer à la firme Papier Cascades ou à Rexfor notamment, n'avaient d'autre but que de pallier à cette situation. Il ne faut pas croire d'ailleurs, que l'Etat avait le contrôle absolu du projet. En ce qui a trait aux marchés et au savoir-faire principalement, la collaboration d'une entreprise privée lui était également nécessaire. Par rapport au SPBBS cependant, elle lui était beaucoup plus facile à obtenir et il avait plus de moyens que ce dernier pour ce qui est des ressources en capitaux et de l'approvisionnement en matière ligneuse. C'est donc en fonction d'une meilleure capacité à réunir l'ensemble des composantes essentielles à la réalisation de la papeterie, que l'on peut mettre au compte de l'Etat le contrôle du projet.

En fait, cette différence entre contrôle et direction prend toute son importance au chapitre de la localisation. En effet, s'il est évident que les critères de localisation d'une implantation industrielle sont dépendants du type d'activité industrielle qu'il s'agit de localiser, il faut voir que le processus de localisation, les critères utilisés et leur importance respective sont également dépendants de facteurs étrangers à ce type d'activité industrielle. En d'autres termes, si la production de papier journal pré suppose au nombre des critères de localisation la disponibilité d'un approvisionnement en eau et en énergie électrique par exemple, ceux qui procèdent à la localisation d'une usine de papier journal peuvent faire intervenir des considérations ou des facteurs de localisation qui ne sont pas déterminés par ce type de production. Dans la compréhension de ce qui conduit à la sélection d'un site d'implantation particulier, on ne peut donc ignorer ceux qui sont à l'origine du processus de localisation, c'est-à-dire ceux qui assument

le contrôle ou la direction du projet.

Il n'est pas nécessaire, en effet, d'assumer l'un et l'autre pour infléchir le processus de localisation jusqu'à un certain point, mais le seul fait de détenir ou de prendre le contrôle et/ou la direction d'un projet, donne la possibilité de mettre plus d'insistance sur certains critères de localisation, comme il permet d'inclure des considérations particulières dans le processus de sélection du site d'implantation. Peuvent ainsi intervenir à l'intérieur du processus de localisation, les intérêts, les objectifs, les aspirations et l'espace référentiel de ceux qui ont le contrôle et/ou la direction du projet. En effet, on pourrait difficilement expliquer que l'usine proposée par le SPBBS ait été successivement localisée à Val-Brillant, Causapscal et Matane, sans tenir compte de ce qui subordonne le processus et les critères de localisation au-delà de ce qui est directement et strictement requis par une activité industrielle comme la production de papier journal. Le contrôle et/ou la direction d'un projet permettent ainsi d'en déterminer les objectifs en fonction d'aspirations et d'intérêts particuliers et ils permettent également de délimiter l'espace de référence qui sera retenu pour faire le choix du site. Bref, à l'intérieur des limites imposées par le type d'usine à localiser, le choix du site d'implantation traduit une perspective spécifique issue de la rationalité ou de la logique de ceux qui assument le contrôle et/ou la direction du projet. Quoique dans une moindre mesure, la détermination des caractéristiques techniques de l'usine à implanter est également fonction de la perspective de ceux qui ont le contrôle et/ou la direction du projet. Ainsi, bien que la chose fut généralement passée sous silence, les caractéristiques techniques de l'usine que le SPBBS voulait voir s'implanter à Val-Brillant n'étaient plus celles de l'usine qu'il fut décidé de construire à Matane presque cinq ans plus tard (voir tableau 3). Or ces changements ne sont pas indifférents dans le processus de localisation puisque les caractéristiques techniques de l'usine déterminent certaines des exigences que le site d'implantation doit rencontrer. Un

TABLEAU 3

CONCEPTION DU PROJET ET CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DE L'USINE

| produit                        | Vallée de la Matapédia<br>1977  | Bas St-Laurent - Gaspésie<br>1980  |
|--------------------------------|---|--|
|                                |   | papier journal<br>poids de base 30 lbs   |
| procédé                        | thermomécanique (PTM)   | thermomécanique (PTM)  |
| capacité de production         | 113 400 tonnes métriques/année<br>318 tonnes métriques/jour   | 160 000 tonnes métriques/année<br>460 tonnes métriques/jour                                  |
| machine à papier               | une seule (possibilité de deux envisageable)  | une seule (possibilité de deux envisageable)   |
| matière première               | 120 000 cunifs/année<br>2/3 forêt privée<br>1/3 de copeaux de scieries  | 180 000 cunifs/année<br>1/3 forêt privée<br>1/3 de copeaux de scieries<br>1/3 forêt publique |
| superficie minimale requise    | 20 hectares   | 200 hectares   |
| coût de construction estimé    | \$ 60 175 000   | \$ 175 000 000   |
| répartition du capital-actions | 10% SPBBS<br>10% souscription populaire<br>10% Caisses populaires<br>10% Papier Cascades<br>20% agents de marketing<br>25% Rexfor<br>15% autres partenaires | 50% Rexfor<br>50% autre(s) partenaire(s)   |

SOURCES: Conibec (1977); Gaucher-Pringle (1980).

changement de la capacité de production par exemple, peut avoir une incidence sur la consommation en eau, l'alimentation en énergie électrique, la quantité d'effluents rejetés, etc., ce qui peut entraîner l'élimination d'un site jugé convenable selon la capacité de production initiale. Dans l'offre de service soumise au MER par la firme Gaucher Pringle, il est clairement établi d'ailleurs que les caractéristiques techniques de l'usine et la délimitation d'un espace de référence ont une incidence fondamentale sur le choix du site. On peut y lire en effet:

Comme éléments de départ, le Ministère de l'Énergie et des Ressources met à la disposition des experts deux ensembles de données de base. L'un porte sur la définition de l'usine que l'on envisage de construire en termes de capacité, procédé de fabrication, produits et matières premières. L'autre porte sur les localités qui pourraient accueillir l'usine...<sup>27</sup>

Les changements qui furent apportés aux caractéristiques techniques de l'usine et à la conception d'ensemble du projet, correspondent d'ailleurs au changement qui devait intervenir à la direction du projet et c'est justement là que le projet d'implantation papetière dans la Vallée se différencie de la majorité des cas d'implantation industrielle, car ce ne fut pas toujours les mêmes qui en assumèrent la direction. Comme on l'a déjà indiqué, la perspective de ceux qui assument la direction se répercutant sur les paramètres de la localisation, les sites choisis ne pouvaient que varier avec ces changements à la direction du projet. C'est donc sur la base de cette relation entre perspective et localisation que le projet d'implantation papetière dans la Vallée sera maintenant examiné.

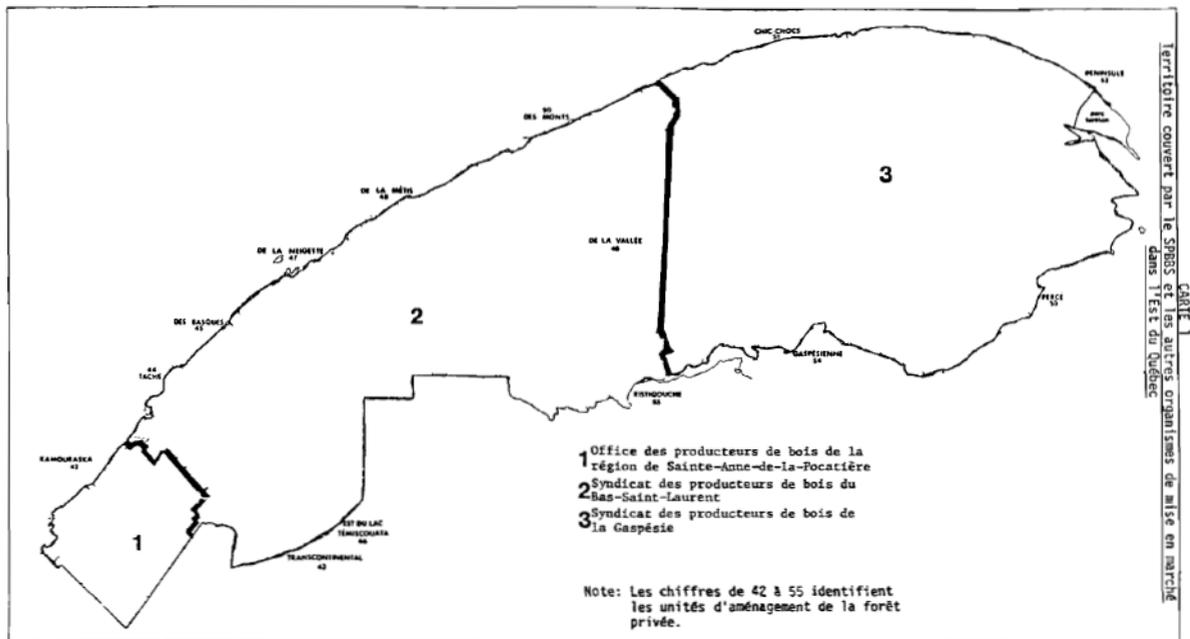
### 3.4 LE SPBBS: LA VALLÉE DE LA MATAPÉDIA

Même si le SPBBS prit l'initiative d'un projet

d'implantation papetière, en fonction de ses attributions il est d'abord un syndicat professionnel dont les principaux mandats sont d'une part, la défense et la représentation des intérêts professionnels de ses membres et d'autre part, la mise en marché du bois récolté sur les forêts privées d'une partie de la région du Bas St-Laurent - Gaspésie (voir la carte 1). Ainsi, les intérêts et les objectifs qui donnaient au SPBBS sa propre perspective dans l'implantation d'une papeterie, apparaissent tenir, en majeure partie, à ses responsabilités et à ses préoccupations concernant la mise en marché du bois.

Depuis toujours, les producteurs de bois de notre région sont défavorisés par un manque d'usines de transformation pour leur bois à pâte résineux dans leur territoire. Avant 1975, la totalité des bois à pâte résineux étaient expédiés hors de la région. Depuis ce temps, la nouvelle usine de F.F. Soucy Inc. et Associés fut mise en opération et une partie des bois sont expédiés à cette usine.<sup>28</sup>

Il n'est pas nécessaire de revenir longuement sur ce point qui a déjà été présenté comme une constante dans l'histoire forestière du Bas St-Laurent - Gaspésie, mais il faut voir comment cette question se posait pour le SPBBS. Lors de leur assemblée annuelle de 1979 par exemple, les producteurs demanderont au SPBBS de faire des démarches auprès du gouvernement pour que ce dernier leur accorde des subsides couvrant les coûts de transport de leurs expéditions en attendant la concrétisation de l'usine dans la Vallée. Les producteurs de bois du Bas St-Laurent avaient déjà soumis aux gouvernements des requêtes semblables par le passé<sup>29</sup> et dans le cas présent on voulait probablement en faire un moyen de pression supplémentaire pour accélérer la réalisation de l'usine dans la Vallée. Mais comme l'indique la dernière citation et comme on peut le constater avec le tableau 4, le SPBBS a toujours eu à expédier du bois à pâte résineux à l'extérieur du Bas St-Laurent - Gaspésie, et non



seulement "hors de la région" d'application du plan conjoint qu'il administre.<sup>30</sup> La raison en a toujours été le nombre restreint d'utilisateurs de bois à pâte résineux implantés dans la région, mais il faut dire que ceux-ci ont généralement possédé d'autres sources d'approvisionnement, sur forêt publique notamment, et qu'ils ont souvent reproché aux producteurs le coût élevé de leur bois et l'instabilité de leur production annuelle.

Quoi qu'il en soit, cette situation se retrouvera aggravée à partir de 1974 par les difficultés du SPBBS à écouler ses stocks de bois à pâte résineux et par l'augmentation substantielle des coûts de transport afférents à ces expéditions avec la "crise de l'énergie" en 1973. De plus, à partir de 1974, en vertu des pouvoirs pouvant être inclus dans un plan conjoint selon la loi qui les régit, le SPBBS avait obtenu des producteurs l'adoption d'un règlement d'exclusivité concernant la vente des bois à pâte et celle du principe de la vente en commun.

Un des objectifs à court terme de votre Syndicat c'est la réalisation du projet d'une usine de pâtes et papiers dans la Vallée de la Matapédia. Vous n'êtes pas sans savoir que les producteurs de bois du Bas St-Laurent paient plus d'un million de dollars par année en transport pour expédier leur bois à des usines situées à l'extérieur du territoire. (...) Le règlement de vente en commun avec péréquation des prix qui est considéré comme un désavantage par certains producteurs, dû au manque d'usine dans la partie est de notre territoire et qui est dans les faits un désavantage pour l'ensemble des producteurs de la région, exige de la part de tous une forte volonté collective pour en demander et en obtenir la réalisation à court terme.<sup>31</sup>

En effet, la mise en opération d'une nouvelle usine utilisant le bois à pâte résineux dans la partie

est de son territoire, représentait presque une solution miracle pour le SPBBS.

D'une part, avec le règlement d'exclusivité le SPBBS devenait le seul acheteur de bois à pâte résineux sur le territoire couvert par le plan conjoint qu'il administre. Il se trouvait donc, à partir de 1974, à assumer la mise en marché autant pour ce qui est des prix que pour ce qui est des quantités. Sans l'exclusivité de la vente en effet, l'administrateur d'un plan conjoint peut acheter une certaine quantité de bois, mais il n'est responsable que de la négociation des prix offerts aux producteurs par les différents acheteurs de matière ligneuse. Le règlement d'exclusivité donnait donc au SPBBS un contrôle accru sur le processus de mise en marché, mais il augmentait en même temps certains risques financiers et sa responsabilité vis-à-vis des producteurs. Ceux-ci peuvent en effet le tenir responsable de ne pas leur donner la possibilité d'écouler le volume de bois qu'ils désirent vendre et le Syndicat ne peut répondre inconsidérément aux désirs des producteurs au risque d'accumuler des stocks qui ne peuvent être écoulés sur le marché, ceci entraînant des coûts supplémentaires. Ainsi, lorsque le SPBBS commença à faire la promotion du projet d'implantation papetière en 1976, la valeur des stocks de bois invendus à la fin de l'exercice représentait près de \$2 millions (voir tableau 5). La situation semblait d'autant plus alarmante en 1976, que la valeur des stocks invendus ne cessait d'augmenter depuis 1972, avec une augmentation de 769% entre 1973 et 1974. Il était donc impérieux pour le SPBBS de trouver de nouveaux débouchés, d'autant plus que l'industrie des pâtes et papiers connut une mauvaise période vers le milieu des années 1970 et que les ventes du SPBBS s'en ressentirent. Ainsi, les ventes de bois à pâte résineux chutèrent de 23% entre 1974 et 1975 (voir tableau 4).

C'est vers la même époque d'autre part, que le coût des expéditions de bois à pâte résineux devinrent plus préoccupants que jamais pour le SPBBS. Avec l'augmentation du prix des hydrocarbures amorcée en

TABLEAU 4

## BOIS MIS EN MARCHÉ SUR LE TERRITOIRE COUVERT PAR LE SPBBS 1970-1980\*

| Année | SAPIN/EPINETTE |  |                |           | TOUTES ESSENCES |                  |              |
|-------|----------------|--|----------------|-----------|-----------------|------------------|--------------|
|       | Bois à pâte    |  | Bois de sciage | Total     | Quantité        | Valeur à l'usine |              |
|       | Total          | transformé à l'extérieur de la région OI |                |           |                 |                  |              |
|       | quantité       | % du total                               |                |           |                 |                  |              |
| 1970  | 124 745,55     | 120 147,74                               | 96,3           | 34 543,14 | 159 288,69      | 230 472,54       | \$ 6 353 351 |
| 1971  | 108 303,63     | 107 945,56                               | 99,7           | 44 616,72 | 152 920,35      | 216 324,34       | \$ 6 000 144 |
| 1972  | 105 733,56     | 105 714,60                               | 99,9           | 14 057,01 | 119 790,57      | 170 860,79       | \$ 4 695 988 |
| 1973  | 90 289,10      | 87 176,22                                | 96,6           | 24 176,51 | 114 465,61      | 174 860,96       | \$ 5 244 152 |
| 1974  | 103 767,38     | 95 276,03                                | 91,8           | 9 302,41  | 113 069,79      | 227 680,99       | \$ 8 575 127 |
| 1975  | 84 662,54      | 65 766,39                                | 77,7           | 20 725,70 | 105 388,24      | 162 626,73       | \$ 6 705 565 |
| 1976  | 95 982,51      | 71 241,24                                | 74,2           | 19 223,95 | 115 206,46      | 198 357,64       | \$ 8 596 838 |
| 1977  | 116 492,24     | 50 360,39                                | 43,2           | 26 265,42 | 142 757,66      | 220 569,38       | \$10 207 065 |
| 1978  | 112 948,82     | 46 009,39                                | 40,7           | 33 461,93 | 146 410,75      | 249 258,53       | \$11 831 991 |
| 1979  | 116 306,50     | 57 840,76                                | 49,7           | 49 354,98 | 165 661,48      | 283 902,98       | \$14 465 727 |
| 1980  | 117 279,65     | 65 225,64                                | 55,6           | 51 600,86 | 168 880,51      | 309 796,91       | \$17 967 258 |

\* toutes les quantités sont exprimées en cordes.

SOURCE: Rapports annuels du SPBBS.

TABLEAU 5  
STOCKS DE BOIS INVENDUS AU SPBBS, 1970-1980

| Année | Valeur des stocks à la fin de l'exercice (\$) |           | Quantité approximative (cordes) |          |        |
|-------|---|-----------|---------------------------------|----------|--------|
|       | Résineux                                      | Total     | Résineux                        | Feuillus | Total  |
| 1970  | —   | —         | —                               | —        | —      |
| 1971  | —   | —         | —                               | —        | —      |
| 1972  | n.d.  | 57 152    | n.d.                            | n.d.     | n.d.   |
| 1973  | n.d.  | 63 282    | n.d.                            | n.d.     | n.d.   |
| 1974  | n.d.  | 549 626   | n.d.                            | n.d.     | 13 000 |
| 1975  | n.d.  | 1 010 658 | 23 500                          | 4 000    | 27 500 |
| 1976  | n.d.  | 1 959 025 | 38 000                          | 24 000   | 62 000 |
| 1977  | 1 345 255                                     | 2 469 459 | 34 991                          | 42 237   | 77 228 |
| 1978  | 1 462 106                                     | 2 030 695 | 35 049                          | 21 407   | 56 456 |
| 1979  | 952 191                                       | 1 575 764 | n.d.                            | n.d.     | n.d.   |
| 1980  | 3 374 194                                     | 5 057 862 | n.d.                            | n.d.     | n.d.   |

SOURCE: Rapports annuels du SPBBS.

1973, les coûts de transport s'élevaient et la marge de profit des producteurs de bois diminuait. Ainsi en août 1979, le SPBBS avait estimé qu'il aurait pu économiser un peu plus de \$1 million avec l'implantation d'une usine à Val-Brillant, puisque celle-ci lui aurait permis d'écouler tout le bois à pâte résineux qu'il devait transporter à l'extérieur de son territoire. A ce chapitre d'ailleurs, l'application du règlement de vente en commun n'était pas sans créer des tensions parmi les producteurs dont le bois était mis en marché par le SPBBS. Avec ce règlement, en effet, le SPBBS paie le même prix pour la même catégorie de bois à tout producteur, peu importe où il se trouve sur son territoire. Les coûts de transport du bois vers les usines de transformation sont donc répartis entre tous les producteurs. En 1979 par exemple, alors qu'on estimait pouvoir donner \$38,00 la corde à tous les producteurs de bois à pâte résineux selon la politique de vente en commun, en l'absence de celle-ci, le producteur du lac Humqui dans la Vallée de la Matapédia aurait reçu \$31,50 pour son bois qui est expédié chez Reed à Limoilou, tandis que celui de Ste-Arsène en aurait reçu \$51,25 parce que son bois est transformé tout près, chez F.F. Soucy à Rivière-du-Loup.<sup>32</sup> En définitive, considérant les coûts de transport, les difficultés de vente, l'augmentation des stocks de bois invendus et l'application du règlement de vente en commun, non seulement était-il intéressant pour le SPBBS qu'une nouvelle implantation papetière utilisant le bois à pâte résineux voie le jour dans la région, mais il était d'autant plus souhaitable, sinon profitable, que cette usine soit située dans la partie est de son territoire, c'est-à-dire dans la Vallée de la Matapédia ou dans les régions de Matane et de la Métis.

Le 20 juillet 1976, le conseil exécutif du SPBBS prend donc la décision de commander une étude préliminaire à la firme Conibec, pour déterminer la rentabilité d'une implantation papetière. Cette étude sera complétée au mois de septembre suivant et les frais en seront d'ailleurs partagés entre Conibec Papier Cascades et le SPBBS. Entre temps, on examine de part et

d'autre la question de la localisation, car s'il est fixé au départ que cette usine doive s'implanter dans la partie est du territoire du SPBBS, on a pas encore arrêté le choix d'un site particulier. De fait, plusieurs sites seront étudiés et ce autant dans la Vallée que dans le reste de la partie est du territoire du SPBBS. En janvier 1977 par exemple, dans une étude sur les coûts de transport de l'approvisionnement en fonction du site d'implantation de la future usine, le SPBBS retient les localités suivantes: Val-Brillant, Causapscal, Ste-Angèle-de-Merici, Price, Tartigou et Matane (voir tableau 6). On peut penser que le SPBBS était conscient des inégalités économiques intra-régionales dans ce territoire et qu'il était sensibilisé à la situation particulière de la Vallée à cet égard, d'autant plus que des représentants de la Vallée siégeaient au conseil d'administration notamment. D'autre part, on n'était pas sans ignorer au SPBBS qu'un groupe de Causapscal entretenait l'espoir de réaliser un projet de transformation dans sa localité et surtout que l'implantation d'une nouvelle usine entraîne non seulement l'ouverture d'un nouveau marché régional pour le bois à pâte résineux, mais aussi la création de nouveaux emplois bien rémunérés. Il semble cependant, que ce soit principalement en fonction de la proximité des sources d'approvisionnement disponibles en forêt privée que l'on ait retenu la Vallée de la Matapédia comme aire d'implantation de la future usine. Autant dans l'étude de Conibec, que dans les études effectuées par le SPBBS, il ressortait clairement en effet, que c'est un site dans la Vallée de la Matapédia qui permettrait de minimiser les coûts de transport de l'approvisionnement.

Il faut d'ailleurs dire que toutes les études dans lesquelles cette question fut examinée en sont arrivées à cette même conclusion et ce, peu importe le scénario d'approvisionnement envisagé (voir le tableau 7). Pour le SPBBS, qui était à tout le moins sensibilisé à l'importance des coûts de transport et qui avait pour objectif central de réduire les coûts de ses expéditions de bois à pâte résineux en favorisant l'implantation d'une nouvelle usine, la localisation

TABLEAU 6

ÉVALUATION DES COÛTS DE TRANSPORT EN FONCTION DU SITE  
D'IMPLANTATION POUR UN APPROVISIONNEMENT DE 70 000  
CUNITS SELON UNE ÉTUDE DU SPBBS (1977)

|                          | distance<br>moyenne<br>(milles) | cout<br>(\$ cunit) | differentiel<br>(\$ cunit) |
|--------------------------|---------------------------------|--------------------|----------------------------|
| Val Brillant             | 38                              | 10.11              | 0.00                       |
| Causapscal               | 45                              | 11.08              | 0.97                       |
| Ste-Angèle-<br>de-Mérici | 46                              | 11.22              | 1.11                       |
| Price                    | 49                              | 11.64              | 1.53                       |
| Tartigou                 | 49                              | 11.64              | 1.53                       |
| Matane                   | 50                              | 11.79              | 1.68                       |

SOURCE: S. MALENFANT. Conséquences socio-économiques d'une papeterie dans la Matapédia. Avril 1980, Université Laval, p. 15, d'après SPBBS. Projet usine Vallée: analyse des coûts de transport. Janvier 1977, non publié.

TABLEAU 7

ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE DES COÛTS D'APPROVISIONNEMENT  
EN FONCTION DU SITE D'IMPLANTATION SELON UNE ÉTUDE DE  
LA FIRME DGL (1979)

|                 | <u>Coût total</u><br><u>(\$ cunit)</u> | <u>différentiel</u><br><u>(\$ cunit)</u> |
|-----------------|--|--|
| Amqui           | 60.84                                  | 0.00                                     |
| Causapscal      | 61.28                                  | 0.44                                     |
| Val Brillant    | 61.35                                  | 0.51                                     |
| Grand Métis     | 62.86                                  | 2.02                                     |
| Matane          | 62.91                                  | 2.07                                     |
| Cap Chat        | 66.36                                  | 5.52                                     |
| Rivière-du-Loup | 73.06                                  | 12.22                                    |

Note: Cette évaluation fut déterminée sur la base d'un approvisionnement total de 180 000 cunits répartis également entre la forêt publique, la forêt privée et les copeaux de scieries.

SOURCE: DARVEAU, GRENIER, LUSSIER & ASSOCIÉS. Etude préliminaire des coûts d'approvisionnement pour un projet d'usine de pâtes et papiers dans la région 01. Décembre 1979, p. 3.

de celle-ci ne pouvait se faire sans la considération de ceux-là. Tout aussi prépondérants qu'ils puissent être cependant, les coûts de transport de la matière ligneuse ne pouvaient à eux seuls déterminer un site d'implantation. Il y a évidemment d'autres critères à satisfaire dans la localisation d'une usine de papier journal. Si les premiers orientèrent le SPBBS à privilégier la Vallée de la Matapédia sur l'ensemble de la partie est de son territoire, c'est à Val-Brillant qu'il lui apparut possible de répondre de façon satisfaisante à tous les critères identifiés. C'est-à-dire:

- 1) coût de transport de l'approvisionnement
- 2) alimentation en eau
- 3) proximité d'une voie ferrée
- 4) disponibilité d'un terrain de superficie adéquate avec une dénivellation acceptable et une capacité portante élevée
- 5) alimentation en énergie électrique
- 6) infrastructure suffisante
- 7) volonté populaire dans la région

On peut considérer en définitive, que la localisation initiale de l'usine à Val-Brillant obéissait principalement aux intérêts et aux aspirations du SPBBS en tant que représentant des producteurs de bois, qu'elle rencontrait ses objectifs comme responsable de la mise en marché, qu'elle avait été déterminée à partir d'un espace référentiel qui correspondait à une partie de son territoire et enfin, qu'elle révélait l'insistance accordée aux coûts d'approvisionnement en matière ligneuse. Obligé de solliciter la collaboration de l'État pour mener à bien un projet dont le contrôle ne lui appartenait pas, le SPBBS devait cependant en perdre la direction au fur et à mesure qu'il retenait l'attention et l'intérêt du gouvernement du Québec.

### **3.5 LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC: LE BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE**

L'estimant très tôt indispensable à la réalisa-

tion de son projet d'implantation papetière dans la Vallée, le SPBBS rechercha sans tarder la collaboration du gouvernement québécois. Celle-ci ayant connu un début d'actualisation avant même que le Parti Québécois ne prenne le pouvoir et remplace le précédent gouvernement libéral, le SPBBS devait donc s'assurer que cette collaboration ne serait pas remise en question par le changement de gouvernement réalisé à l'issue des élections du 15 novembre 1976. S'il ne fut pas long à confirmer aux représentants du SPBBS l'intérêt du nouveau gouvernement et l'assurance de sa propre collaboration, le nouveau ministre des Terres et Forêts, M. Yves Bérubé, n'était pas sans donner une orientation différente à l'appui de l'Etat. En effet, demandant aux promoteurs régionaux de ne pas faire appel à des compétences et des ressources gouvernementales autres que celles du MTF et de Rexfor, sous prétexte qu'elles ne seraient pas nécessaires à la réalisation du projet, il faut dire que le ministre Bérubé avait déclaré peu de temps après avoir pris les commandes de son ministère:

On a fait de Rexfor le pompier du gouvernement dans le secteur des Terres et Forêts. Ca doit être passablement déprimant de toujours travailler dans des dossiers de faillites. Il est temps de redonner vie à cette société et de la lancer dans le gros de la partie.<sup>33</sup>.

Signifiant par l'expression "le gros de la partie" l'industrie des pâtes et papiers, une industrie dont la relance et la modernisation constituaient aux yeux du ministre le principal défi du MTF pour les prochaines années, il fallait maintenant, à son avis, que Rexfor puisse y jouer un rôle plus important que par le passé.

D'ailleurs, en dépit de leur statut et de leurs moyens fort différents, il faut voir dans l'évolution du MTF, comme dans celle de Rexfor et des organismes représentant les producteurs de bois, cette même préoccupation de prolonger dans l'industrie de la

transformation des interventions qui ont pour principal objet la ressource, c'est-à-dire son aménagement, sa gestion et son exploitation. On sait maintenant ce qu'il en fut pour les producteurs de bois et l'UCC; pour ce qui est du MTF, comme on le verra plus loin, cette préoccupation ne pourra se traduire que par des changements de politiques et de structures, mais c'est un véritable passage de la ressource à la transformation que cette même préoccupation entraînera chez Rexfor. Ce passage est d'ailleurs inscrit dans la désignation même de cette société d'Etat, c'est-à-dire la "Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec".

### 3.5.1 Rexfor: Rivière-du-Loup

Rexfor a été créée le 12 février 1970 avec l'entrée en vigueur de la "Loi de la Société de récupération et d'exploitation forestière du Québec", une loi qui lui donnait la relève de l'Office de récupération forestière des bassins des rivières Manicouagan et aux Outardes. Institué en 1961, cet Office avait eu pour mandat de récupérer le bois des superficies forestières devant être inondées par la construction de barrages hydro-électriques; c'est ce qui allait être, dans le secteur forestier, un pas bien tranquille dans la "Révolution" du même nom. D'autant plus qu'après avoir remplacé l'Office en 1970, et malgré les élargissements successifs à son mandat, Rexfor s'en tiendra principalement à la récupération, à l'exploitation et à la revalorisation de la ressource forestière et ce jusqu'en 1973. En juin 1973 en effet, la loi constitutive de Rexfor était abrogée et le gouvernement incluait le "développement forestier" à sa désignation précédente en lui confiant le nouveau mandat de stimuler l'implantation et le développement de l'industrie forestière, ainsi que la création de nouveaux emplois.

En fait, le gouvernement du Québec s'est donné, il y a maintenant vingt ans, un outil d'intervention dans le secteur forestier, secteur d'une grande importance pour

l'économie. Modifié considérablement au fil des ans par les circonstances, les besoins et les impératifs politiques et économiques, cet outil est devenu la Société d'Etat REXFOR.<sup>34</sup>

Si Rexfor s'est en bonne partie fait connaître par ses interventions dites "sociales" et les sauvetages d'entreprises en difficulté, il est généralement reconnu maintenant que "Rexfor a fini de jouer au pompier".<sup>35</sup> D'ailleurs, il ne devrait plus y avoir de confusion à ce sujet "puisque le gouvernement a déjà accepté de supporter financièrement les mandats sociaux, économiquement rentables mais déficitaires au point de vue financier",<sup>36</sup> ce qui fut clairement établi dans le dossier de la papeterie.

A l'heure actuelle, cette société d'Etat est présente dans plusieurs régions du Québec et ses activités sont passablement diversifiées: exploitation et voirie forestières, transformation de la ressource en sciage, copeaux, placages, contre-plaqués et pâtes et papiers, ainsi que production d'énergie à partir de résidus de sciage et de la biomasse forestière. Rexfor participe ainsi au capital-actions d'une vingtaine d'entreprises (voir figure 1) et aux dires de son actuel président, elle est directement responsable de près de 2 000 des 70 000 emplois directs du secteur forestier québécois en 1980-81.<sup>37</sup>

Selon la politique économique de l'actuel gouvernement québécois telle qu'énoncée dans le document intitulé Bâtir le Québec, l'action de Rexfor est à définir à partir des éléments suivants:

- en forêt: récolter la matière ligneuse autrement perdue, former les travailleurs forestiers, créer de l'emploi dans les régions ressources du Québec et s'associer aux forces du milieu pour la gestion de la forêt;
- en usine: sauvegarder les économies locales et régionales en remettant sur pied ou

FIGURE 1  
PRINCIPALES PARTICIPATIONS FINANCIERES DE REXFOR  
1979-1980

|   |   |   |
|---|---|---|
| <p>SCIERIE BEARN INC.</p> <hr/> <p>100%<br/>REXFOR</p>  | <p>SCIERIES<br/>CHIC-CHOCs INC.</p> <hr/> <p>100%<br/>REXFOR</p>  | <p>SAMOOD INC.</p> <hr/> <p>100%<br/>REXFOR</p>   |
| <p>SCIERIE DES OUTARDES<br/>ENR.</p> <hr/> <p>40%<br/>Q.N.S. Ltée</p> <hr/> <p>60%<br/>REXFOR</p>                               | <p>TEMBOIS INC.</p> <hr/> <p>51%<br/>Tembec Inc.</p> <hr/> <p>49%<br/>REXFOR</p>  | <p>PAPIER CASCADES<br/>(CABANO) INC.</p> <hr/> <p>20%<br/>Autres</p> <hr/> <p>20%<br/>S.D.I.</p> <hr/> <p>30%<br/>Papier Cascades</p> <hr/> <p>30% REXFOR</p> |
| <p>INTRAFOR INC.</p> <hr/> <p>72%<br/>Autres</p> <hr/> <p>28%<br/>REXFOR</p>  | <p>LA SCIERIE<br/>TASCHEREAU INC.</p> <hr/> <p>80%<br/>Fédération Chan-<br/>tiers Coop.<br/>Ouest Québécois</p> <hr/> <p>20%<br/>REXFOR</p> | <p>NOUVELER INC.</p> <hr/> <p>35%<br/>SGF</p> <hr/> <p>15% SOQUEM</p> <hr/> <p>35% HYDRO QUEBEC</p> <hr/> <p>15%<br/>REXFOR</p>                               |
| <p>TEMBEC INC.</p> <hr/> <p>9% Autres</p> <hr/> <p>35%<br/>Atkwa Inc.</p> <hr/> <p>45%<br/>P.S.C.D.</p> <hr/> <p>11% REXFOR</p> | <p>F.F. SOUCY INC.<br/>ET ASSOCIES</p> <hr/> <p>40%<br/>Down Jones Co.</p> <hr/> <p>50%<br/>F.F. Soucy Inc.</p> <hr/> <p>10% REXFOR</p>     |   |

SOURCE: REXFOR, Rapport annuel 1979-1980, p. 25.

en créant de nouvelles entreprises;  
-sur les marchés: développer les marchés  
actuels et expérimenter de nouveaux pro-  
duits.<sup>38</sup>

Selon M. Michel Duchesneau qui en est actuelle-  
ment le président, Rexfor doit ainsi "donner à la  
transformation de la ressource-bois toute l'efficacité  
correspondant aux aspirations et aux possibilités de  
la collectivité québécoise",<sup>39</sup> ce que l'entreprise  
privée est de plus en plus incapable de faire à elle  
seule.

Comme on le verra plus loin cependant, Rexfor  
n'est pas le seul moyen d'intervention du gouvernement  
québécois dans le secteur de la transformation fores-  
tière. Il est important de le signaler ici, car si  
l'action de Rexfor a favorisé le développement d'en-  
treprises québécoises et l'intégration de sociétés  
étrangères à des économies locales, comme le dit son  
président, Rexfor doit également "se positionner par  
rapport aux autres agents du secteur public qui ont  
pour rôle de subventionner ou de financer l'activité  
économique et, par corollaire, l'industrie fores-  
tière".<sup>40</sup> Il faut dire enfin que Rexfor est prin-  
cipalement présente dans le secteur du sciage et  
qu'elle est le seul "agent du secteur public" à rele-  
ver du MTF, d'où ses intentions d'exercer sa fonction  
de témoin actif et d'ajouter à son expérience et à ses  
connaissances pour être en mesure d'assumer sa mis-  
sion.

Il faut garder tout cela à l'esprit lorsque le  
gouvernement québécois officialisera sa collaboration  
au projet de papeterie en janvier 1978. Avec l'adop-  
tion de l'arrêté en conseil 84-78, le Bas St-Laurent -  
Gaspésie remplace la Vallée de la Matapédia comme aire  
d'implantation, la direction du projet passe à Rexfor  
de façon aussi officielle que momentanée et on ne peut  
plus vraiment parler du projet comme étant celui du  
SPBBS. A partir de là, l'Etat est toujours seul à  
pouvoir assumer le contrôle de ce qui deviendra en  
définitive un nouveau projet, tandis que la confusion

devient totale quant à celui qui peut ou qui doit en assumer la direction. A partir de 1978, le projet du SPBBS deviendra en quelque sorte celui de la SIPM, celui du Comité Directeur, celui de Rexfor, celui de Bato/Rexfor, celui du gouvernement du Québec, celui du gouvernement fédéral et enfin, celui de la population de la Vallée de la Matapédia et de ses instances représentatives. Mais si tous ces intervenants prendront part au dossier à un titre ou un autre et si, à certains moments, chacun traduira à sa façon ses prétentions à la direction du projet, c'est en définitive l'Etat qui a dès lors le pouvoir effectif d'en prendre la direction. C'est de toute évidence ce qui adviendra d'ailleurs puisque c'est l'Etat, par la voix des gouvernements fédéral et provincial réunis, qui prendra la décision qui devait clore le dossier.

Avant d'en arriver là cependant, il faut comprendre que le MTF et le ministre Bérubé n'ont qu'un seul moyen pour s'impliquer au coeur d'un dossier industriel: passer par l'intermédiaire de Rexfor. En effet, la société d'Etat possède de par sa loi constitutive un mandat à cet effet, alors que ce n'est pas le cas du ministère. Or, si Rexfor est "considéré comme une antenne et un véritable outil de la politique forestière du MTF",<sup>41</sup> l'administration et la direction de cette société d'Etat relèvent également de son président et de son conseil d'administration.

En 1977, le président de Rexfor, M. Albert Côté, avait reçu la visite de représentants du SPBBS venus lui faire part de leur projet d'implantation papetière dans la Vallée, mais il semble qu'il se soit dit peu intéressé au projet. Quoi qu'il en soit, les agissements ultérieurs de Rexfor devaient le confirmer amplement. Après s'être fait tirer la main en quelque sorte pour participer au projet, Rexfor devait en effet essayer de tirer le projet vers ses propres intérêts et objectifs. Or si une société d'Etat change le mode de propriété du capital, elle laisse généralement intacte la rationalité et le processus de valorisation du système privé. Dans le document Bâtir le Québec, ce principe est d'ailleurs posé comme une

règle à suivre:

D'autre part le gouvernement actuel entend exiger et soumettre les sociétés d'Etat à vocations industrielle et commerciale aux règles de la concurrence et de la rentabilité. Chacune de ces sociétés sera soumise aux critères d'évaluation et de performance que l'on retrouve dans le secteur privé.<sup>42</sup>

Or Rexfor possède 10% du capital-actions de F.F. Soucy Inc. et Ass. où l'on caresse déjà des projets d'expansion, c'est-à-dire l'addition d'une machine à papier. Est-ce que l'on rêvait alors chez Rexfor d'augmenter par la même occasion la participation financière de la société d'Etat à ce "partnership" avec Bato? Il est impossible de répondre à cette question mais un fait demeure: la rentabilité d'un investissement dans l'augmentation de la capacité d'un établissement déjà existant et déjà rentable est certainement plus élevée, à court terme du moins, que celle d'un investissement dans une nouvelle implantation; surtout dans la Vallée de la Matapédia.

Rexfor ayant la direction du projet en vertu d'un arrêté en conseil, document officiel s'il en est un et plus ou moins heureux pour la SIPM et le ministre Bérubé lui-même semble-t-il, il n'est pratiquement plus question de localisation. Sous le couvert d'un projet maintenant destiné au Bas St-Laurent - Gaspésie, les intérêts, les objectifs et les aspirations de Rexfor, en un mot sa perspective, réduisent l'espace référentiel de la localisation en un seul point: Rivière-du-Loup. C'est du moins ce qui se dégage des faits suivants: d'abord l'étude de la firme DGL sur les "disponibilités de matière ligneuse dans la région du Bas St-Laurent - Gaspésie" qui couvre, en vertu du mandat confié par Rexfor, "l'ensemble des comtés de la rive sud situés à l'est du comté de l'Islet";<sup>43</sup> puis "l'étude préliminaire des coûts d'approvisionnement pour un projet d'usine de pâtes et papiers dans la région 01" qui est effectuée par la firme et qui

inclut le site de Rivière-du-Loup (voir tableau 7); cette objection également sur le fait que le territoire d'approvisionnement concédé à F.F. Soucy par Rexfor "s'étendrait selon certaines sources d'information, jusqu'à la route reliant Matane au Lac Humqui,"<sup>44</sup> une objection qui était loin d'être fondée; et enfin, l'indignation de M. Albert Côté devant la possibilité que le gouvernement commande de son côté une étude de localisation optimale excluant le site de Rivière-du-Loup, alors qu'il estimait que Rexfor avait reçu le mandat exclusif de faire toutes les études dans ce dossier en vertu de l'arrêté en conseil 84-78.

L'attitude de Rexfor dans le dossier, son comportement au sein du Comité Directeur et surtout les protestations consécutives de la SIPM et de la Vallée, commandaient une réaction du ministre Bérubé. Celle-ci explique en partie la nomination de M. Michel Duchesneau à la présidence de Rexfor, le 18 septembre 1979, et l'adoption du projet de loi 97, sanctionné le 17 mai de la même année, lequel modifie certaines dispositions de la loi de Rexfor et notamment:

permet au ministre de l'énergie et des ressources d'émettre des directives portant sur les objectifs et l'orientation de la Société (Rexfor) dans l'exécution des fonctions qui lui sont confiées par la loi.<sup>45</sup>

Ces changements, tant à la présidence qu'à la loi de Rexfor, n'ont pas pour seule explication la conduite de la société d'Etat dans ce dossier d'implantation papetière, mais une chose est certaine, ils ne lui sont pas étrangers. En ce qui nous concerne plus particulièrement ici, il faut surtout voir, à partir du moment où sont effectués ces changements, ce qui constitue une réorientation importante dans la direction effective du projet. Après avoir été assumée par le SPBBS comme promoteur initial, puis par Rexfor avec l'adoption de l'arrêté en conseil 84-78, c'est maintenant le gouvernement du Québec, avec le ministre Bérubé en tête, qui prend la direction du projet de

façon effective. Momentanément écarté pendant l'intérim de Rexfor, le processus de localisation se remet en marche et traduit, encore une fois, une perspective particulière: celle de l'Etat québécois.

### 3.5.2 Le MER et le gouvernement: CausapscaI

Comme l'écrit J.-M. Vincent, il faut "dépasser les vues par trop simplistes sur l'Etat comme pur agent d'exécution de la classe dominante, préoccupé essentiellement de créer ou maintenir les conditions externes de l'accumulation du capital."<sup>46</sup> Contrairement à l'entreprise privée et aux sociétés d'Etat, l'Etat lui-même ne peut avoir pour seule rationalité et pour seul objectif la rentabilité maximale d'un investissement monétaire. Au delà de considérations strictement économiques, il doit aussi prendre en compte des considérations sociales, politiques et environnementales. La perspective de l'Etat québécois dans ce dossier ne pouvait en conséquence correspondre en tous points à celle du SPBBS ou de Rexfor; c'est dans ce contexte qu'il faut voir la commande d'une étude de localisation comme celle qui sera confiée à la firme Gaucher Pringle. D'autre part, si on ne peut véritablement saisir les ressorts de l'intervention du gouvernement du Québec qu'en référence à une perspective qui est d'abord celle d'un Etat, celle-ci est également celle d'un Etat particulier, donc délimité spatialement. Non seulement sa perspective doit-elle ainsi embrasser un vaste ensemble de considérations, mais elle doit à la base correspondre à l'espace qui est le sien; c'est donc dire qu'elle ne peut être limitée aux frontières de l'une de ses régions ou d'une partie de celles-ci.

Au Québec, de l'avis du gouvernement québécois:

Non seulement les industries forestières jouent-elles un rôle structurant très important dans des régions par ailleurs peu industrialisées mais encore faut-il souligner que l'existence d'au moins 114 munici-

palités tient à des établissements manufacturiers du secteur forestier. L'industrie forestière emploie bon an mal an environ 70 000 personnes directement et 30 000 indirectement.<sup>47</sup>

Voilà qui dessine en référence à l'ensemble de l'espace qui est sous sa juridiction, le pivot de la perspective du gouvernement québécois concernant le secteur forestier: l'ensemble de l'industrie forestière est une composante essentielle de l'économie du Québec, sans compter que le secteur forestier est relativement bien intégré à cette même économie. Comme on le souligne aussi dans "Bâtir le Québec", l'industrie des pâtes et papiers, par exemple, figure parmi les principaux utilisateurs de biens et de services produits et offerts au Québec (transport, électricité, produits chimiques) et le secteur forestier n'est pas sans susciter certaines retombées intéressantes au plan technologique. Enfin, l'industrie forestière du Québec est celle qui investit les montants les plus considérables dans le secteur manufacturier depuis plusieurs années.

Les orientations gouvernementales dans le secteur forestier sont ainsi définies par rapport à l'importance considérable des industries de transformation du bois dans l'économie du Québec, dans le but d'en favoriser le développement et d'y augmenter leur contribution. Comme on le dit dans "Bâtir le Québec":

Depuis quelques années, le MTF a entrepris une réforme en profondeur des conditions d'exploitation des ressources forestières: réorganisation administrative (régionalisation), prise en main de la gestion forestière par le gouvernement (révocation des concessions), plan de gestion, amélioration forestière (travaux sylvicoles, reboisement), mise en valeur de la forêt privée (aménagement intensif, organisme de gestion en commun) et construction d'un réseau d'accès à la ressource. Cette réforme

devrait contribuer à résoudre plusieurs des problèmes forestiers. Parallèlement à la réforme déjà entreprise au niveau de la ressource, une action de redressement de l'ensemble du secteur de la transformation s'impose et en priorité dans l'industrie des pâtes et papiers.<sup>48</sup>

Le programme de modernisation de l'industrie des pâtes et papiers, rendu public en juin 1978, constituait d'ailleurs la principale mesure de ce redressement souhaité par le gouvernement du Québec. C'était également faudrait-il le dire, l'action la plus directe que l'Etat québécois ait jamais entreprise dans le secteur industriel qui utilise le bois comme matière première. Tel qu'indiqué dans la dernière citation, c'est sur la ressource elle-même qu'avaient principalement porté ses interventions et ses politiques antérieures en matière de forêt. En effet, ni "l'Exposé sur l'administration et la gestion des terres et forêts publiques du Québec" de 1965, ni les deux tomes du livre vert intitulé "Exposé sur la politique forestière" de 1971-72, n'avaient été aussi loin. Aussi importante qu'elle fut, même la "réforme forestière" qui donnait suite à ce livre vert en 1974 portait essentiellement sur la ressource et non sur sa transformation. D'ailleurs, l'existence d'une "Direction générale de l'industrie forestière" au MER est toute récente. Mise sur pied en 1979, à partir du groupe de travail qui avait la responsabilité du programme de modernisation, cette direction générale a pour mandat:

... de suivre l'évolution de tous les secteurs de cette industrie, d'en dégager les orientations et les possibilités de développement, de proposer - et d'assurer l'administration, s'il y a lieu - des politiques, programmes et mesures propres à stimuler son expansion et sa consolidation. Bien plus qu'un fournisseur de matière ligneuse, le ministère de l'Énergie et des Ressources est devenu ainsi un véritable

agent de développement économique dont le champ d'action couvre l'ensemble du secteur forestier.<sup>49</sup>

Si "l'industrie des pâtes et papiers constitue un levier économique de première importance pour le Québec"<sup>50</sup> et si on en fait, à ce titre, l'objet principal des actions de redressement du secteur de la transformation du bois, le gouvernement québécois n'est pas moins sensible à la question de la propriété de ces entreprises:

Déjà les plus récentes implantations industrielles ont assuré un contrôle québécois dans les projets de Saint-Félicien et de Cabano. Pour l'avenir, le gouvernement entend poursuivre cette politique d'une présence accrue des Québécois en s'assurant d'une participation importante d'intérêts québécois à toute nouvelle implantation industrielle dans l'industrie des pâtes et papiers.<sup>51</sup>

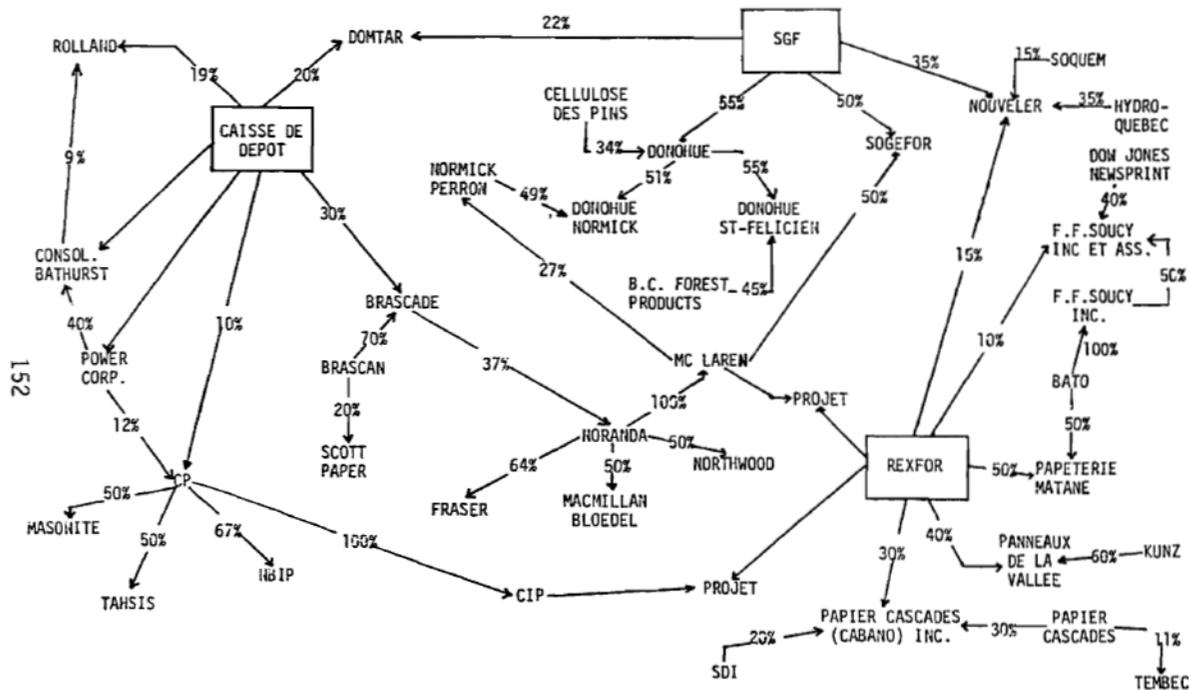
Vu le projet économique du parti actuellement au pouvoir, il importe en effet pour l'Etat québécois de favoriser la reprise en main de l'économie et donc d'auto-centrer le capital papetier. Quels que soient les indicateurs retenus, le secteur des pâtes et papiers est en effet principalement dominé par le capital étranger. En 1974, les Québécois francophones possédaient dans ce secteur le contrôle de 6,2% des établissements en termes de valeur des livraisons manufacturières, tandis que les "autres canadiens" en avaient 60,6% et les étrangers 33,2%.<sup>52</sup> En 1977, "les entreprises dont le siège social est au Québec et la majorité des actionnaires résident au Québec contrôlaient (...) près de 40% des livraisons de pâtes, papiers et produits connexes."<sup>53</sup> Enfin, selon un dossier publié en mai 1981, le journal Finance évaluait à 33% le contrôle québécois de cette industrie.<sup>54</sup>

Comme le soutient Y. Bélanger notamment, on peut cependant considérer que la stratégie initiale du Parti Québécois concernant la promotion du contrôle économique autochtone ait connu certains réajustements depuis 1976.

D'"autonome" qu'il était par rapport aux puissances économiquement dominantes dans l'enceinte nord-américaine, le développement maintenant envisagé se veut "associé" dans plusieurs secteurs de l'économie.<sup>55</sup>

En effet, le gouvernement péquiste a toujours eu pour objectif de donner aux Québécois la maîtrise de leur développement économique. Mais s'il entrevoyait de substituer le capital québécois au capital étranger, après quelques années de pouvoir, il proposait plutôt d'insérer le capital autochtone dans les principaux secteurs de l'économie québécoise sans y éliminer tout capital étranger. Appelées à contribuer à la réalisation de ce nouvel objectif, les sociétés d'Etat furent ainsi amenées à privilégier l'axe de la co-participation et de la prise de participation. Dans le secteur de la transformation du bois, la mise en oeuvre de cette stratégie est particulièrement apparente (voir figure 2). Ainsi, à la suite de plusieurs transactions, les intérêts québécois y sont non seulement plus importants que par le passé, mais ceci est largement attribuable à l'action de trois sociétés d'Etat: la SGF, la Caisse de dépôt et Rexfor.

Dans ce contexte, il est évident que le projet d'implantation papetière dans la Vallée ne pouvait qu'intéresser le gouvernement du Québec: l'Etat québécois est conscient de l'importance considérable du secteur forestier dans l'économie; à la réforme déjà entreprise en ce qui concerne la ressource, s'ajoute sa volonté de redresser le secteur manufacturier qui en fait la transformation et à cet égard l'industrie des pâtes et papiers lui apparaît prioritaire; le ministère responsable de la politique se veut un véritable agent de développement économique; l'accroissement des intérêts québécois dans tous les secteurs



Liens de propriété dans les industries du bois et du papier au Québec

FIGURE 2

Sources: Y. Bélanger. *op. cit.*, p. 32.  
Rapports annuels des sociétés d'Etat.

vitaux de l'économie québécoise fait partie des objectifs primordiaux du gouvernement au pouvoir et les sociétés d'Etat son invitées à agir en ce sens en s'associant au besoin avec l'entreprise privée. Ainsi, à la demande que faisait le ministre Bérubé aux représentants du SPBBS pour que ceux-ci s'en tiennent à la seule collaboration de son ministère et de Rexfor dans la réalisation de l'usine, il faut sans doute comprendre qu'il n'y allait pas seulement de l'intérêt de l'Etat que Rexfor s'y trouve majoritairement impliqué. Comme on l'a vu, Rexfor est le "témoin actif" du MER dans le secteur de la transformation du bois, mais cette société d'Etat n'a que des participations limitées dans le secteur des pâtes et papiers et encore plus dans le domaine du papier journal, alors que c'est la plus importante production de l'industrie papetière québécoise. Des trois sociétés d'Etat impliquées dans ce secteur, la SGF, la Caisse de dépôt et Rexfor, seule Rexfor relève de la juridiction du MER. Or à titre de responsable de la politique forestière de l'Etat, il est sûrement avantageux pour le MER d'avoir une possibilité de connaître l'industrie du papier journal de l'intérieur. On peut donc penser qu'au-delà d'un accroissement intéressant des intérêts québécois dans le secteur papetier, la réalisation du projet d'usine de papier journal du SPBBS sous la direction de Rexfor, permettait au MER d'avoir une industrie-témoin dans ce secteur. Quoi qu'il en soit, considérant les aspirations, les intérêts et les objectifs de l'Etat québécois au moment où celui-ci a le contrôle et la direction du projet d'implantation papetière dans la Vallée, on peut dire que sa priorité était de voir se réaliser une nouvelle usine de papier journal dans laquelle Rexfor aurait une participation importante. Dans cette perspective, la rentabilité de cette implantation papetière était essentielle et sa localisation accessoire, sauf que l'idée du projet provenait d'un regroupement de producteurs de bois du Bas St-Laurent - Gaspésie, que la matière première disponible était localisée dans une partie de cette région et que l'Etat ne pouvait avoir pour seules considérations les préoccupations de rentabilité d'un entrepreneur privé. Pour intervenir dans ce dossier,

il lui fallait donc confronter localisation, rentabilité et impacts socio-économiques d'une implantation papetière dans le Bas St-Laurent - Gaspésie. C'est ce qui fut demandé à la firme Gaucher Pringle.

La mise en marche de l'étude Gaucher Pringle fut d'ailleurs l'une des premières manifestations du passage de l'Etat québécois à la direction du projet par le MER interposé. L'étude avait pour but d'identifier la localisation optimale de l'usine par la comparaison de sept sites, dont quatre à l'extérieur de la Vallée, mais à y regarder d'un peu plus près, elle ne remettait absolument pas en question l'espace que le SPBBS avait lui-même considéré au départ pour déterminer le site d'implantation de son projet. D'une part Rivière-du-Loup, c'est-à-dire la partie ouest du territoire du SPBBS, celle que Rexfor avait voulu mettre dans la course, n'était pas considérée dans cette étude. En septembre 1979, le ministre Bérubé avait en effet déclaré que F.F. Soucy ne devait plus espérer donner suite à son projet d'ajouter une troisième machine à l'usine de Rivière-du-Loup à partir d'un approvisionnement en matière ligneuse puisé dans la région. Les seuls approvisionnements disponibles disait-il, pourraient provenir de la Côte-Nord ou d'importations du Maine ou du Nouveau-Brunswick et F.F. Soucy ne devait pas compter sur le bois de la Vallée parce qu'il "est compréhensible que les gens de cette région veuille (sic) garder le bois du milieu en vue du développement industriel local."<sup>56</sup>

Pour ce qui est des villes de Cap-Chat et de Ste-Anne-des-Monts d'autre part, il était presque évident qu'elles ne pouvaient obtenir la papeterie en raison de leur éloignement des sources d'approvisionnement en matière ligneuse et parce qu'elles ne sont pas desservies par une voie ferrée. Selon toute vraisemblance, si elles étaient incluses dans l'étude Gaucher Pringle, c'est principalement parce que cela permettait d'obtenir des données qui pourraient servir à la réalisation d'une vieille promesse électorale. Avant les élections de 1976, M. Bérubé avait promis une usine de papier journal à Cap-Chat pour remplacer les emplois

perdus par l'incendie de la scierie de Richardson en juillet 1975.<sup>57</sup> Le gouvernement péquiste avait déjà partiellement répondu aux attentes ainsi créées lorsque Rexfor avait relancé les opérations des scieries des environs, mais le ministre Bérubé avait tout de même déclaré en mai 1977:

Il demeure que la reprise des activités de scieries n'est pas une solution à long terme. La solution permanente envisagée serait l'implantation d'une industrie forestière, possiblement une usine de pâtes et papiers du type de F.F. Soucy à Rivière-du-Loup. Cette solution est conditionnelle aux conclusions d'une étude de rentabilité qui sera bientôt entreprise.<sup>58</sup>

On peut donc considérer que l'étude Gaucher Pringle se faisait sur la partie est du territoire couvert par le SPBBS et sur des sites qui avaient déjà fait l'objet des études du Syndicat, c'est-à-dire: Métis, Matane, Val-Brillant, Amqui et Causapscal. La perspective du MER n'était pas celle du SPBBS cependant. L'étude Gaucher Pringle devait donc couvrir l'ensemble des considérations qui doivent nécessairement être prises en compte par l'Etat:

On fera pour les sept sites, détaillés ci-après, la comparaison de différents critères physiques et économiques. On analysera la capacité comparée de chacune des zones à recevoir une usine de pâtes et papiers. De plus, on procédera à une évaluation des impacts socio-économiques et d'environnement selon chacun des sites. La conclusion consistera en la production d'un tableau commenté montrant la performance de chacun des sites au niveau de chacun des aspects étudiés.<sup>59</sup>

Ainsi, en fonction de ce mandat fixé par le MER, l'étude Gaucher Pringle devait fournir une évaluation globale des aspects économiques, sociaux et environne-

mentaux de l'implantation et de l'opération d'une usine de papier journal pour conduire à une "classification des sites selon une plage de critères de rentabilité (de strictement économique à strictement sociale)".<sup>60</sup> Avec les résultats d'une telle étude, le gouvernement du Québec disposait donc des données nécessaires à une prise de décision concernant la localisation de la papeterie. On peut croire cependant, comme l'écrit G. Burdeau, que:

Sans contester l'intérêt que présente pour la collectivité le souci des décideurs de se déterminer en fonction de critères de rationalité, il n'apparaît pas que ceux-ci soient susceptibles de dicter les choix politiques qui, précisément parce qu'ils sont politiques, ne sont pas justiciables des mécanismes d'une mathématique de la décision. En d'autres termes, le processus décisionnel, valable pour les entreprises privées, n'est pas applicable et, en fait, n'est pas appliqué dans la gestion politique des affaires publiques.<sup>61</sup>

Or déjà bien avant la remise du rapport Gaucher Pringle, il était de plus en plus évident pour plusieurs que le projet d'implantation papetière dans la Vallée de la Matapédia ne pouvait qu'être un dossier politique.

Nous savons d'avance dit le président (de la SIPM), l'intérêt qu'attache chaque citoyen de la Vallée de la Matapédia à ce projet et comme en définitive on pressent que comme d'habitude la décision sera politique, nous sommes confiants que chacun saura jouer son rôle le temps venu qui ne sera sûrement pas loin.<sup>62</sup>

D'ailleurs, le président de la SIPM était loin d'être le seul à penser ainsi: "Selon M. Marquis il ne fait pas de doute que la localisation de la future usine de pâtes et papiers est rattachée à une décision

d'ordre purement politique."<sup>63</sup> De fait, ce dossier devait irrévocablement s'acheminer sur le terrain de la "gestion politique", c'est-à-dire hors du cadre restreint des seules considérations techniques et rationnelles. En effet, avec l'intervention du ministre De Bané dans ce dossier, à une époque où le climat des relations fédérales- provinciales était particulièrement orageux, l'Etat québécois n'accorda pas uniquement attention à ses intérêts et objectifs dans ce projet d'implantation papetière ou aux dimensions économiques, sociales et environnementales de sa localisation.

Ainsi, lorsque le ministre Bérubé annonce la décision du gouvernement du Québec d'opter pour le site de Causapsal en septembre 1980, il s'écarte de la recommandation du rapport Gaucher Pringle, c'est-à-dire du site le plus rentable dans une perspective étroitement économique, en escomptant une certaine rentabilité qu'on pourrait dire étroitement politique. Il s'agissait d'une part, de discréditer un député-ministre bien considéré dans la région de par ses activités antérieures, c'est-à-dire M. Pierre De Bané, lequel s'était avancé périlleusement sur le terrain glissant du "différentiel" en promettant de le combler en faveur de la Vallée, d'autre part de discréditer en même temps le gouvernement presque ennemi que celui-ci représentait, c'est-à-dire le gouvernement du Canada et enfin, d'essayer de faire porter par d'autres épaules le fardeau d'une décision visiblement impopulaire qui semblait inévitable à brève échéance, c'est-à-dire la construction de l'usine à Matane.

Le succès de cette manoeuvre politicienne fut de très courte durée par contre. Voulant profiter de la conjoncture, c'est-à-dire de l'offre intempestive du ministre De Bané en faveur de la Vallée, le gouvernement du Québec remettait en quelque sorte la direction du projet au gouvernement fédéral puisqu'il devenait risqué de l'assumer jusqu'au bout. Les deux ministres "ennemis" durent néanmoins se rendre compte assez rapidement qu'ils n'étaient en réalité que des "frères momentanément ennemis" quand on commença à véritable-

ment remettre en question la rationalité de l'Etat dans la région et cela, sans s'encombrer des nuances entre les deux paliers de gouvernement. En effet, les deux ministres ne purent que signer une trêve lorsque la population de la Vallée de la Matapédia prit la seule voie qu'elle avait à sa disposition pour intervenir dans un projet dont elle ne possédait ni le contrôle ni la direction: le politique.

Le politique a toujours été le lieu d'affrontement des acteurs sociaux dont chacun tente d'imposer sa propre conception des principes d'organisation de la cité. Du coup, sans se limiter au pouvoir, le politique a toujours paru lui être étroitement lié; c'est que l'organisation du système social s'exprime, dans la plupart des sociétés historiquement connues, par la domination d'un groupe social et donc, par la subordination des autres groupes sociaux.<sup>64</sup>

Après l'annonce du ministre Bérubé pour Causapscal, le projet d'implantation papetière débordera largement des questions de contrôle, direction et localisation. La lutte des Matapédiens pour l'implantation dans la Vallée conduit le dossier sur le terrain du politique. Dès lors, y existeront non seulement des perspectives, des intérêts et des objectifs différents concernant un projet d'implantation papetière et sa localisation, mais une divergence plus fondamentale sur la "conception des principes d'organisation de la cité." S'y poseront ainsi la question du pouvoir et celle du développement d'un espace régional dans le cadre des relations entre Etat et région, entre centre et périphérie, ce qui renvoie inévitablement à la domination des uns et à la subordination des autres.

Avec le mouvement de contestation populaire qui surgit dans la Vallée de la Matapédia au sujet du projet d'implantation papetière, la perspective n'est plus celle-ci:

Devant l'impossibilité de trouver des marchés pour le bois à pâte résineux et du coût élevé de la livraison des bois par bateau aux usines du centre du Québec, votre Syndicat a décidé d'entreprendre des démarches pour réaliser l'implantation d'une usine de papier journal dans la Vallée de la Matapédia. Dans un premier temps, la Firme Conibec Inc. de St-Lambert a été retenue pour réaliser une étude préliminaire. Cette étude préliminaire a établi que la mise en place d'une usine de pâtes et papiers serait rentable. Le site qui a été retenu est Val-Brillant puisqu'il offre le plus d'avantages. (...) La mise en opération d'une usine de pâtes et papiers à Val-Brillant apporterait des avantages importants à nos producteurs. Ceci assurerait un meilleur débouché pour nos bois à pâte résineux ainsi qu'une augmentation importante des prix reçus par le producteur, soit une augmentation moyenne d'environ \$7,00 la corde. En plus d'être bénéfique pour les producteurs, elle créerait plusieurs centaines d'emplois directs et indirects.<sup>65</sup>

C'est ce qui apparaît comme un bénéfice additionnel pour le SPBBS qui suscite en premier lieu l'intérêt des Matapédiens et les amène à prendre eux-mêmes la parole, exprimant ainsi leur condition fondamentale, celle d'habiter un espace périphérique. Les porte-parole de la population au sein du Comité Directeur et de la SIPM ne suffisent plus. Le premier, mis sur pied pour travailler "de concert avec la population", n'est au plus qu'un lieu de dilution. On a qu'à lire la recommandation qu'il adresse au ministre Bérubé en juillet 1980 pour comprendre qu'il lui était impossible de réconcilier les intérêts différents qui y étaient représentés.<sup>66</sup> Quant à la SIPM, c'est une table régionale plutôt hybride qui prend parti pour la Vallée dans la perspective du SPBBS par lequel elle a été créée. Elle supporte en fait des intérêts

régionaux qui dépassent les frontières de la Vallée et, en fonction de sa composition, on peut croire que ce sont ceux d'une certaine élite régionale qui correspond à celle qui supporta ou fit la promotion de projets d'implantation papetière avant 1970.

En définitive, si la question du développement d'un espace régional était d'abord posée de façon incidente avec le projet d'implantation papetière présenté par le SPBBS, elle était par contre propulsée au coeur du dossier avec la lutte pour l'implantation dans la Vallée. En fait, la lutte des Matapédiens donnait un tout autre contenu au projet d'implantation papetière dans la Vallée. C'est ce que le prochain chapitre a pour but d'examiner.

#### NOTES

1. SIMARD, J.J. in A.G. GAGNON (ed). Les Opérations Dignité: naissance d'un mouvement social dans l'Est du Québec. 1981, p. 125.
2. Projection de l'Office des Producteurs de Bois de Rimouski. Rimouski, 11 août 1965, p.3.
3. L'Echo du Bas St-Laurent, 8 mai 1963, p. 17.
4. PARENT, M. Document d'information sur le SPBBS. Rimouski, novembre 1979, pp. 21-22.
5. La Voix Gaspésienne, 12 janvier 1977. L'article d'où provient cet extrait fut reproduit intégralement dans L'Avant-Poste Gaspésien, 3 décembre 1980.
6. CABANA, D. et GOHIER, R. L'organisation de la forêt privée en Suède. Québec, MTF, avril 1978, pp. 31-32.

7. Pour plus de détails voir D. CABANA et R. GOHIER, op. cit.
8. CABANA, D. et GOHIER, R, op. cit., pp. 23-25.
9. UCC. Rapport sur l'exercice 1956-1957. p. 80.
10. UCC. Rapport sur l'exercice 1956-1957. p. 81.
11. UCC. Rapport sur l'exercice 1959-1960. p. 37.
12. UCC. Rapport sur l'exercice 1959-1960. p. 38. (Souligné par J.B.)
13. UCC. Les politiques de l'UCC: 1961. Compte rendu du congrès général, p. 44.
14. UCC. Les politiques de l'UCC: 1970-71. Compte rendu du congrès général, pp. 67-68.
15. Voir UCC. L'administration et la gestion des terres et forêts de Québec. Montréal, décembre 1965, 39 p.
16. UCC. L'administration et la gestion des terres et forêts du Québec. Résumé du mémoire de l'UCC soumis aux audiences publiques du MTF, p. 2.
17. UCC. L'administration et la gestion des terres et forêts du Québec. Résumé, p. 7.
18. Aux pages 17-20.
19. Le Soleil, 21 août 1965.
20. Le Soleil, 6 juillet 1968.
21. La Presse, 30 août 1968.
22. UCC. Les politiques de l'UCC: 1971-72. Compte rendu du congrès général, pp. 72-73.

23. SIMARD, J.J. "La région retrouvée". Possibles, vol. 4, no 3/4, printemps/été 1980, p. 207.
24. La Presse, 31 mars 1976.
25. La Presse, 31 mars 1976.
26. Voir par exemple la déclaration de M. Otis, p. 71
27. A la page 18. (Souligné par J.B.).
28. "Mémoire présenté par le SPBBS pour l'obtention d'une aide au transport." Août 1979, p. 3, in SPBBS. Sommaire des activités 1979. Rimouski, mars 1980, annexe.
29. Voir par exemple: "A défaut d'une subvention au transport: paiements de compensation demandés pour le bois de pulpe du Bas St-Laurent." L'Echo du Bas St-Laurent, 5 août 1959; "Demande de l'UCC du diocèse. Octroi au transport des bois à pâte pour 8 800 producteurs." L'Echo du Bas St-Laurent, 28 février 1962.
30. Dans la dernière citation en effet, le mot région ne correspond pas à l'ensemble de la région du Bas St-Laurent - Gaspésie mais plutôt au territoire de mise en marché du SPBBS.
31. "Message du président", in SPBBS. Seizième rapport annuel. 1978, p. 5.
32. Voir le "Mémoire présenté par le SPBBS pour l'obtention d'une aide au transport", op. cit.
33. Le Devoir, 5 avril 1977.
34. DUCHESNEAU, M. "Rexfor, outil de développement du secteur forestier." in Ordre des ingénieurs forestiers du Québec. Textes des conférences présentées au 61e congrès annuel. 1981, p. 34. (Souligné par J.B.).

35. Titre d'un article de A. LAMOUREUX in Forêt Conservation, vol. 47, no 4, août/septembre 1980, pp. 15-19.
36. DUCHESNEAU, M, op. cit., p. 47. (Souligné par J.B.).
37. DUCHESNEAU, M, op. cit., p. 36.
38. Aux pages 351-352.
39. DUCHESNEAU, M, op. cit., p. 41.
40. DUCHESNEAU, M, op. cit., p. 45. Voir aussi pp. 34-35.
41. GOUVERNEMENT DU QUEBEC. Bâtir le Québec, EOQ, 1979, p. 352.
42. A la page 138.
43. OGL. Etude des disponibilités de matière ligneuse dans la région du Bas St-Laurent - Gaspésie. Février 1979, p. 1 (Souligné par J.B.)
44. L'Information, 4 avril 1979.
45. ASSEMBLEE NATIONALE DU QUEBEC. Répertoire législatif de l'Assemblée nationale du Québec. 1979. p. 117.
46. "L'Etat en crise." in N. POULANTZAS (dir.). La crise de l'Etat. Paris, PUF, 1976, p. 92.
47. GOUVERNEMENT DU QUEBEC. Bâtir le Québec. EOQ, 1979, p. 337.
48. A la page 345. (Souligné par J.B.).
49. MER. Québec relance son industrie papetière. 1981, p. 22. (Souligné par J.B.).

50. MER. Québec relance son industrie papetière. 1981, p. 4.
51. GOUVERNEMENT DU QUEBEC. Bâtir le Québec. EQQ, 1979, p. 345. (Souligné par J.B.).
52. GOUVERNEMENT DU QUEBEC, op. cit., tableau 1,13, p. 37.
53. GOUVERNEMENT DU QUEBEC, op. cit., p. 337.
54. BELANGER, Y. "Le P.Q. et le renouvellement de la dépendance." Conjoncture, no 1, hiver 1981-1982, p. 39, note 22.
55. BELANGER, Y, op. cit., p. 27.
56. Le Soleil, 18 septembre 1979.
57. Voir La Voix Gaspésienne, 4 février 1981.
58. Le Soleil, 7 mai 1977.
59. GAUCHER PRINGLE. Offre de service pour une étude de localisation optimum et d'impact socio-économique de l'implantation et de l'opération d'une usine de pâtes et papiers, Bas St-Laurent - Gaspésie. Montréal, novembre 1979, p. 7. (Souligné par J.B.).
60. GAUCHER PRINGLE/SANDWELL. Etude de localisation et d'impact socio-économique d'une usine de papier journal du Bas St-Laurent - Gaspésie. Juin 1980, p. 5.
61. BURDEAU, G. La politique au pays des merveilles. Paris, PUF, 1979, pp. 179-180.
62. L'Avant-Poste Gaspésien, 13 décembre 1978. (Souligné par J.B.).
63. L'Information, 10 octobre 1979. (Souligné par J.B.).

64. BIRNBAUM, P. La fin du politique. Paris, Seuil, 1975, p. 7.
65. SPBBS. 14e Rapport annuel 1976. p. 13. (Souligné par J.B.).
66. Voir le texte intégral à l'annexe 2.



PHOTO: GERALD BOUILLON

## CHAPITRE 1V

# La lutte

### 4.1 L'ESPACE COMME ENJEU FONDAMENTAL

L'accent qui a été mis de façon générale dans ce dossier sur la prédominance des rapports conflictuels et l'évidence d'une opposition catégorique entre la Vallée de la Matapédia et l'Etat, pourrait mettre hors de vue ce qui constitue un lieu de convergence important. Or il est d'autant plus important d'identifier ces points de convergence, que ce n'est qu'à partir de là qu'il sera possible de déterminer la nature du conflit et l'enjeu de la lutte concernant le projet d'implantation papetière dans la Vallée.

Il est en effet un premier point sur lequel on se sera toujours accordé de part et d'autre depuis qu'il est question de forêt et de développement régional dans l'Est du Québec. C'était d'emblée ce que le BAEQ indiquait dans la définition de son option de développement du secteur forestier:

La forêt occupe une place importante dans l'économie de la région de la Gaspésie et du Bas St-Laurent, et dans une perspective de développement, il faut songer à augmenter les effets économiques de l'exploitation et la transformation de cette ressource.<sup>1</sup>

Cet objectif, on le comprendra, n'a jamais fait l'objet d'aucune remise en question, tant du côté de l'Etat que de celui de la région. Certains clivages apparaîtront cependant, dès qu'on en viendra à définir de part et d'autre des moyens concrets pour parvenir à la réalisation de cet objectif. Plusieurs luttes populaires antérieures en témoignent largement d'ailleurs et notamment celles des Opérations Dignité, de la scierie d'Esprit-Saint et de la cartonnerie de Cabano. Dans le cas présent par contre, aucun doute ne s'est manifesté quant à l'intérêt et à la validité d'une usine de papier journal comme moyen de poursuivre cet objectif. Pour tous les intervenants, et c'est là le deuxième point de convergence, cette usine était un outil approprié pour mettre en valeur la forêt et ainsi augmenter la contribution de cette ressource au développement de la région. C'est donc à partir d'un objectif commun et d'un moyen partagé mutuellement que le conflit prend naissance.

Ainsi, plus que tout autre dossier de lutte populaire dans l'Est du Québec, le projet d'implantation papetière dans la Vallée amènera les gouvernements et les Matapédiens à s'opposer de façon plus explicite sur une question d'espace, c'est-à-dire sur l'enjeu fondamental des affrontements entre l'Etat et la population lorsqu'il s'agit du développement des régions périphériques. En effet, contrairement à des luttes populaires comme celles de Cabano et d'Esprit-Saint, où le conflit avec l'Etat se nouait autour du projet d'usine en tant que tel, dans le cas de la papeterie de la Vallée c'est la localisation de cette usine qui déclenchera la mobilisation populaire. On peut donc considérer la lutte pour l'implantation de la papeterie dans la Vallée comme une lutte pour la reconnais-

sance d'un espace spécifique et dans ce sens, elle s'inscrit dans l'ensemble plus vaste des mouvements populaires de revendications qui ont contribué à faire de l'espace un nouvel enjeu social.

## 4.2 LA LUTTE POPULAIRE

Du fait que c'est principalement de la lutte populaire pour l'implantation dans la Vallée dont il sera question ici, c'est-à-dire de cette partie du dossier où interviendront massivement sur la place publique ceux et celles qui ont pour "espace de vie" cette partie de l'espace québécois, il importe de faire certaines distinctions qui ne sauraient être éludées bien qu'elles soient plutôt délicates à établir. En effet, parmi tout ce qui fut entrepris entre 1976 et 1981 pour que la papeterie soit implantée dans la Vallée, on ne peut considérer de la même façon les moments où la population matapédiennne intervient directement et les moments où agissent surtout des mandataires ou des représentants de la population avec la SIPM ou le Conseil de comté de Matapédia notamment.

D'une part, les importantes manifestations sur la place publique se feront en grande partie sous l'initiative du Ralliement populaire; seule la manifestation du 10 juin 1980 sera principalement organisée par le Conseil de comté. D'autre part, lors de la mobilisation massive et soutenue des gens de la Vallée, on s'exprime avec un langage radicalement différent de celui qui est généralement emprunté dans la société et surtout de celui qui a cours à l'intérieur de l'Etat et de ses appareils, tandis que ce n'est pas véritablement le cas avec le SPBBS, la SIPM, le Comité Directeur et le Conseil de comté. Ainsi, alors que deux études sont effectuées sous l'égide du Conseil de comté, avec le Ralliement populaire on descend dans la rue plutôt que de voir "à analyser les possibilités qu'offre la Vallée de la Matapédia pour recevoir un projet moteur capable de régénérer l'économie matapédiennne et qui correspond le mieux aux caractéristiques physiques, économiques et sociales du territoire,"<sup>2</sup>

ou que de se demander: "L'implantation d'une papeterie dans le Comté de Matapédia nécessitera-t-elle une aide accrue, aux municipalités impliquées, de la part des paliers supérieurs de gouvernement?"<sup>3</sup> Enfin, ce n'est que mobilisée massivement et en prenant la place publique comme lieu d'expression de ses revendications, que la Vallée de la Matapédia inquiètera véritablement l'Etat et c'est pleinement là par ailleurs, que la lutte pour l'implantation dans la Vallée renoue avec ce que l'on s'entend généralement à désigner comme un mouvement populaire, un mouvement régionaliste ou encore un mouvement social dans l'Est du Québec.<sup>4</sup>

La lutte populaire pour la papeterie dans la Vallée apparaît en effet comme l'héritière de ces luttes antérieures qui ont permis de parler de mouvement populaire régional dans l'Est du Québec. Non seulement parce qu'elle en a pris la forme et repris le contenu essentiel, mais parce qu'elle était largement redevable à des organismes créés ou consolidés à la suite des luttes antérieures.<sup>5</sup> Cette filiation a d'ailleurs été relevée par plusieurs auteurs déjà. Ainsi, pour n'en citer que deux, J.J. Simard, après avoir résumé le dossier des OD, écrivait: "Dossier fermé, mais aussi, au prochain! Celui de la Matapédia, par exemple, ouvert assez brusquement durant l'hiver 1980-81."<sup>6</sup> et M. Dumais dans le même sens, quoique différemment:

Octobre 1970, Manifeste de l'Opération Dignité, signé par dix-neuf prêtres. Premier cri lancé dans la Vallée de la Matapédia pour exprimer le vouloir-vivre d'une population menacée de mort de multiples façons. Dix ans après, octobre 1980 prise de position des prêtres et agents de pastorale de la Matapédia, le cri se répercute à nouveau pour faire entendre les besoins d'une population toujours en détresse.<sup>7</sup>

On ne peut donc que revenir à ce que furent le

mouvement et les luttes populaires dans l'Est du Québec, pour voir ce que prolongeait la lutte populaire de la papeterie dans la Vallée.

### 4.3 LE MOUVEMENT POPULAIRE DANS L'EST DU QUÉBEC

Plutôt que de reprendre l'histoire des luttes et du mouvement populaire dans l'Est du Québec, ainsi que les différentes explications qu'on a apportées jusqu'à maintenant, il importe davantage ici d'insister sur leurs significations fondamentales et sur certains de leurs aspects qui ont généralement été laissés dans l'ombre. A cet égard, l'influence du mouvement syndical agricole et de ses organismes affiliés (la FPBQ par exemple) n'est pas seulement repérable dans l'élaboration du projet d'implantation papetière dans la Vallée. En ce qui concerne l'émergence d'un mouvement populaire dans le Bas St-Laurent - Gaspésie, le rôle de ces organismes fut en effet déterminant.

#### 4.3.1 Activité forestière et réaction populaire

Comme on le rappelait dans une résolution portant sur l'aménagement de la forêt rurale, l'UPA s'était suffisamment préoccupée "depuis plusieurs années du développement des terres privées à vocation forestière,"<sup>8</sup> pour que le congrès général réaffirme en 1972: "que l'aménagement des forêts habitées est une solution valable pour résoudre une partie des problèmes économiques et sociaux des régions périphériques du Québec."<sup>9</sup> En effet, c'est avant 1972 que l'UCC-UPA entreprit de faire la promotion de l'aménagement intensif des forêts privées. Avec, notamment, la publication d'un mémoire sur "L'aménagement des fermes forestières au Québec" en 1969, puis celle du document commandé à L.J. Lussier et intitulé "Réorganisation de l'activité forestière rurale" en 1971, l'UCC-UPA en collaboration avec la FPBQ devait d'ailleurs contribuer à l'avènement de l'aménagement des forêts privées au Québec et c'est ce qui fut, au tournant des années 70, la pierre d'assise de ce qu'on

appellera par la suite le mouvement populaire de l'Est du Québec.

C'est à partir de cette époque en effet, que l'on peut parler de mouvement populaire dans l'Est du Québec. En fait:

La résistance populaire dans le Bas St-Laurent prend l'allure de mobilisation de masse à partir de 1970 avec les Opérations Dignité. Il s'agit d'abord de luttes contre la fermeture des paroisses, de luttes qui mobilisent en premier lieu la population de l'arrière-pays: des colons et des anciens colons encadrés par des leaders appartenant à l'élite traditionnelle.<sup>10</sup>

Non seulement l'arrière-pays est-il initialement concerné avec les premières expressions populaires de résistance dans le Bas St-Laurent - Gaspésie, mais c'est la Vallée de la Matapédia qui en est le théâtre des premières manifestations avec la création de la première OD. Tel qu'indiqué plus haut et comme le mentionne C. Banville, le premier président d'OD :

Sans minimiser l'importance que l'on a accordée dans les années 70 à ces organismes populaires, il faudrait reculer d'une décennie pour constater l'effort de recherches que l'UCC du temps (l'actuel U.P.A.) a fourni en présentant plusieurs mémoires sur la réorganisation des activités forestières. (sic)<sup>11</sup>

Ainsi, à l'automne 1970, la première des trois Opérations Dignité proposait un programme d'aménagement forestier basé sur le travail effectué par L.J. Lussier.

Il s'agissait, poursuit le curé Banville, d'un programme de travaux sylvicoles faisant appel à des techniques ayant eu des applications assez restreintes et préconi-

sées par le Fonds de Recherches Forestières de l'Université Laval (FRUL). En gros, il s'agissait d'adapter au Québec l'idée de l'aménagement forestier intensif pratiqué en Scandinavie depuis un demi-siècle (...) L'Etat d'urgence créé par l'action des Opérations-Dignité a ainsi déclenché le processus d'aménagement forestier qui, à partir de 1974, s'est étendu à toute la province. On peut donc affirmer que le Bas-du-Fleuve a été la plate-forme de lancement d'un nouveau type d'exploitation forestière au Québec.<sup>12</sup>

L. Robert, cherchant à décrire comment se présentent les rapports entre l'Etat québécois et le mouvement populaire, écrit pour sa part: "Si ce rapport s'est noué autour de la politique de relocalisation, il s'articule aujourd'hui principalement à un changement dans la politique forestière."<sup>13</sup> Il fait ainsi le lien entre le première politique de relocalisation issue des travaux du BAEQ, la réaction des OD, la définition par l'Etat québécois d'une deuxième politique de relocalisation moins coercitive (à faire sur une base volontaire et individuelle) et enfin la naissance des Sociétés d'exploitation des ressources (SER), le principal gain des OD, obtenues à la faveur de la "réforme forestière". Mais il écrit aussi, et cela apparaît d'une importance considérable ici, que les concessions "apparemment importantes accordées par le gouvernement laissent non touchée et non négociée la question de l'utilisation future de la forêt, rattachée à la question plus large du contrôle du développement régional."<sup>14</sup>

Comme on peut le voir, le mouvement populaire qui s'amorce avec les Opérations Dignité s'articule principalement autour de l'utilisation de la forêt. Comme l'indique L. Robert, lorsqu'il s'agit du mouvement populaire dans le Bas St-Laurent - Gaspésie, il faut inévitablement revenir au BAEQ puisque ce mouvement est principalement issu d'une de ses recommandations: la fermeture des paroisses marginales. On dut même

forger un nouveau mot pour traduire cette recommandation dans les faits en parlant de politique de "relocalisation". Ce néologisme a d'ailleurs le mérite, si on peut dire, de ne pas cacher ses références à l'espace car il s'agissait bel et bien, par cette politique, d'une remise en question de l'espace régional tel qu'il se trouvait au début des années 60.

#### 4.3.2 Mentalités, mobilité et BAEQ

Comme l'écrit D. Brunelle, on peut considérer que le BAEQ fut "la première tentative de rationalisation de la croissance économique accompagnée d'un vaste programme d'animation sociale."<sup>15</sup> En ce sens, le BAEQ est une expérience à mettre sous le signe de la révolution tranquille, ce "paravent symbolique" de ce que l'on a appelé "la modernisation" du Québec.<sup>16</sup> Rationaliser la croissance économique et planifier le développement étaient en effet parmi les principaux objectifs du COEQ qui fut réanimé par le parti Libéral lorsqu'il prit le pouvoir en 1960. C'est aussi au COEQ que fut en bonne partie consommé le "mariage de raison" qui devait réunir le projet économique de la bourgeoisie autochtone et le projet cybernétique d'une technocratie montante, tout aussi autochtone, laquelle pénétrait par la même occasion les officines du pouvoir.<sup>17</sup> De toutes façons, il faut surtout voir que dans l'instauration du nouvel ordre correspondant aux aspirations de chacune des parties de ce "ménage", l'aménagement et le développement régional représentaient un "véhicule d'exploration" des plus alléchants.

C'est, écrit J.-J. Simard, cette extension de la rationalité instrumentale (hier confinée à l'industrie), pour intégrer l'ensemble des pratiques collectives pertinentes à la croissance économique et à l'augmentation du bien-être que nous avons appelé la cybernétisation de la société. Nul effort en ce sens, peut-être, ne fut plus ambitieux que celui du BAEQ.<sup>18</sup>

Ce n'est au plus que soulever le voile que de mentionner aussi rapidement les liens qui unissent BAEQ, révolution tranquille, modernisation, impératifs de la croissance capitaliste, projet économique de la bourgeoisie autochtone, projet cybernétique des missionnaires de la techno-bureaucratie et intervention étatique; mais il faut surtout en voir ici la contrepartie. Car dans ce contexte, ce qui est en somme:

La lutte menée par les nouvelles classes contre les vieilles élites va susciter, bien malgré ses meneurs, une lutte entre le peuple et les nouvelles classes ou plus précisément encore: un combat contre les tendances dominantes du développement capitaliste avancé.<sup>19</sup>

Sous ce rapport les OD constituent en effet:

une réaction populaire (de ceux d'en dessous) contre les initiatives prises par les hommes d'affaires régionaux et les technocrates métropolitains, au cours des décennies cinquante et soixante, pour relancer l'économie des périphéries.<sup>20</sup>

Cette relance passe en effet, autant en ce qui concerne le BAEQ que la plupart des interventions de l'Etat dans le développement régional, par la rationalisation de la croissance économique, en d'autres mots, la structuration rationnelle de l'espace régional. Ceci implique nécessairement un certain assujettissement du "social" à "l'économique", et donc la mobilité du deuxième terme de ce qui est inclus en économie libérale au chapitre de la mobilité géographique des facteurs de production: le capital et la main-d'oeuvre.

La fermeture de certaines paroisses et la relocalisation de leurs habitants, qui furent parmi les premières recommandations du BAEQ à connaître un début de réalisation dans l'arrière-pays, exprimaient cette

rationalité à l'état brut et de façon brutale. Les réactions populaires contribueront à la faire reculer vers des formes d'expressions moins ouvertes, mais plus insidieuses peut-être, en proposant au contraire un certain assujettissement de "l'économique" au "social". A cette rationalisation poussée à l'extrême, qui condamne à la fermeture certains villages et qui coupe ainsi des liens avec un "réel", les réactions et le mouvement populaires qu'elles susciteront, représentent une résistance à la mobilité, un retour à leur réel: on se dit d'accord pour favoriser le développement économique régional à la condition cependant qu'il se fasse là où on se trouve. Pour les gens du BAEQ au contraire:

L'effort des prochaines années devra donc être dirigé vers un objectif de mobilité générale des travailleurs de la région (...) les améliorations technologiques des dernières années ont fait de la mobilité une réalité permanente dans la plupart des pays industrialisés.<sup>21</sup>

On soutenait en effet, dans le Plan du BAEQ, que ce "grand objectif de mobilité" était une "condition essentielle au développement économique."<sup>22</sup> En fait le BAEQ fut loin d'être le seul à entrevoir l'aménagement et le développement dans cette perspective. A titre d'exemple, on retrouve essentiellement le même message dans ce qui est presque un chef d'oeuvre du genre avec un titre aussi éloquent que: L'aménagement de l'espace rural, une illusion économique.

Il faut réaffirmer avec force qu'il serait démentiel de nier le caractère inéluctable de certaines évolutions. L'aménagement du territoire peut éliminer les failles conjoncturelles qui freinent l'évolution d'une région, il ne peut - et ne doit pas - remédier aux failles structurales. C'est en fonction de leurs potentialités propres que les régions doivent être aménagées (...) ce qui n'empêchera nullement que leurs habi-

tants soient également prospères. Par contre, il est indispensable que chaque Français ait une égalité de chances au départ: pour s'instruire, pour apprendre un métier, pour se recycler, pour choisir sa résidence et son emploi. Mais il lui faut également accepter les servitudes du monde moderne, notamment celles de la mobilité géographique et de la mobilité professionnelle.<sup>23</sup>

Considérant le BAEQ sous l'angle d'une expérience de planification socio-économique globale, ce qu'on avait aussi voulu en faire, G. Divay et J. Lapierre remarquent que le "social" a été envisagé de façon différente à l'intérieur des expériences québécoises de ce type. Ainsi, pour ce qui est du BAEQ, la dimension sociale y fut d'une part posée en termes de formation de la main-d'oeuvre, avec l'objectif d'en accroître la mobilité professionnelle et géographique, mais elle y fut aussi reliée à un changement de la mentalité collective que l'animation sociale devait réaliser:

cette dernière est conçue, écrivent-ils, comme une entreprise de déculturation, destinée à faciliter l'acceptation des changements structurels et du plan, "à introduire, par des moyens non directifs, certaines valeurs culturelles susceptibles de modifier (...) la mentalité de la population".<sup>24</sup>

L'insistance accordée à la question des mentalités est en effet remarquable avec le BAEQ. On peut fort bien considérer d'ailleurs que le problème du développement régional y a été principalement posé en ces termes, c'est-à-dire dans la confrontation entre mentalité traditionnelle et mentalité moderne, c'est-à-dire rationnelle. Il est possible de voir ainsi comment la considération du "social" y était encore une fois arrimée à celle de "l'économique".

La mentalité traditionnelle de la population,

qu'il faut modifier pour faciliter l'acceptation de changements structurels et celle du plan, c'est aussi, comme le montre J.-J. Simard, la communauté: cette forme de solidarité que l'on appelle aussi "l'esprit de clocher" et qui reste assez vivante pour ancrer une conscience politique de base. C'est aussi l'identification et l'attachement à un espace donné, aux ressources qu'il contient et cela implique enracinement, refus de l'exil bref, résistance à la mobilité. Du côté des aménagistes, par contre, la mentalité que l'on réclame et dont on se réclame c'est cette rationalité qui "présente comme universels, scientifiques et transcendants les impératifs de la croissance et de l'accumulation capitaliste."<sup>25</sup>

Dans leur vocabulaire, ils disent vrai lorsqu'ils affirment vouloir "changer les mentalités". En effet, l'idéologie rationaliste-techniciste dont ils sont élucidateurs va devoir remplacer les anciennes légitimations morales qui justifiaient hier l'obligatoire social. Il s'agit pour eux de faire accepter la transcendance "scientifique" des lois "naturelles" du développement capitaliste dont la mobilité des facteurs et la concentration.<sup>26</sup>

Le "problème" de la mentalité renvoie ainsi à ce qui est fondamentalement en cause dans l'existence de ce que l'on identifie comme la périphérie et c'est là qu'il rejoint l'objectif, clairement exprimé par le BAEQ cette fois, de la mobilité géographique.

A vrai dire, la conception du développement économique du BAEQ ne faisait que constater et endosser la prééminence d'une logique: "c'est-à-dire dans le contexte de la domination d'une nécessité particulière, celle de l'accumulation du capital sur tous les autres besoins sociaux,"<sup>27</sup> de sorte que dans le plan de développement qu'il soumit, on ne pourra faire autrement que proposer la modernisation des secteurs traditionnels de base (c'est-à-dire l'exploitation et la transformation des ressources naturelles), la

mobilité de la main-d'oeuvre, l'urbanisation et l'industrialisation. Bref la concentration tous azimuts pour autant qu'elle soit possible, car les ressources bio-physiques échappent "malheureusement" à la théorie des pôles de croissance qui servait d'emballage à ce projet. La forêt en particulier est naturellement dispersée sur le territoire, elle se trouve principalement en périphérie et se refuse à toute concentration surtout à proximité des zones fortement urbanisées.

Qu'y a-t-il dans ces conditions sur l'horizon du développement économique des communautés "naturellement" dispersées, sinon la mise en valeur des ressources? Il reste peu de choses, en effet, mais il faut voir que la mise en valeur des ressources naturelles se fait de façon telle que le développement des périphéries semble devoir en être exclu lorsqu'on demeure à l'intérieur des limites de la rationalité du système économique dominant où les capitaux sont concentrés et les pouvoirs centralisés. De fait il semble que ce soit exactement là, entre les frontières de cette rationalité que le BAEQ tranchera le noeud gordien du développement des régions périphériques en axant sa stratégie d'aménagement sur la théorie des pôles de croissance. Il s'agit dans un premier temps de poser le principe de la mobilité de la main-d'oeuvre, c'est-à-dire l'adoption de la mentalité moderne (rationnelle), et dans un deuxième temps de montrer les nécessités et les avantages de la concentration. Mais à l'échelle où se joue maintenant le grand jeu du capital en vertu des mêmes "principes" de mobilité et concentration, la validité pratique de la théorie des pôles était quelque peu illusoire dans le contexte du Bas St-Laurent - Gaspésie, d'autant plus que cette théorie commence d'abord et avant tout par une constatation des faits: la croissance et le développement sont inégalement répartis dans l'espace. Ainsi, pour reprendre l'image de J.-J. Simard, avec le BAEQ c'est "un peu comme si on avait solennellement conclu que la présence des Cadillacs attire la richesse puisqu'il y a des riches là où il y a des Cadillacs."<sup>28</sup>

Malgré tout ce que l'on peut en dire à posteriori, le travail et le plan du BAEQ avaient néanmoins soulevé d'immenses espoirs parmi la population du Bas St-Laurent - Gaspésie. Ils avaient également accrédité l'idée que l'Etat était disposé à intervenir de façon tangible pour développer la région. Ce qui fut concrètement entrepris par l'Etat cependant, ne devait pas être à la hauteur des espoirs suscités et comme en milieu rural l'intervention étatique s'était principalement attachée à la politique de relocalisation, elle contribua à déclencher cette réaction populaire que furent les OU. Comme le constate L. Robert, on peut donc penser que l'émergence du mouvement populaire dans l'Est du Québec résulte de l'intervention de l'Etat et qu'il est en même temps la meilleure critique.<sup>29</sup> Ce que ce mouvement populaire se trouve à remettre en cause à travers l'intervention de l'Etat, touche cependant les fondements mêmes du sous-développement d'une région comme l'Est du Québec, soit: "l'envers de tout processus de croissance fondé sur l'accumulation du capital."<sup>30</sup> Or la mobilité du capital et de la main-d'oeuvre s'imposent dans un tel processus de croissance et comme dans le cas des régions périphériques si l'Etat:

(...) réagit aux déséquilibres de la société en cherchant à combattre leurs effets les plus désastreux, il ne maîtrise pas leurs causes. C'est dire qu'il est conduit par "la force des choses" (la marche de l'économie) autant qu'il conduit les affaires d'une nation. (...) Autrement dit, l'Etat interventionniste, pour être compris dans son efficacité, doit être rapporté à la dynamique de l'accumulation du capital: l'interaction qu'il forme avec l'économie doit être qualifiée.<sup>31</sup>

Ainsi, lorsque l'Etat intervient dans l'aménagement de l'espace ou dans le développement régional, ses interventions se déterminent principalement en fonction des conditions de valorisation et d'accumulation du capital, même s'il est des impératifs démocratiques.

tiques ou des exigences politiques qui doivent également entrer en ligne de compte. C'est donc un mouvement d'opposition ou de résistance à la mobilité géographique du capital et de la main-d'oeuvre, qu'il faut voir dans les luttes populaires suscitées par l'intervention de l'Etat.

Chose sûre, écrit J.-J. Simard, la résistance à la mobilité géographique du capital et de la main-d'oeuvre heurte de plein front les ressorts essentiels d'un régime économique qui s'est instauré, doit-on le rappeler, en arrachant des centaines de milliers de paysans à leur glèbe, il y a de cela plus de deux cents ans, pour fournir aux manufactures les bras qu'elles exigeaient et libérer du même coup les ressources de la terre pour les grands marchés d'approvisionnement primaire. C'est en ce sens que nous avons affaire à la reprise d'un combat historique radical: celui que mène le peuple aux puissants pour l'appropriation sociale de l'espace.<sup>32</sup>

En ce sens les Opérations Dignité, Esprit-Saint, Cabano et bien sûr, la Vallée de la Matapédia avec le dossier de la papeterie, participent d'un même mouvement qui révèle la contradiction entre l'appropriation marchande de l'espace et son appropriation sociale par une communauté localisée. On peut ainsi considérer que ces luttes résultent en quelque sorte de la rencontre entre la relative immobilité spatiale d'acteurs sociaux et la nécessaire mobilité géographique des facteurs de production.

Comme l'indique J.-J. Simard, si les luttes ouvrières ont pris pour cibles principales l'aménagement et la valeur du temps de travail, celles-ci n'épuisent pas les luttes anticapitalistes parmi lesquelles: "certains portent plus spécifiquement sur l'aménagement et la valeur de l'espace."<sup>33</sup> C'est à ce versant qu'appartiennent les Opérations Dignité et la plupart des luttes populaires de l'arrière-pays

de l'Est du Québec et c'est par leur convergence que l'on peut parler de mouvement populaire dans l'Est du Québec. En définitive, on peut considérer à la suite de L. Robert, que ce mouvement populaire a inscrit dans l'espace et les rapports sociaux des points de résistance et de révolte aux formes d'exploitation et de marginalisation que génère le système capitaliste,<sup>34</sup> tout en proposant ce que plusieurs ont décrit comme un nouveau modèle de développement.

#### 4.3.3 Modèle de développement et autodétermination

Plusieurs auteurs ont mis en relief, dans leurs analyses des Opérations Dignité et du mouvement populaire du Bas St-Laurent - Gaspésie, le caractère d'autodétermination de la nouvelle prise de conscience collective que leurs luttes supposaient et celui du modèle de développement qu'elles affirmaient. Ainsi pour L. Dion:

Que l'on considère les comités de citoyens en milieu urbain ou diverses manifestations comme les "Opérations-dignité" en milieu rural, on se trouve en présence d'individus qui, nonobstant leur dénuement matériel et intellectuel, se résolvent à agir sur leur situation présente et cherche à modeler elles-mêmes (sic) et dès maintenant le cours des choses en ce qui les concerne.<sup>35</sup>

Ce qui caractérise le mieux ce qui est en somme une nouvelle conscience de soi et de son destin, poursuit-il, "c'est qu'elle est motivée par un désir, puissant, encore que non toujours clairement ressenti, d'autodétermination."<sup>36</sup> J.-J. Simard pressent de son côté que ces luttes populaires portent une utopie, ce qui veut dire, en respectant scrupuleusement l'étymologie du mot: sans-lieu, ailleurs, demain.<sup>37</sup>

L'utopie de la communauté auto-déterminée ne s'énonçait pas clairement, sous la forme de propositions formelles susceptibles de s'institutionnaliser. Elle ne fournissait pas un "modèle" de société globale, un "projet de société" bien articulé, mais plutôt un ensemble de valeurs générales, une série de principes capables d'inspirer l'action, la critique, la recherche d'une autre manière de vivre ensemble.(sic)<sup>38</sup>

L. Robert, pour sa part, considère que ce mouvement populaire inscrit dans le concret des rapports sociaux qui composent la société régionale plutôt que sur du papier:

(...) les grandes lignes d'un nouveau modèle de développement régional: axé sur la participation populaire, contestant la dure loi de la concentration du capital et des activités économiques, faisant la preuve de la capacité du peuple à devenir l'expert de son propre développement.<sup>39</sup>

Il faut dire enfin, qu'au-delà du caractère d'autodétermination du mouvement populaire, tant en régions qu'en milieux urbains, certains auteurs insistent plus particulièrement sur le fait que ces luttes, écrivent S. Côté et B. Lévesque,

(...) sont dans bien des cas en rupture au moins partielle avec le capitalisme et constituent d'excellents révélateurs du caractère de classe de l'Etat de sorte qu'elles sont susceptibles d'enrichir le projet socialiste de société et hâter son avènement aussi bien que les luttes des femmes, les luttes pour de meilleures conditions de vie et même les luttes ouvrières traditionnelles peuvent le faire.<sup>40</sup>

Quoi qu'il en soit, les luttes antérieures dans le Bas St-Laurent - Gaspésie "ont imposé la réalité

d'un rapport entre l'Etat et le mouvement populaire<sup>41</sup> et ceci fut particulièrement évident dans le dossier d'implantation papetière.

#### 4.4 LA LUTTE DES MATAPÉDIENS

##### 4.4.1 Mobilisation contre la mobilité

Il apparaît d'emblée assez évident que la lutte des Matapédiens pour l'implantation de la papeterie dans la Vallée est dans le prolongement direct des différentes luttes populaires de résistance du Bas St-Laurent - Gaspésie en ce qui touche leur contenu essentiel. D'ailleurs par l'ampleur de ses manifestations sur la place publique, alors que les contestations populaires en matière de développement régional s'étaient faites moins massives et plus silencieuses au cours des dernières années, cette lutte aura rappelé les Opérations Dignité. Non seulement on peut encore une fois y voir une mobilisation populaire contre la mobilité géographique, et de là une forme de combat pour l'appropriation sociale de l'espace et des ressources par une communauté localisée, mais avec cette nouvelle actualisation on peut aussi constater que la question du développement de la périphérie est loin d'être réglée. C'est d'ailleurs ce que le Manifeste du Ralliement populaire voulait "crier à la face du Québec et du Canada" en rappelant les dix dernières années et notamment: "les dix ans d'efforts répétés et de gestes courageux des Matapédiens pour sortir leur région du sous-développement."<sup>42</sup>

Après ce qu'il en a été dit dans les pages précédentes, il n'est plus nécessaire d'insister sur la continuité qui s'établit ainsi entre toutes les luttes de l'arrière-pays quant à leur sens et leur signification. Depuis le début des années 70, c'est fondamentalement la reconnaissance et la survie de leur espace ainsi que leur désir d'y demeurer, qui en constituent la trame de fond. La lutte pour la papeterie reprend manifestement la forme, le langage et le contenu essentiel des luttes antérieures et, comme on l'a déjà

mentionné, elle en est le prolongement parce que des regroupements et des organismes créés ou consolidés par les luttes antérieures y ont joué un rôle important. D'autant plus que par leur existence, ces luttes et ces organismes ont donné une plate-forme à une expression populaire qui ne peut plus être ignorée par l'Etat. En effet, il ne faut pas oublier que ces luttes ont contribué à instaurer un rapport entre le mouvement populaire et l'Etat, celui-ci devant nécessairement prêter l'oreille aux revendications populaires. Surtout lorsqu'elles débordent les frontières régionales par l'ampleur des moyens utilisés pour se faire valoir, comme ce fut le cas avec la lutte pour l'implantation dans la Vallée.

Cette lutte est également dans le prolongement des luttes populaires antérieures parce qu'elle porte encore une fois sur le secteur forestier, sur cette même ressource qui fut différemment l'objet des revendications du mouvement populaire dans l'Est du Québec et sur laquelle étaient appuyés bon nombre de projets populaires. On peut en avoir pour exemple les Opérations Dignité et l'aménagement forestier, Cabano et la cartonnerie "populaire" ou Esprit-Saint et la scierie communautaire. D'autant plus, comme on l'a indiqué auparavant à la suite de L. Robert, que les revendications populaires antérieures, les négociations consécutives avec l'Etat et les concessions de ce dernier ont laissé intacte, ou presque, la question de l'utilisation de la forêt et de son contrôle et que cette question se retrouve tout entière dans le dossier du projet d'implantation papetière dans la Vallée. La lutte des Matapédiens hérite donc de cette question dans l'état où elle avait été laissée par les luttes antérieures et en fin de compte elle ne pourra que la laisser dans le même état, c'est-à-dire toujours évitée et remise à plus tard, car il apparaît peu probable que cette question soit à jamais résolue.

D'un autre côté, la lutte pour l'implantation dans la Vallée nous ramène à un problème qui apparaît tout aussi insoluble: celui du développement d'un espace régional périphérique tel que la Vallée de la

Matapédia. D'une part parce que la réponse de l'Etat aux revendications populaires concernant la papeterie n'a fait que l'effleurer et d'autre part, parce qu'en comparaison aux luttes antérieures du mouvement populaire dans le Bas St-Laurent - Gaspésie, la lutte pour la papeterie semble créer une certaine rupture. En fait, il s'agit ici des deux versants d'une même interrogation puisque l'Etat a répondu aux attentes populaires dans le même sens que celles-ci étaient formulées. En d'autres termes, il faut se demander ici en quelle manière inverse-t-on la dynamique du sous-développement lorsque sont offerts une usine de panneaux meuble et une usine de sciage, ou lorsqu'est réclamée une usine de papier journal? Parce que c'est bien de développement et de sous-développement qu'il s'agit avec le Ralliement populaire et la lutte de la Vallée et que par ailleurs, en conclusion du document du Conseil de comté de Matapédia sur les "Possibilités d'accueil d'une papeterie dans la Vallée", on considèrerait que la papeterie constituait ce type d'investissement qui était aux yeux des Matapédiens, l'élément "essentiel favorisant l'auto-développement du territoire..."<sup>43</sup> Si la continuité est probante quant à la signification ultime des luttes du mouvement populaire dans l'Est du Québec en y incluant celle-ci, qu'arrive-t-il lorsque l'objet de cette lutte est une usine de papier journal où la participation populaire directe est écartée dès le départ? Quand il s'agit, en définitive, d'une lutte d'appui à une implantation industrielle qui est partie intégrante du modèle de développement dominant, il devient en effet difficile de voir dans cette lutte l'élaboration d'un nouveau modèle de développement axé sur l'autodétermination. Il est inutile de porter un quelconque jugement en voulant trancher ces interrogations, il importe plutôt de les poursuivre un peu plus loin pour étendre la réflexion et l'analyse en s'interrogeant d'abord sur le caractère plutôt unanime de l'appui à l'implantation papetière dans la Vallée, puis sur la nature du développement apporté par ce type d'industrie et enfin sur l'ambiguïté potentielle d'un mouvement populaire qui semble s'orienter vers l'autodétermination.

#### 4.4.2 L'unanimité de l'appui

Ce premier point a déjà été abordé d'une certaine manière lorsqu'il a été question de distinguer, dans la lutte pour l'implantation dans la Vallée, les manifestations de masse des actions souvent moins visibles de différentes instances représentatives. Si on voulait par là identifier les deux principaux paliers de la lutte pour l'implantation dans la Vallée, la même question mérite cependant d'être approfondie car elle porte à s'interroger sur l'unanimité de l'appui qui fut donné à la cause de l'implantation papetière dans la Vallée.

En effet, parlant du rôle des instances représentatives dans ce dossier, au moment où la SIPM s'était retirée du comité tripartite, le préfet-suppléant du Conseil de comté de Matapédia déclarait que:

L'arbitrage, opportun dans certaines occasions, perd sa raison d'être quand les joueurs se sont entendus pour demeurer sur leur position. C'est alors à la foule elle-même, en l'occurrence la population de la Matapédia via le Ralliement populaire, de sauter sur le terrain et de remettre la balle au jeu.<sup>44</sup>

On peut se demander, à partir de cet exemple, qui est au service de qui dans cette lutte? En d'autres termes, dans la multitude des intervenants appuyant ou participant à la lutte, quels intérêts sont d'abord servis. Faut-il rappeler qu'on retrouve pêle-mêle dans la lutte commerçants, assistés sociaux, professionnels, chômeurs, curés, travailleurs forestiers, etc. (la liste serait interminable); que le dossier a fait intervenir Conseil de comté, UPA, SPBBS, CRD, comités de promotion industrielle, Chambres de Commerce et établissements d'épargne et de crédit, etc. Bref, en termes de classe sociale, il y a dans ce dossier et dans la lutte pour l'implantation dans la Vallée de quoi remplir une bonne partie de l'horizon et ceci n'était pas véritablement le cas avec les

## Opérations Dignité par exemple.<sup>45</sup>

Cette large unanimité propose deux choses. Premièrement, en ce qui a trait au phénomène régional entrevu par certains comme un lieu de brouillage des intérêts de classe, il faudrait peut-être voir ici une coïncidence étendue d'intérêts immédiats au moment où ce qui ressemble aux "intérêts supérieurs de la nation" entraînent une collaboration massive puisque "l'ennemi est à nos portes,"<sup>46</sup> car en dépit de sa composition en termes de classe, cette lutte a malgré tout mis à jour les ressorts essentiels de la logique du système dominant. Deuxièmement, c'est un peu dans le même sens qu'on peut voir dans cette large unanimité une confirmation de ce que n'est pas remis en cause le courant principal du développement. Les petits projets autogestionnaires encourent généralement moins d'appuis de la part de milieux aussi diversifiés.

Ces premières observations, quoique rapidement esquissées, semblent néanmoins indiquer qu'à travers toutes les luttes populaires de l'arrière-pays se dessine effectivement une profonde continuité, bien que l'objet de la lutte détermine en bonne partie la participation à la mobilisation. Il s'agit toujours de la survie d'un espace périphérique dans la rationalité d'un certain mode de développement, mais la lutte ne réunit pas toujours que les catégories sociales les plus "périphériques". En ce sens, les luttes des Opérations Dignité, de Cabano ou ici de la Matapédia ne s'inscrivent pas de la même façon dans le courant du mouvement populaire de résistance à la marginalisation de certains espaces.

Ceci conduit d'ailleurs au deuxième point identifié précédemment, car si l'unanimité de l'appui à l'implantation papetière dans la Vallée peut reposer sur une large coïncidence d'intérêts "objectivement" différents et sur le fait qu'un tel projet d'implantation industrielle ne menace pas l'ordre dominant du développement (sauf en ce qui a trait à sa localisation) cette unanimité repose également sur une perception, peut-être illusoire dans certains cas, de l'as-

pect "moteur" d'un outil de développement comme une usine de papier journal. On s'emporte peut-être un peu en en parlant comme d'une possibilité d'auto-développement du territoire, alors qu'il est assez manifeste qu'une implantation de ce type favorise plutôt l'extraversion d'une économie régionale.

#### 4.4.3 Papeterie et développement

Cette question ayant déjà été examinée par plusieurs auteurs, il suffira de n'en donner ici que les grands traits.<sup>47</sup> Pour résumer simplement ce qui en est pour une partie, on pourrait dire qu'un outil de développement comme une papeterie, à l'exemple de tout outil, ne sert véritablement et ne profite principalement qu'à ceux qui en maîtrisent les principes et le fonctionnement, à ceux qui en possèdent la propriété et le contrôle. Vu sous cet angle, il ne s'agit vraisemblablement pas de ceux qui participent à la lutte pour l'implantation dans la Vallée, ni de ceux qui y habitent. L'association Bato/Rexfor pour voir à la réalisation de l'usine exclut la participation régionale à la propriété et ne garantit au plus que certaines retombées québécoises.

En effet, il faut dire d'un autre côté que dans la production de papier journal les deux intrants qui ont une incidence dans le secteur immédiat d'implantation restent la matière première et la main-d'oeuvre. La machinerie et les équipements ne peuvent être fabriqués qu'à l'extérieur de la région, sinon à l'extérieur du Québec, et la plus grande partie de l'investissement consacrée à la construction de l'usine va généralement à des entreprises de grande taille, souvent spécialisées, qui n'existent pas dans la région immédiate. Tout ceci limite sérieusement l'aspect "moteur" d'une usine de papier journal dans une région d'implantation comme le Bas St-Laurent - Gaspésie: une telle production n'y entraîne pas nécessairement la création de nouvelles industries en amont ou en aval et une bonne partie de l'investissement considérable qu'elle nécessite n'y transite même pas.

On peut conclure, écrit J. Saintonge, que l'effet industrialisant de l'implantation d'une papeterie ne se fait sentir qu'à l'extérieur des régions périphériques et qu'il ne reste sur place que les salaires versés aux travailleurs - en usine et en forêt - les gains supplémentaires des camionneurs artisans et des propriétaires de lots boisés et l'effet bénéfique pour les scieries locales.<sup>48</sup>

Il ne faudrait pas croire pour autant que les répercussions socio-économiques d'une implantation papetière dans la Vallée auraient été négligeables. Les effets économiques ainsi générés, quoiqu'ils soient limités, auraient effectivement contribué au maintien de la population matapédiennne, à la survie de son espace et à une possible amélioration de ses conditions de vie. Concernant l'espace, il faut toutefois ajouter qu'un établissement de pâtes et papiers fonctionne selon un espace qui lui est propre, lequel ne se limite pas à celui de son implantation physique et ce, de par son inscription dans un réseau économique beaucoup plus vaste. La prise de décision ne se fait donc pas dans la seule perspective de la région d'implantation et cela est d'autant plus effectif quand la propriété de l'entreprise échappe à la population régionale.

#### 4.4.4 L'ambiguïté de la lutte

Comme la lutte des Matapédiens pour l'implantation de la papeterie dans la Vallée s'inscrit dans le prolongement d'un mouvement populaire qui semble s'orienter vers l'autodétermination, il peut sembler paradoxal qu'elle ait eu pour but de réclamer une papeterie, c'est-à-dire un objet dont la logique de fonctionnement est celle-là même qui contribue à faire de leur espace une région périphérique. Une usine de papier journal fait partie intégrante du modèle de développement qui marginalise certains espaces et la Vallée de la Matapédia fait partie de ceux-là; il est alors improbable qu'une telle implantation puisse

véritablement en inverser la dynamique du sous-développement. On peut ainsi se demander dans quelle mesure la lutte des Matapédiens ne constitue pas, finalement, une lutte pour le changement dans la logique du pareil?

En fait cette lutte, comme les luttes antérieures, n'a pas pour objectif de renverser la dynamique du sous-développement mais elle contribue à la mettre à jour. Ce genre de question peut toutefois se poser dans la mesure où la plupart des luttes populaires de l'arrière-pays rompent au moins partiellement avec cette logique en exprimant une certaine volonté d'autodétermination. Dans le cas de Cabano cependant et plus encore ici, ce caractère est toutefois moins évident. Dans le cas présent, la participation populaire à la propriété de l'usine était en effet déjà écartée au moment où la mobilisation populaire était massive.

De toutes façons, il faut dire encore une fois que toutes ces luttes partagent un même objectif fondamental: celui d'assurer la survie d'un espace qui est à la fois périphérique pour un système économique et central pour ses habitants. Ainsi le mouvement populaire de l'arrière-pays n'a pas à se conformer à aucun modèle de développement. Le combat qu'on y mène n'est pas théorique, il est essentiel à la survie d'une collectivité. Il faut tout de même dire que c'est justement là que réside une certaine ambiguïté latente. Le mouvement populaire n'est pas un mouvement réactionnaire mais c'est généralement un mouvement de réaction. Selon ce qui déclenche cette réaction, la fermeture de certaines paroisses ou encore la possibilité d'une implantation papetière, la réaction populaire s'engage dans les voies de l'autodétermination ou elle emprunte le chemin d'une certaine dépendance en retour de ce qui apparaît être une assurance de survie.

En fait, il ne faut pas oublier que la survie et le maintien d'espaces périphériques passent par la possibilité d'y trouver un emploi et que le mouvement

populaire de l'arrière-pays est ainsi, au premier degré, un mouvement de revendication pour le droit au travail sur place. Dans cette perspective on peut comprendre que la provenance des emplois soit jusqu'à un certain point accessoire et on ne peut, d'autre part, condamner sans appel l'outil de développement que constitue une papeterie sous prétexte qu'il implique dépendance, extraversion et soumission à la logique dominante. Cet outil peut éventuellement servir de pierre d'assise à l'élaboration et/ou à la poursuite d'activités de développement qui s'inspirent d'une logique différente. Ne serait-ce que parce qu'il permet effectivement à une partie de la population de demeurer sur place en leur offrant un emploi et qu'il permet d'en stabiliser d'autres.

#### NOTES

1. BAEQ. Plan de développement. 1966, Cahier 2, p. 1.
2. CONSEIL DE COMTÉ DE LA MATAPÉDIA. Possibilités d'accueil d'une papeterie dans la Vallée de la Matapédia. Mars 1980, p. 62.
3. LANGLOIS, C. Etude d'impact social et évaluation de la situation financière des municipalités de la région d'Amqui et de Causapscal. Conseil de comté de Matapédia, (s.d.). p. 2.
4. Voir par exemple l'ouvrage collectif sous la direction de A.G. GAGNON. Les Opérations Dignité : naissance d'un mouvement social dans l'Est du Québec. 1981, 262 p.
5. La SERV, par exemple, eut un rôle essentiel dans le dossier de la papeterie et sa création fut obtenue à la suite des revendications populaires des OD.

6. In A.G. GAGNON, op. cit., p. 121.
7. In A.G. GAGNON, op. cit., p. 191.
8. UPA. Les politiques de l'UPA: 1972-1973. Compte rendu du Congrès Général, p. 52.
9. UPA, op. cit., p. 54.
10. COTE, S. et LEVESQUE, B. "L'envers de la médaille: le sous-développement régional". Interventions Economiques, no 8, printemps 82, p. 70.
11. In A.G. GAGNON, op. cit., p. 112.
12. In A.G. GAGNON, op. cit., p. 113. (Souligné par J.B.)
13. In A.G. GAGNON, op. cit., p. 92.
14. In A.G. GAGNON, op. cit., p. 96. (Souligné par J.B.)
15. BRUNELLE, D. La désillusion tranquille. Hurtubise HMH, 1978, p. 149.
16. HAMEL, P. et LEONARD, J.-F. "Remarques sur la bureaucratie d'Etat et les organisations populaires". Conjoncture, no 1, hiver 1981-82, p. 118.
17. Pour ce qui est du projet économique de la bourgeoisie voir D. BRUNELLE, op. cit., p. 91 et suivantes; et pour ce qui est du projet cybernétique de la technocratie voir J.-J. Simard. La longue marche des technocrates. Montréal, A. St-Martin, 1979.
18. SIMARD, J.-J., op. cit., p. 116. Les expressions "mariage de raison" et "véhicule d'exploration" sont empruntées à cet ouvrage.
19. SIMARD, J.-J. "La région retrouvée". Possibles. vol. 4, no 3, printemps-été 1980, p. 202.

20. SIMARD, J.-J. in A.G. GAGNON, op. cit., p. 125.
21. BAEQ. Plan de développement. 1966, Cahier 7, p. 75.
22. BAEQ, op. cit., p. 75.
23. JUNG, Jacques. L'aménagement de l'espace rural, une illusion économique. Calman-Levy, 1971, p. 20. (Souligné par J.B.)
24. In Organisation collective et planification régionales: les Conseils régionaux de développement. INRS-Urbanisation, 1976, p. 152. La citation des auteurs provient du texte du Plan du BAEQ.
25. Voir J.-J. SIMARD in A.G. GAGNON, op. cit., p. 131.
26. SIMARD, J.-J. in A.G. GAGNON, op. cit., p. 135.
27. BRUNELLE, D., op. cit., p. 93.
28. SIMARD, J.-J. in A.G. GAGNON, op. cit., p. 133.
29. Voir L. ROBERT in A.G. GAGNON, op. cit., p. 91.
30. BRUNELLE, D., op. cit., p. 46.
31. VINCENT, J.-M. in N. POULANTZAS. La crise de l'Etat. Paris, PUF, 1976, pp. 95-96.
32. SIMARD, J.-J. "La région retrouvée". Possibles, vol. 4, no 3, printemps-été 1980, pp. 207-208.
33. SIMARD, J.-J. in A.G. GAGNON, op. cit., pp. 137-138. (Souligné par J.B.).
34. Voir: "L'espace et l'Etat. Politiques et mouvements urbains et régionaux au Québec". Critère, no 23, automne 1978, p. 256.

35. DION, L. La prochaine révolution. Ottawa, Léméac, 1973, pp. 262-263.
36. DION, L., op. cit., p. 266.
37. SIMARD, J.-J. in A.G. GAGNON, op. cit., p. 148, note 5.
38. SIMARD, J.-J. in A.G. GAGNON, op. cit., p. 140. Voir aussi du même auteur: la longue marche des technocrates. Chapitre V, "Le contre-projet: la communauté auto-déterministe", pp. 155-190.
39. ROBERT, L. in A.G. GAGNON, op. cit., p. 105.
40. COTE, S. et LEVESQUE, B. "L'envers de la médaille: le sous-développement régional". Interventions économiques, no 8, printemps 82, p. 55. (Souligné par J.B.). Voir aussi P. HAMEL et J.F. LEONARD. Les organisations populaires, l'Etat et la démocratie. Nouvelle Optique 1981, 208 p.
41. ROBERT, L. in A.G. GAGNON, op. cit., p. 102.
42. Voir le texte intégral à l'annexe 3. (Souligné par J.B.).
43. A la page 62.
44. CONSEIL DE COMTÉ DE MATAPÉDIA. "Texte de conférence de presse". Amqui, 30 janvier 1981, pp. 1-2.
45. Pour une description en termes de classe des OD, voir par exemple: S. COTÉ et B. LEVESQUE, art. cit., p. 70.
46. Voir à ce sujet S. COTÉ et B. LEVESQUE, art. cit., p. 75.

47. Voir en particulier: J. SAINTONGE. Les interrelations entre les industries des pâtes et papiers et du sciage et le développement économique de l'Est du Québec de 1950 à 1980. UQAR, mémoire de maîtrise, décembre 1981, chapitre VI, en particulier pp. 179-185.
48. SAINTONGE, J., op. cit., p. 184.

## Conclusion

Le projet d'implantation papetière dans la Vallée de la Matapédia fut lancé par le SPBBS en 1976, dans le but de résoudre les problèmes que lui posait la mise en marché du bois à pâte résineux. Début 1981, cette implantation papetière était devenue pour les Matapédiens l'objet d'une lutte populaire sans équivalent dans la région depuis un peu plus d'une dizaine d'années, c'est-à-dire depuis l'époque des Opérations Dignité et de Cabano. Point de départ et d'arrivée d'un dossier finalement classé par la décision conjointe des gouvernements fédéral et provincial de retenir Matane comme site d'implantation, le projet du SPBBS et la lutte pour l'implantation dans la Vallée ont été distingués dans l'analyse que propose ce mémoire parce que chacun appelle des considérations différentes. D'abord situés dans une perspective historique, on aura néanmoins montré comment l'un et l'autre portent la marque du mouvement syndical agricole et comment ils s'inscrivent dans l'évolution du rôle et de l'utilisation des ressources forestières dans le Bas St-Laurent - Gaspésie.

Dans l'Est du Québec, l'industrie des pâtes et papiers démarre à la fin du XIXe siècle, soit au moment même où la fabrication de ces produits prend son essor au Canada. Mais avec une capacité de transformation qui sera toujours demeurée inférieure au volume de bois à pâte récolté sur les parterres de coupe, cette industrie aura toujours posé le problème des exportations extra-régionales de bois brut. Pour ce qui est du bois des forêts publiques, ce problème fut définitivement résolu dans une perspective canadienne par l'embargo de 1910 interdisant les exportations vers les Etats-Unis. Au cours des années 60, il fut réglé de façon satisfaisante dans une perspective québécoise, grâce à de nouvelles implantations obtenues en grande partie par les pressions du gouvernement Lesage. Mais au milieu des années 70, dans une perspective régionale et en ce qui concerne le SPBBS

et le bois des forêts privées, le problème demeurait entier et prenait même de nouvelles proportions avec l'augmentation des coûts de transport consécutive à la "crise de l'énergie".

Fort intéressé à réduire ses expéditions de bois à pâte à l'extérieur de la région, le SPBBS ne sera pas le premier à élaborer un projet d'implantation papetière dans le Bas St-Laurent - Gaspésie. Au début des années 50, dans une région dont la vocation forestière a toujours été aussi manifeste, le problème des exportations extra-régionales de bois à pâte et la situation particulièrement difficile que connaît l'industrie du sciage seront les principaux déclencheurs à la promotion et à l'élaboration de projets d'implantation papetière. En 1955, un mémoire préconise la construction d'une papeterie à Rimouski; en 1963, un projet d'usine de pâte mécanique est élaboré pour la région de Ste-Anne-des-Monts - Cap-Chat; en 1965 un mémoire du Comité de l'Industrie Forestière recommande la construction d'une usine de pâte chimique à Rimouski et enfin, en 1970, un mémoire propose la construction d'une usine de pâte kraft à Matane.

Comparativement à tous ces projets, le projet d'implantation papetière dans la Vallée inscrit cependant deux différences essentielles: l'intervention populaire qu'il suscite en cours de route et le fait qu'il soit l'initiative d'un syndicat de producteurs de bois. Dans cette perspective, il faut voir que l'UCC (UPA) n'est pas seulement à l'origine de l'existence des plans conjoints de mise en marché du bois, ce qui permit la création d'organismes comme le SPBBS. Avec l'adoption, en 1959, de sa politique d'intégration de la forêt à l'économie rurale et sous l'inspiration du modèle suédois, elle en viendra également à prôner l'aménagement intensif des forêts privées et l'implication des petits producteurs de bois dans la transformation de la matière ligneuse. Le projet d'implantation papetière dans la Vallée doit donc être situé dans l'action du mouvement syndical agricole, dans la mesure où il représente le point culminant d'une démarche entreprise depuis longtemps par l'UCC

(UPA) et les producteurs de bois pour pénétrer le secteur de la transformation et plus particulièrement celui des pâtes et papiers. Plus diffuse en ce qui concerne la lutte pour l'implantation dans la Vallée, l'influence du mouvement syndical agricole est à considérer également. L'UCC (UPA) et ses organismes affiliés ont en effet largement contribué à ce que l'aménagement intensif des forêts privées devienne, au début des années 70, la pierre d'assise du mouvement populaire dans l'Est du Québec. Or ce mouvement a réussi à instaurer un nouveau rapport avec l'Etat et il a donné une plate-forme à l'expression des revendications populaires par la création et la consolidation d'organismes, ce qui a largement compté dans la lutte des Matapédiens.

La lutte pour l'implantation dans la Vallée doit d'ailleurs être inscrite dans le cadre de ce mouvement populaire, dans la mesure où elle en est manifestement le prolongement et, jusqu'à présent, la dernière expression. Dans cette perspective, trois points méritent principalement l'attention. D'abord la lutte repose encore une fois sur le contrôle et l'utilisation des ressources forestières régionales, une question fondamentale toujours restée pendante malgré les revendications populaires antérieures, les négociations consécutives avec l'Etat et les concessions apparemment importantes de ce dernier. Deuxièmement, cette lutte confirme que le caractère fondamental du mouvement populaire de l'Est du Québec est d'être avant tout un mouvement de réaction où le pragmatisme l'emporte sur les considérations idéologiques. Selon ce qui déclenche cette réaction, la fermeture de paroisses, une scierie populaire ou une implantation papetière par exemple, la mobilisation est plus ou moins massive, les intérêts rassemblés sont plus ou moins homogènes, la lutte suscite l'adhésion d'un spectre plus ou moins étendu de catégories sociales et le modèle de développement qu'elle propose ou suppose rompt plus ou moins avec le modèle dominant. Contrairement à certaines luttes antérieures, la mobilisation massive et la large unanimité dont a profité la lutte pour l'implantation dans la Vallée a donc supposé la

coïncidence momentanée d'un grand nombre d'intérêts différents et l'absence d'une remise en cause fondamentale du modèle de développement dominant. Enfin, comme les luttes déclenchées par l'application de la politique de relocalisation du BAEQ, cette lutte a néanmoins heurté de plein fouet les ressorts du système économique que sont la mobilité géographique du capital et de la main-d'oeuvre. Comme bien d'autres avant elle, la lutte des Matapédiens fut engagée au nom de la survie économique d'un espace vécu. Mais encore plus manifestement que toutes celles qui l'ont précédée, en ce qui concerne l'espace, cette lutte aura mis à jour les contradictions qui existent entre appropriation sociale et appropriation marchande, entre appréhension sociale et appréhension économique.

Jusqu'à l'intervention des Matapédiens qui lui donnait un tout autre contenu, la question de l'espace s'était davantage posée en termes de localisation industrielle. A ce chapitre d'ailleurs, le dossier était particulièrement brouillé depuis longtemps. Dans un processus de localisation industrielle, les critères techniques et les paramètres économiques sont déterminants, mais ils laissent néanmoins place à la perspective et aux objectifs de ceux qui le conduisent. En ce qui avait trait à une nouvelle implantation papetière dans l'Est du Québec, la perspective et les objectifs du SPBBS, de Rexfor et du MER étaient fort différents. Leurs conclusions respectives au chapitre de la localisation ne le furent pas moins.

La question de déterminer le site d'implantation fut également l'objet de considérations politiques. A forte saveur technocratique au départ, autant en ce qui concerne le projet que sa localisation, l'intervention du gouvernement québécois devient de plus en plus politicienne avec l'arrivée du gouvernement fédéral dans le dossier. C'est l'intervention massive des Matapédiens qui conduira véritablement le dossier sur le terrain du politique. Or pénétrer dans l'univers politique, c'est sortir du continent balisé par la stricte rationalité des analyses techniques et écono-

miques. Demander l'implantation de la papeterie dans la Vallée peut être considéré comme une irrationalité économique, mais cela ne lève en rien l'obligation pour l'Etat d'intégrer cette demande à la prise de décision quand une population prend la place publique pour faire cette revendication. Dans cette perspective, l'avenir des régions périphériques passe peut-être plus par un développement du politique que par des politiques de développement. La décision des ministres Bérubé et De Bané en février 81 en fournit déjà une certaine démonstration puisqu'elle accordait deux projets de rechange à la Vallée.

Il n'y a que les objets sans intérêt pour être ni fétiche, ni marchandise, ni objet d'enjeu, ni objet de combat. Au cours de son histoire, le projet d'implantation papetière dans la Vallée fut un peu tout cela en devenant le point de convergence d'intérêts multiples. En définitive, et c'est ce qu'il importe avant tout de souligner en conclusion à ce mémoire, l'ensemble du dossier soulève la question de l'espace et des rapports à l'espace.

Les rapports qu'établissent avec l'espace les individus, groupes, collectivités ou institutions sont variables et multiples. Ils ne correspondent pas nécessairement entre eux. La question des rapports à l'espace fait donc inévitablement intervenir le pouvoir en ce qu'il permet d'imposer, de faire valoir ou de réaliser un rapport particulier à l'espace. D'ailleurs le pouvoir politique d'un Etat est au départ légitimé par sa juridiction sur un territoire, c'est-à-dire sur une partie de l'espace.

Parce que le dossier qui a été étudié en ces pages était parcouru de plusieurs façons par la question de l'espace et des rapports qu'il établit, on aura tenté d'en faire les assises d'une problématique. Celles-ci sont demeurées très fragiles, mais la démarche entreprise aura au moins permis de réaliser que quoi que l'on entende par développement, on ne peut éviter de faire référence à l'espace lorsqu'il s'agit de développement régional.



## BIBLIOGRAPHIE

### 1. Livres, thèses, articles et études

AGOSTINI, Frédiane. Répartition régionale de l'activité manufacturière québécoise. Québec, MIC, 1979, 163 p.

ALVARENGA, A. et J. MALTSCHEFF. "L'espace social, nouveau paradigme?". Espaces et sociétés, no 34-35, 1980, pp. 47-73.

ANONYME. Une solution permanente à un grave problème social et humain: une usine de papier kraft à Matane. Matane, (s.é.), 1970, 30 p.

ANONYME. "Supplément à l'occasion du 50e anniversaire de la Consolidated Bathurst Inc." Forêt Conservation, vol. 49, no 2, 1982, 50 p.

ASSOCIATION FORESTIÈRE QUÉBÉCOISE. La forêt dans l'économie de la Province de Québec. Travaux préparés pour le 1er congrès Provincial, Québec, 1944, 275 p.

BAEQ. Esquisse du plan: la forêt. (s.l.), (s.é.) 1965, 175 p.

BAEQ. Plan de développement: le secteur de la forêt. (s.l.), (s.é.), 1966, 110 p.

BANVILLE, Charles. Les Opérations Dignité. Québec, Fonds de recherches forestières de l'Université Laval, 1977, 128 p.

BÉLANGER, Jules et al. Histoire de la Gaspésie. Montréal, Boréal Express/IQRC, 1981, 797 p.

BÉLANGER, Yves. "Le PQ et le renouvellement de la dépendance". Conjoncture, no 1, hiver 1981-1982, pp. 25-39.

BENOIT, R. et D. CHAMPOUX. L'union des producteurs agricoles et la fédération des producteurs de bois du Québec. Thèse de baccalauréat, Québec, Université Laval, 1980, 74 pages.

BIRNBAUM, Pierre. La fin du politique. Paris, Seuil, 1975, 284 p.

BIRNBAUM, Pierre. Le pouvoir politique. Paris, Dalloz, 1975, 241 p.

BIROU, A. "Appropriation de l'espace et pouvoirs dominants". Options Méditerranéennes, vol. 5, no 23, 1974, pp. 21-109.

BRUNELLE, Dorval. La désillusion tranquille. Montréal, Hurtubise HMH, 1978, 225 p.

BURDEAU, G. La politique au pays des merveilles. Paris, PUF, 1979, 206 p.

CABANA, D. et R. GÔHIER. L'organisation de la forêt privée en Suède. Québec, MTF, 1978, 177 p.

COMITÉ DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DE RIMOUSKI. Mémoire sur l'industrie forestière dans le comté et la ville de Rimouski. (s.é.), 1964, 31 p.

CONIBEC. Rapport préliminaire sur la réalisation possible d'une usine de papier journal. (s.l.), (s.é.), 1976.

CONIBEC. Etude d'implantation et de rentabilité. Projet d'usine de papier journal Val-Brillant. (s.l.), (s.é.), 1977.

CONSEIL DE COMTÉ DE MATAPÉDIA. Possibilités d'accueil d'une papeterie dans la Vallée de la Matapédia. (s.l.), (s.é.), 1980, 63 p.

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE QUÉBEC. Du sous-développement aux expériences populaires de développement. (s.l.), (s.é.), 1976, 156 p.

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE QUÉBEC. Développement régional et mouvement populaire: l'exemple de l'Est du Québec. (s.l.), (s.é.), 1979, 144 p.

COTÉ, Serge. Les voix de la monopolisation: le cas de l'usine de papier de Bathurst. Thèse de Ph.D., Montréal, Université de Montréal, 1978, 550 p.

COTÉ, S. et B. LÉVESQUE. "L'envers de la médaille: le sous-développement régional". Interventions Economiques, no 8, 1982, pp. 55-78.

DELISLE, André. "La papeterie de la Matapédia sortira-t-elle de l'impasse?" Forêt Conservation, janvier 1981, pp. 15-19.

DESBIENS, N. Eléments pour l'analyse politique de la branche pâtes et papiers au Québec. Thèse de maîtrise, Montréal, Université du Québec à Montréal, 1979.

DÉSY, M. et al. La conjoncture au Québec au début des années 80: les enjeux pour le mouvement ouvrier et populaire. Rimouski, La librairie Socialiste de l'Est, 1980.

DGL. Etude des disponibilités de matière ligneuse dans la région du Bas St-Laurent - Gaspésie. Québec, 1979.

DGL. Etude préliminaire des coûts d'approvisionnement pour un projet d'usine de pâtes et papiers dans la région 01. Québec, 1979.

DION, Léon. La prochaine révolution. Ottawa, Léméac, 1973, 358 p.

DIONNE, H. et KLEIN, J.-L. "L'aménagement intégré des ressources: une alternative à la marginalité rurale". Interventions Economiques, no 8, 1982, pp. 85-89.

DIVAY, G. et J. LAPIERRE. Organisation collective et planification régionale: les conseils régionaux de développement. Montréal, INRS-Urbanisation, Rapports de recherche no 1, 1976, 215 p.

DULONG, Renaud. Les régions, l'Etat et la société locale. Paris, PUF, 1978, 245 p.

EHRlich, Stanislaw. Le pouvoir et les groupes de pression. Paris, Mouton, 1971, 283 p.

FOURNIER, J. et N. QUESTIAUX. Le pouvoir du social. Paris, PUF, 1979, 288 p.

FOURNIER, P. (dir.). Le capitalisme au Québec. Montréal, Albert Saint-Martin, 1978, 436 p.

FOURNIER, P. Les sociétés d'Etat et les objectifs économiques du Québec: une évaluation préliminaire. Québec, Editeur officiel du Québec, 1979, 135 p.

FPBQ. Mise en marché des bois à pâte par les plans conjoints des producteurs de bois au Québec de 1965 à 1975 inclusivement. (s.l.), (s.é.), 31 p.

GAGNON, A.G. (dir.). Les Opérations Dignité: naissance d'un mouvement social dans l'Est du Québec. (s.l.), (s.é.), 1981, 262 p.

GAGNON, G. et L. MARTIN. Québec 1960-1980 la crise du développement. Montréal, Hurtubise HMH, 1973, 550 p.

GAUCHELIN, Charles. La localisation des industries. Paris, PUF, 1977, 204 p.

GAUCHER PRINGLE. Offre de service pour une étude de localisation optimum et d'impact socio-économique de l'implantation et de l'opération d'une usine de pâtes et papiers, Bas Saint-Laurent - Gaspésie. Montréal, novembre 1979, 50 p., non publié.

GAUCHER PRINGLE/SANDWELL. Etude de localisation et d'impact socio-économique d'une usine de papier journal du Bas St-Laurent - Gaspésie. 1980, 284 p.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC. Bâtir le Québec. Enoncé de politique économique. Québec, EQQ, 1979, 523 p.

HAMEL, P. et J.F. LÉONARD. "Les groupes populaires dans la dynamique socio-politique québécoise." Politique d'Aujourd'hui, no 7-8, 1978.

HAMEL, P. et LÉONARD, J.F. Les organisations populaires, l'Etat et la démocratie. Nouvelle Optique, 1981, 208 p.

HAMEL, P. et LÉONARD, J.F. "Remarques sur la bureaucratie d'Etat et les organisations populaires". Conjoncture, no 1, hiver 1981-82, pp. 117-127.

HIRSCH, Robert. Les origines et la nature des déséquilibres régionaux du Québec. (s.l.), Conseil d'Orientation Économique du Québec, 1967, 129 p.

JOBIN, Pierre. "Le pouvoir régional en question". Possibles, vol. 2, no 2/3, 1978, pp. 67-73.

JULLIARD, J. Contre la politique professionnelle. Paris, Seuil, 1977, 164 p.

JUNG, J. L'Aménagement de l'espace rural, une illusion économique. Calmann-Lévy, 1971, 406 p.

KLEIN, J.-L. "Du matérialisme historique aux inégalités régionales". Cahiers de Géographie du Québec, vol. 22, no 56, 1978, pp. 173-187.

LAMOUREUX, A. "Rexfor a fini de jouer au pom-pier". Forêt Conservation, vol. 47, no 4, 1980, pp. 15-19.

LANGLOIS, Charles. Etude d'impact social et évaluation de la situation financière des municipalités de la région d'Amqui et de Causapscal. (s.l.), Conseil de comté de Matapédia, (s.d.), 29 p.

LECHASSEUR, A. et al. Index thématique du "Progrès du Golfe", 1904-1970. Vol. 1, Rimouski, 1974, 543 p.

LECHASSEUR, A. et al. Index thématique de "L'Echo du Bas St-Laurent", 1933-1970. 2 vol., Rimouski, 1975, 529 p. et 498 p.

LEFEBVRE, Henri. Espace et politique. Paris, Anthropos, 1972, 174 p.

LEMAY, A.-C. La forêt privée au Québec. (s.l.), FPBQ, 1976.

LÉPINE, J.-F. Les promoteurs du projet de cartonnerie populaire de Cabano. Thèse de maîtrise, Montréal, Université du Québec à Montréal, 1979, 104 p.

LIPIETZ, Alain. Le capital et son espace. Paris, Maspero, 1977, 165 p.

LUSSIER, L.-J. et G. TARDIF. Etude des problèmes liés à l'utilisation optimale des ressources des petites forêts privées du Québec. Québec, Association des Industries Forestières du Québec, 1969, 205 p.

LUSSIER, L.-J. Réorganisation de l'activité forestière rurale. (s.l.), UCC/FPBQ, 1971, 68 p.

MALENFANT, S. Conséquences socio-économiques d'une papeterie dans la Vallée de la Matapédia. Thèse de baccalauréat, Québec, Université Laval, 1980, 33 p.

MANZAGOL, Claude. Logique de l'espace industriel. Paris, PUF, 1980, 248 p.

MENDES, Claude (dir.). Le mythe du développement. Paris, Seuil, 1977, 278 p.

MER. Statistiques provinciales et régionales des industries de pâtes et papiers - 1979. Québec, 1980, 456 p.

MER. Québec relance son industrie papetière. (s.l.), (s.é.), 1981, 23 p.

MER. Région 01. Stratégie régionale 1982-83. (s.l.), (s.é.), (s.d.), non publié.

MINVILLE, Esdras (dir.). La forêt. Montréal, Fides, 1944, 414 p.

MTF. Matane: étude sur les possibilités d'établissement et la rentabilité éventuelle d'une usine de produits cellulósiques. Québec, 1964, 89 p.

MTF. Exposé sur l'administration et la gestion des terres et forêts publiques du Québec. Québec, 1965.

MTF. Exposé sur la politique forestière. Tome 1, Prospective et problématique, Québec, 1971, 280 p.

MTF. Exposé sur la politique forestière. Tome 2, Réforme et programme d'action, Québec, 1972, 191 p.

MTF. Région 01. Analyse et localisation des disponibilités annuelles de matière ligneuse du Bas St-Laurent - Gaspésie. 1980, 88 p.

ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC. Forêt, moteur de développement. Textes des conférences présentées au 61e congrès annuel. (s.l.), (s.é.), 1981.

PÉPIN, P.-Y. La mise en valeur des ressources naturelles de la région Gaspésie - Rive-Sud. Québec, MIC, 1962, 360 p.

PINEAU, Marcel. "Un projet d'usine de pâtes et papiers dans la Vallée de la Matapédia". Forêt Conservation, vol. 44, no 1, 1978, pp. 12-14.

POULANTZAS, Nicos (dir.). La crise de l'Etat. Paris, PUF, 1976, 348 p.

RICHARD, I. "Un rêve avorté. L'entreprise de la Madeleine, 1915-1929". Revue d'Histoire de la Gaspésie, vol. II, no 2, 1964, pp. 73-85.

RISI, Joseph. Mémoire relatif à l'intégration de l'industrie du bois de la rive nord gaspésienne. Présenté par le BEIP, (s.l.), (s.é.), 1963, 22 p. Service des archives régionales, UQAR, Collection du CRDEQ, Fonds du BEIP, Dossier "Projet industrie pâtes à papier".

ROBERT, J.-P. Projet Val-Brillant. MTF, 1977, 61 p.

ROBERT, Lionel. "L'espace et l'Etat. Politique et mouvements urbains et régionaux au Québec". Critère, no 23, 1978, pp. 231-258.

SAINTONGE, Jean. Rapport sur la forêt et les industries de transformation du bois dans l'Est du Québec. Rimouski, Université du Québec à Rimouski, 1979, 59 p. non publié.

SAINTONGE, Jean. Les interrelations entre les industries des pâtes et papiers et du sciage et le développement économique de l'Est du Québec de 1950 à 1980. Thèse de maîtrise, Rimouski, Université du Québec à Rimouski, 1981.

SAINTONGE, Jean. "L'industrie forestière et le développement de l'Est du Québec". Interventions Economiques, no 8, 1982, pp. 91-103.

SCHARLIG, Alain. Où construire l'usine? La localisation optimale d'une activité industrielle dans la pratique. Paris, Bordas, 1973, 228 p.

SEGUIN, Claude. Rentabilité de l'aménagement forestier au Québec. Montréal, Conseil des Hommes d'Affaires Québécois, 1974, 88 p.

SERV. Eléments de réflexion relativement à l'aménagement des forêts rurales et à la réorganisation de l'activité forestière dans l'arrière-pays de l'Est du Québec. (s.l.), (s.é.) 1977, 27 p.

SIMARD, J.-J. La longue marche des technocrates. Montréal, Albert Saint-Martin, 1979, 198 p.

SIMARD, J.-J. "La région retrouvée". Possibles, vol. 4, no 3/4, 1980, pp. 193-208.

SNC. Etude environnementale sur l'implantation d'une usine de papier journal à Causapscal-Matapédia. Montréal, 1981.

SODERMAN, Sten. Industrial location planning. Stockholm, Almqvist and Wiksell International, 1975, 198 p.

THÉRIAULT, A.-W. Etablissement d'une papeterie à Rimouski. Rimouski, (s.é.), 1955, 80 p.

UCC. L'administration et la gestion des terres et forêts du Québec. Mémoire soumis aux audiences publiques du MTF, (s.l.), (s.é.), 1965, 39 p.

UCC. L'administration et la gestion des terres et forêts du Québec. Résumé du Mémoire soumis aux audiences publiques du MTF, (s.l.), (s.é.), 1965, 11 p.

VALCIN, Y. La politique économique du MTF. Vers une sociale démocratie forestière. Québec, MTF, 1975, 113 p.

VIEILLE, Paul. "L'espace global du capitalisme d'organisation". Espaces et Sociétés, no 12, 1974, pp. 3-32.

VOYE, Liliane. "L'espace comme enjeu de revendication". Recherches Sociologiques, vol. 6, 1975, pp. 447-458.

## 2. Publications à caractère périodique

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. Journal des débats.

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. Répertoire législatif.

MER. Rapport annuel.

MER. Communiqué de presse.

REXFUR. Rapport annuel.

SPBBS. Rapport annuel.

SPBBS. Sommaire des activités.

STATISTIQUE CANADA. Catalogue 36-204.

UCC. Rapport sur l'exercice annuel.

UCC. Les politiques de l'UCC.

UPA. Les politiques de l'UPA.

### 3.- **Journaux**

L'Avant-Poste Gaspésien 1975-1981.

Le Devoir années diverses.

L'Echo du Bas St-Laurent 1933-1970.

Finance années diverses.

L'Information 1975-1981.

La Presse années diverses.

Le Progrès du Golfe 1904-1970.

Le Progrès-Echo 1975-1981.

Québec-Press années diverses.

Le Rimouskois 1975-1981.

Le St-Laurent Echo années diverses.

Le Soleil années diverses.

La Voix Gaspésienne 1975-1981.

## Annexes

## ANNEXE I

### PÉTITION RELATIVE A L'IMPLANTATION D'UNE PAPETERIE DANS LA MATAPÉDIA

CONSIDÉRANT que l'idée d'implanter une papeterie dans la Vallée de la Matapédia par le Syndicat des producteurs de bois du Bas St-Laurent avait comme objectifs fondamentaux de contrer les difficultés de mise en marché des bois résineux des producteurs de la région, d'augmenter d'une façon sensible les revenus des producteurs de bois, d'améliorer les conditions d'emploi dans la région;

CONSIDÉRANT que le Syndicat des producteurs de bois a créé la Société d'implantation de la papeterie de la Matapédia, ayant pour mandat d'étudier les possibilités d'implanter une usine de pâtes et papiers dans la Vallée de la Matapédia;

CONSIDÉRANT que l'étude sérieuse menée par la firme CONIBEC a démontré la rentabilité d'un tel projet dans la Vallée;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a reconnu à plusieurs reprises l'importance de réaliser un projet moteur pour la survie de la Vallée;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a consenti à investir un montant de \$500 000 par le biais de la société d'Etat REXFOR dans le but de poursuivre et de compléter la première étude ci-devant mentionnée;

CONSIDÉRANT que les études d'approvisionnement ont démontré la suffisance nécessaire pour optimaliser la rentabilité d'une éventuelle usine de pâtes et papiers;

CONSIDÉRANT que la Vallée de la Matapédia est au coeur de l'approvisionnement de la forêt privée, du fait qu'elle fournit une part majeure de l'approvisionnement du Syndicat des producteurs de bois dans le Bas St-Laurent;

CONSIDÉRANT qu'une grande partie de l'approvisionnement en copeaux est disponible par le biais des industries de sciage de la Vallée;

CONSIDÉRANT que la Vallée de la Matapédia possède les éléments physiques: matières premières, terrain, eau, énergie, transport, etc., pour accueillir l'usine projetée;

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Energie et des Ressources, M. Yves Bérubé, a, par le passé, désigné la Vallée de la Matapédia pour accueillir l'usine de papier journal;

CONSIDÉRANT l'hémorragie démographique qui persiste dans la Vallée depuis déjà quelques décennies;

CONSIDÉRANT que le taux de chômage, dans la Vallée de la Matapédia, se maintient au-dessus de 25% annuellement;

CONSIDÉRANT que nous sommes conscients que la matière première existant dans la Vallée devrait se transformer dans la région immédiate et rejoindre ainsi le concept d'autodéveloppement;

CONSIDÉRANT le programme d'action élaboré par la Commission d'aménagement de la Vallée de la Matapédia pour soutenir l'implantation d'un tel projet sur notre territoire;

En conséquence, nous soussignés, déclarons que jamais la population de la Vallée n'acceptera l'erreur d'implanter l'usine de pâtes et papiers ailleurs que dans la Matapédia et qu'elle est décidée à entreprendre les actions nécessaires au cas où d'autres éventualités se présenteraient.

Source: Journal des Débats, 41<sup>ème</sup> session, 31<sup>e</sup> Législature, vol. 21, no 100, pp. 5633-5634.

**ANNEXE 2**

RECOMMANDATION FINALE DU COMITE DIRECTEUR  
AU MINISTRE BERUBE

Bic,  
le 17 juillet 1980

Monsieur Yves Bérubé  
Ministre de l'Energie et  
des Ressources  
Hôtel du Gouvernement  
Québec, (Québec)

Monsieur le Ministre,

Considérant la garantie d'approvisionnement de 180,000 cunits que le Ministre de l'énergie et des ressources a accordé au projet de papeterie dans le Bas St-Laurent - Gaspésie;

Considérant la faisabilité d'une usine de papier journal de 180,000 tonnes métriques (phase 1) qui s'implanterait dans la région du Bas St-Laurent - Gaspésie telle que démontrée par les études de pré-rentabilité effectuées par la firme SNC Cellulose Inc.;

Considérant que l'étude d'impact socio-économique de Gaucher Pringle et l'étude de pré-rentabilité de SNC Cellulose Inc. sont unanimes à recommander l'implantation d'une telle usine à Matane;

Considérant que les coûts différentiels actualisés concernant l'implantation, l'opération et le transport des produits sont estimés préliminairement à 30 millions additionnels si l'usine s'implante sur un site de la Vallée plutôt qu'à Matane;

Considérant que les investisseurs n'ont pas à combler le différentiel des coûts résultant du choix d'un site dans la Vallée, le cas échéant;

/2...

Monsieur Yves Bérubé

Le 17 juillet 1980

Considérant la position de Rexfor et du partenaire éventuel qui se disent prêts à investir à Matane, pourvu qu'ils obtiennent les mêmes subventions que la Société Donohue-Normick a obtenues pour son usine d'Amos ou à investir sur un site de la Vallée de la Matapédia au lieu de Matane, pourvu qu'en sus d'une subvention similaire à celle d'Amos soient comblés également des différentiels de coûts supérieurs en regard de la construction, de même que pour les coûts d'opération et d'expédition, qui eux reviennent à chaque année;

Considérant l'intérêt ferme exprimé par un partenaire potentiel disposant de financement, d'expertise et de marchés et l'urgence de pouvoir concrétiser des pourparlers sur ce dossier;

Considérant l'urgence d'une décision afin que les estimés de coûts d'investissement ne subissent une hausse indue et dommageable au projet et que le financement à long terme ne puisse se réaliser dans une période avantageuse;

Considérant, par ailleurs, que le projet de papeterie origine de groupes de la Vallée de la Matapédia qui en ont assuré la promotion depuis quatre(4) ans;

Considérant l'intérêt démontré par la population de la Vallée et ses agents économiques et sociaux à voir s'implanter la papeterie dans la Vallée et l'intention de ceux-ci d'en faciliter le démarrage et l'opération et à cette fin, de fournir le terrain nécessaire à la construction de l'usine;

/3...

3

Monsieur Yves Bérubé

Le 17 juillet 1980

Considérant la spécificité de la structure socio-économique de la Vallée et le consensus quant au besoin d'un projet industriel majeur qui pourrait assurer son développement économique;

Le Comité directeur du projet de papeterie dans le Bas St-Laurent - Gaspésie recommande:

Que le gouvernement du Québec s'assure que toutes les conditions requises à l'implantation d'une papeterie de 180,000 tonnes métriques (phase 1) dans le Bas St-Laurent - Gaspésie soient respectées dans les meilleurs délais;

Que le meilleur site de la Vallée de la Matapédia retenu par les études soit pris en sérieuses considérations sous réserve des conditions exprimées par Rexfor et le partenaire;

Que dans l'éventualité où le choix se porte sur Matane, le gouvernement rende public le rapport de l'étude d'impact socio-économique réalisée par Gaucher Pringle.

Le Comité directeur demeure disponible pour fournir de plus amples informations si nécessaire.

/4...

4

Monsieur Yves Bérubé  
Le 17 juillet 1980

Agréez, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le Comité directeur du projet de  
Papeterie dans le Bas St-Laurent -  
Gaspésie, par:

Denis Cassista

c.c. MM. Pierre Bergeron,  
Comité Rexfor,  
Yves Lavoie.

## ANNEXE 3

### MANIFESTE DU RALLIEMENT POPULAIRE

Ralliement populaire  
pour la papeterie vallée de la Matapédia

CASE POSTALE 273

LAC-AU-SAUMON

GOJ 1M0

" M A N I F E S T E "

DU

RALLIEMENT POPULAIRE POUR LA PAPETERIE VALLÉE DE LA  
MATAPÉDIA

**Il y a déjà trop longtemps que nous payons  
avec notre misère et notre pauvreté  
pour faire prospérer les autres ...**

## MANIFESTE DU RALLIEMENT POPULAIRE

Le Ralliement Populaire pour la Papeterie Vallée de la Matapédia existe pour défendre la position de la Vallée dans le dossier "Papeterie". Le Ralliement Populaire a l'appui de tous les citoyens et de tous les organismes de la région. Il est encouragé par un nombre impressionnant d'intervenants et de groupes agissant dans le Bas St-Laurent. Le Ralliement populaire se fait aujourd'hui le porteur de l'ultimatum que la population de la Vallée de la Matapédia adresse aux gouvernements du Québec et du Canada et plus particulièrement aux ministres Bérubé & DeBané.

Le Ralliement Populaire veut crier à la face du Québec et du Canada:

1. les dix (10) ans d'efforts répétés et de gestes courageux des Matapédiens pour sortir leur région du sous-développement;
2. les dix (10) ans de labeurs pour mettre en place des organismes et des structures pour contrer le chômage;
3. les dix (10) ans de réflexions pour penser des projets majeurs de développement;
4. les dix (10) ans de revendications honnêtes pour défendre ces projets;
5. les dix (10) ans d'incertitudes, de fausses joies et de déceptions liées à des déclarations de principe comme celle du 5 septembre 1980 du ministre Bérubé qui annonçait la concrétisation d'un projet mis de l'avant par les Matapédiens: LA PAPETERIE;

## ... MANIFESTE DU RALLIEMENT ...

6. Les dix (10) ans d'abandon de la population par les hommes politiques comme le ministre DeBané qui revient sur sa promesse de combler le différentiel des coûts d'une usine de papier journal dans la Matapédia de préférence à toute autre région;
7. les dix (10) ans d'intrigues politiques comme le rapprochement Bérubé-DeBané que chacun qualifie de manigance pour camoufler le vrai jeu des deux gouvernements;

### LE RALLIEMENT POPULAIRE VEUT DÉCLARER AUSSI:

1. QUE LES MATAPÉDIENS CONSIDÈRENT QUE L'IMBROGLIO A ASSEZ DURÉ, QUE LA POPULATION A ÉTÉ TROP TROMPÉE:
2. QUE LA POPULATION DE LA VALLÉE A TOUTES LES RAISONS DE CROIRE QUE SEUL DES MESURES PLUS RADICALES PERMETTRONT D'OBTENIR GAIN DE CAUSE.

En conséquence, le Ralliement Populaire, mandaté par la population pour prendre les mesures qu'impose le contexte, a décidé de porter tous les gestes nécessaires pour que se concrétise enfin le seul projet qui va assurer le relèvement social et économique de la région: L'IMPLANTATION D'UNE USINE DE PAPIER JOURNAL PERMETTANT LA TRANSFORMATION CHEZ-NOUS, DE NOS FORÊTS.

Le Ralliement Populaire engage aujourd'hui même, au nom et avec la population de la Vallée, une lutte à finir qui va déboucher sur la reconnaissance par les gouvernements du sous-développement de la région et sur la décision politique d'implanter la papeterie dans la Matapédia et pas ailleurs et ce, dans les

## ... MANIFESTE DU RALLIEMENT ...

prochains mois.

Aujourd'hui, le 19 janvier 1981, est déclaré "JOURNEE DE SOLIDARITE COLLECTIVE ". C'est la première d'une série de manifestations populaires qui visent à montrer aux gouvernants notre volonté de vivre de nos richesses naturelles dans la Matapédia.

Fini le temps de la docilité face aux  
politiciens;

Finie la contradiction qu'il y a de vivre  
pauvrement dans une région riche;

Finie notre position de deuxième région la plus  
pauvre du Canada;

La population de la Vallée de la Matapédia réclame donc sa part de la richesse nationale. Elle engage aujourd'hui un combat sur tous les fronts. Elle n'aura de repos que le jour où justice lui sera rendue.

Les actions qu'elle va porter n'ont d'égal que la colère du peuple. La papeterie va s'implanter dans la Vallée et pas ailleurs. LA FIN JUSTIFIE LES MOYENS.

## ANNEXE 4

### MANIFESTE DES FEMMES DE LA VALLÉE

Nous en avons assez de crier "Au secours".

Ca fait quatre ans que nous crions au secours.

Ca fait quatre ans que nous supplions les politiciens de Québec et d'Ottawa et de tous les partis de nous empêcher de crever, de mourir.

Nous en avons assez!

Nous en avons assez d'entendre dire que l'on veut conserver l'environnement, la survie de nos saumons. Que fait-on de la survie des gens de la Vallée alors que notre région compte le triste record du nombre le plus élevé de chômeurs et d'assistés sociaux de tout le Canada soit 43%? Curieuse de statistique pour un pays qu'on dit le plus riche du monde.

Nos politiciens à Ottawa et à Québec nous disent que le pays n'est pas assez riche pour consacrer quelques dizaines de millions à l'établissement d'une papeterie dans la Vallée de la Matapédia mais ces mêmes politiciens trouvent dans nos poches de contribuable des milliards de dollars pour construire et exploiter un Stade Olympique à Montréal. Des milliers de dollars pour se payer des vacances qui s'éternisent. Des milliards pour l'Afrique et bien d'autres pays du tiers-monde, alors que la Vallée de Matapédia c'est le tiers-monde en plein Québec.

Ca fait dix ans que nous nous battons pour que ça change. Ca fait 10 ans que nous récoltons graine par graine. Nous n'avons plus le choix. Il nous faut avancer ou bien mourir.

Electoralement nous ne faisons pas le poids. C'est bien sûr, nous ne sommes qu'une quantité négligeable de râleurs. Nous en avons assez et c'est bien peu dire que notre patience est à bout.

Les femmes de la Vallée forment un peu plus de la moitié de la population de la Vallée.

Nous, les femmes de la Vallée sommes des femmes inquiètes.

Nous, les femmes de la Vallée en avons assez de vivre dans l'insécurité, de vivre de l'assurance chômage et de l'assistance sociale.

De voir nos familles se disperser, s'expatrier dans les grandes villes et les régions éloignées.

Par conséquent, nous, les femmes de la Vallée, considérons qu'une papeterie dans la Vallée c'est la survie économique et sociale.

Les femmes de la Vallée en ont assez des mesquineries, des tromperies, de l'hypocrisie et de tout ce qui se termine en "i" de nos gouvernements et des promesses de nos députés ministres De Bané et Bérubé.

Nous n'acceptons plus que nos politiciens se fassent du capital politique sur le dos des gens de la Vallée.

Les femmes de la Vallée de la Matapédia exigent de nos gouvernements québécois et canadien par l'intermédiaire de nos députés ministres De Bané et Bérubé de se presser à implanter dans la Vallée de la Matapédia cette papeterie.

Les femmes de la Vallée sont des femmes décidées à aller jusqu'au bout pour obtenir cette usine dans la Vallée de la Matapédia, pas ailleurs.

Leur détermination se manifeste aujourd'hui et se concrétise dans un appui inconditionnel pour la défense des accusés et une solidarité marquée pour les mères et les épouses de ces derniers.

Source: L'Avant-Poste Gaspésien, 11 février 1981.

## ANNEXE 5

### LE RALLIEMENT POPULAIRE SE SABORDE

Au terme d'une longue réflexion, le Ralliement Populaire pour la Papeterie Vallée de la Matapédia annonce qu'il a décidé à la majorité de se saborder.

Le Ralliement Populaire a pris cette décision parce qu'il en est arrivé à la conclusion que les dés sont pipés et que la population de la Vallée ne peut pas gagner parce qu'on ne veut tout simplement pas qu'elle gagne.

Mais le Ralliement Populaire ne tirera pas sa révérence sans avoir dénoncer l'attitude des ministres Yves Bérubé et Pierre De Bané qui essaient de faire porter par toute la population de la Vallée l'odieux du non-respect de leur promesse d'implanter une papeterie dans la Matapédia.

En prenant le raccourci rassurant de l'aveu de leurs erreurs, les ministres ont utilisé les moyens les plus bas pour convaincre les citoyens d'accepter des projets alléchants mais incertains en échange d'une papeterie dont ils n'ont pas pu prouver qu'elle était irréalisable. En utilisant le chantage éhonté, le maraudage organisé de la presse nationale et la mise en scène détaillée de leur opération "SAUVETAGE ELECTORAL", ils ont pris les matapédiens en otage et leur ont imposé le baillon sous prétexte que toute manifestation d'impatience mettrait en péril les solutions de rechange annoncées.

Ce que Monsieur Bérubé ne dit pas cependant - et on voit quel fossé nous sépare de ceux qui nous gouvernent - c'est que 20 ans de silence et de docilité n'ont jamais attiré un seul investisseur chez-nous!

On a d'abord volé littéralement le projet papeterie sur lequel les gens de la Vallée travaillaient depuis 5 ans; on l'a transporté dans un comté où chacun des deux ministres a des intérêts électoraux; on a ensuite abandonné toute recherche de solutions aux problèmes pouvant entraver la réalisation des promesses faites; on a avancé prudemment, parce qu'elles n'avaient aucune mesure avec la papeterie promise, des solutions de rechange; on est allé jusqu'à utiliser les pressions individuelles auprès des élus pour finalement imposer les solutions imaginées.

Monsieur DeBané a raison: le projet d'une papeterie dans la Vallée n'a jamais existé! Seuls ont existé le tripotage de la population et le mensonge entretenu!

Nous abandonnons la lutte pour une papeterie, contre une armée de technocrates ou le vainqueur est désigné d'avance. Le pouvoir politique est le nerf de ce genre de guerre, et nous n'avons pas de pouvoir politique!... Nous voulons dire cependant que nous avons une dignité et que nous la garderons! On nous a nourri de promesses et d'espoir. Dorénavant nous ne mangerons plus de ce pain-là!

Nous refusons d'afficher la même naïveté que la plupart de ceux qui ont baigné dans le dossier papeterie. Croire aux promesses c'est servir les intérêts politiques de deux ministres qui sont d'abord au service de leur parti avant d'être au service des gens qu'ils sont supposés représenter.

Cessons donc d'être naïfs! Car c'est la naïveté qui a conduit la Société d'implantation pour la Papeterie à endosser l'étude de sept sites dont trois en dehors de la Vallée. C'est la naïveté qui a mené le comité tripartite à croire que les technocrates pouvaient chercher sincèrement à implanter la papeterie chez-nous; c'est la naïveté qui a entraîné certains de nos élus et de nos représentants à se rendre à Québec et c'est la naïveté que leur a permis de croire, qu'à cinq, ils obtiendraient ce que la population elle-même

n'avait pu obtenir. C'est encore la naïveté qui a fait croire à Léopold Marquis, député et aux maires du comté, que leur menace de démission pesait d'un poids quelconque dans la balance politique.

Le Ralliement Populaire ne continuera pas la lutte pour la papeterie parce que ce faisant, il servirait les intérêts de ceux qui souhaitent voir la population de la Vallée se diviser et s'entredéchirer. Nous ne tomberons pas dans ce genre de piège, parce que nous ne sommes pas naïfs.

Aux gens de la Vallée de la Matapédia, à ceux qui ont cru aux promesses de nos politiciens, nous voulons dire qu'ils doivent garder la tête haute. Tous, chômeurs, curés, commerçants, bûcherons, femmes et étudiants de la Vallée nous avons compris, ensemble, que c'est à nous qu'appartient le développement de notre région. Nous en sommes seuls juges et le jour viendra bien où nous en serons aussi les bâtisseurs.

La lutte pour la papeterie dans la Matapédia laissera des plaies qui seront longues à guérir. Mais nous porterons dignement les cicatrices qu'elles laissent.

Nous retournerons à la tâche pour développer le petit peu que nous avons, riche d'une expérience qui nous grandit comme communauté d'hommes et de femmes.

Personne ne pourra jamais nous enlever la conviction profonde que la population doit avoir un droit de regard sur les orientations de son développement économique et social.

Le Ralliement Populaire n'existe plus parce qu'il a été tué par les manoeuvres audacieuses de politiciens qui ont refusé le verdict populaire sur leurs décisions. Mais, attention! Le chien dort, mais il veille encore...

C'est aux élus municipaux de jouer maintenant le rôle qu'ils se sont donné depuis quelques semaines.

Au nom de leurs responsabilités politiques maintes fois exprimées, ils ont pris sur eux d'analyser les solutions proposées, de consulter et de décider. C'est à eux maintenant que la population doit demander des comptes.

En terminant, le Ralliement Populaire tient à préciser qu'il mènera à terme son mandat de défendre les prévenus de Ste-Florence. Les individus membres du Ralliement Populaire les supporteront jusqu'à la fin.

Le Ralliement Populaire remercie finalement tous ceux qui moralement ou matériellement l'ont appuyé dans son action.

Parce que la raison d'état a pris le dessus sur la raison populaire, la Papeterie de la Vallée sera réalisée ailleurs.

Source: L'INFORMATION, 11 mars 1981.

## LISTE DES ANNEXES

|          |   | Page |
|----------|---|------|
| ANNEXE 1 | Pétition relative à l'implantation<br>d'une papeterie dans la Matapédia | 215  |
| ANNEXE 2 | Recommandation finale du Comité<br>Directeur au ministre Bérubé         | 217  |
| ANNEXE 3 | Manifeste du Ralliement Populaire                                       | 222  |
| ANNEXE 4 | Manifeste des femmes de la Vallée                                       | 227  |
| ANNEXE 5 | Le Ralliement Populaire se saborde                                      | 230  |

## LISTE DES TABLEAUX

|           | Page   |
|-----------|--|
| TABLEAU 1 | L'industrie des pâtes et papiers<br>dans l'Est du Québec ..... 32  |
| TABLEAU 2 | Caractéristiques générales de la<br>production ligneuse. Québec,<br>Suède, Finlande .....108   |
| TABLEAU 3 | Conception du projet et caracté-<br>ristiques techniques de l'usine ....126  |
| TABLEAU 4 | Bois mis en marché sur le terri-<br>toire couvert par le SPBBS,<br>1970-1980 .....132  |
| TABLEAU 5 | Stocks de bois invendus au SPBBS,<br>1970-1980 .....133  |
| TABLEAU 6 | Evaluation des coûts de transport<br>en fonction du site d'implantation<br>pour un approvisionnement de<br>70 000 cunits selon une étude du<br>SPBBS (1977) .....136 |
| TABLEAU 7 | Evaluation préliminaire des coûts<br>d'approvisionnement en fonction du<br>site d'implantation selon une étude<br>de la firme DGL (1979) .....137                    |

## LISTE DES FIGURES, ILLUSTRATIONS ET CARTES

|                | Page  |
|----------------|---|
| FIGURE 1       | Principales participations financières de Rexfor, 1979-1980 ..... 142                                     |
| FIGURE 2       | Liens de propriété dans les industries du bois et du papier au Québec ..... 152                           |
| ILLUSTRATION 1 | Le rêve des Rimouskois... une industrie de pâte chimique ..... 41   |
| CARTE 1        | Territoire couvert par le SPBBS et les autres organismes de mise en marché dans l'Est du Québec ..... 129 |

## LISTE DES SIGLES

|            |  |
|------------|--|
| A.F.Q.     | Association Forestière Québécoise  |
| B.A.E.Q.   | Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec  |
| C.I.P.     | Canadian International Paper (Compagnie Internationale de Papier du Canada)    |
| C.O.E.Q.   | Conseil d'Orientation Economique du Québec                                     |
| C.R.D.E.Q. | Conseil Régional de Développement de l'Est du Québec                           |
| C.S.N.     | Confédération des Syndicats Nationaux  |
| D.G.L.     | Darveau, Grenier, Lussier et Associés  |
| F.P.B.Q.   | Fédération des Producteurs de Bois du Québec                                   |
| F.T.Q.     | Fédération des Travailleurs du Québec  |
| M.E.E.R.   | Ministère de l'Expansion Economique Régionale                                  |
| M.E.R.     | Ministère de l'Energie et des Ressources                                       |
| M.T.F.     | Ministère des Terres et Forêts (Incorporé au M.E.R. depuis le 21 septembre'79) |
| N.B.I.P.   | New-Brunswick International Paper  |
| O.D.       | Opération Dignité  |
| S.D.I.     | Société de Développement Industriel  |
| S.E.R.V.   | Société d'Exploitation des Ressources de la Vallée                             |
| S.G.F.     | Société Générale de Financement  |
| S.I.P.M.   | Société d'Implantation de la Papeterie de la Matapédia                         |
| S.P.B.B.S. | Syndicat des Producteurs de Bois du Bas St-Laurent                             |
| S.P.P.P.Q. | Société Populaire des Pâtes et Papiers du Québec.                              |

U.C.C.      Union Catholique des Cultivateurs  
              (Devenue U.P.A. en 1972)

U.P.A.      Union des Producteurs Agricoles

U.Q.A.R.    Université du Québec à Rimouski

## CAHIERS DU GRIDEQ

- Cahier no 1 : Bibliographie: les inégalités de développement régional, au Québec et au Canada. Par Pierre Bruneau et Jean Larrivée, Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1977, 154 p. Prix: 6,00\$
- Cahier no 2 : Les entreprises de mass média de l'Est du Québec et leur personnel (enquête auprès des patrons). Par Benoît Lévesque, Jean Larrivée, Claude Morin, Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1978, 147 p. Prix: 5,00\$
- Cahier no 3 : La câblodistribution dans l'Est du Québec (Les entreprises). Par Hugues Dionne et al. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1978, 201 p. Epuisé
- Cahier no 4 : L'animation sociale au Québec: bibliographie. Par Serge Lapointe et al. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1978, 91 p. Prix: 4,25\$
- Cahier no 5 : Sociographie du personnel spécialisé des mass média de l'Est du Québec. Par Benoît Lévesque et Jean Larrivée. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1979, 212 p. Prix: 5,00\$
- Cahier no 6 : Le modèle centre-périphérie appliqué à l'Est du Québec. Par Alain Gagnon. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1979, 156 p. Prix: 6,00\$
- Cahier no 7 : L'idéologie du BAEQ et les relocalisés de l'Est du Québec. Par Pauline Côté. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1981, 193 p. Prix: 7,00\$

- Cahier no 8 : Le conseil régional de développement de l'Est du Québec. Par Johanne Jutras, Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1981, 144 p. Prix: 6,00\$
- Cahier no 9 : Industrie manufacturière et développement inégal des régions du Québec. Résultats préliminaires et problématique d'une recherche. Par Serge Côté, Benoît Lévesque, Juan-Luis Klein et d'autres collaborateurs. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1982, 124 p. Prix: 6,00\$
- Cahier no 10: Les interrelations entre les industries des pâtes et papiers et du sciage et le développement économique de l'Est du Québec 1950 à 1980. Par Jean Saintongé. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1982, 167 p. Prix: 6,00\$
- Cahier no 11: Aménagement intégré des ressources et luttes en milieu rural. Par Hugues Dionne et autres. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1983, 348 p. Prix: 9,00\$
- Cahier no 12: La Coopérative agricole du Bas St-Laurent: un agent de développement. Par Alain Côté Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1983, 120 p. Prix: 6,00\$
- Cahier no 13: Le Témiscouata en toute justice. Par Pierre Berubé. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1983, 117 p. Prix: 6,00\$
- Cahier no 14: Région, régionalisme et développement régional. Le cas de l'Est du Québec. Sous la direction de Bruno Jean et Danielle Lafontaine. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1984, 358 p. Prix: 8,00\$

- Cahier no 15: Consommation des mass médias, régions et classes sociales. Par Bruno Jean, Danielle Lafontaine et Benoit Lévesque. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1985, 375 p. Prix: 12,00\$
- Cahier no 16: Les chantiers forestiers de la Rimouski (1930-1940). Techniques traditionnelles et culture matérielle. Par Louise Proulx. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1985, 105 p. Prix: 8,00\$
- Cahier no 17: La papeterie de la Vallée de la Mata-pédia: du projet à la lutte. Par Jean Bonneville. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1986, 245 p. Prix:10,00\$

## DOCUMENTS GENERAUX

- Document no 8 : L'analyse automatique du discours de Michel Pecheux: application de cete methode dans une analyse de quatre arretés en conseil sur la relocalisation dans l'Est du Québec. Par Pauline Côté. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, mars 1981, 76 p. Prix: 3,00\$
- Document no 9 : L'impact des lois 90 (zonage agricole) et 125 (aménagement-urbanisme) dans l'Est du Québec. Actes du colloque tenu à l'Université du Québec à Rimouski, UQAR - GRIDEQ, juin 1981, 31 p. Prix: 6,00\$
- Document no 10: La question du découpage territorial et l'utilisation des statistiques. Par Jean Larrivée. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, janvier 1982, 31 p. Prix: 3,00\$
- Document no 11: Les structures productives d'une région périphérique, l'Est du Québec (1896-1980). Collectif. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, juin 1984, 713 p. Prix: 22,00\$

ACTES ET INSTRUMENTS DE LA RECHERCHE EN  
DÉVELOPPEMENT REGIONAL

- No 1 : La ruralité en question. Par Bruno  
Jean et al. Rimouski, UQAR - GRIDEQ,  
1985, 75 p. Prix: 4,00\$

## HORS SÉRIE

Répertoire des centres de documentation et des organismes s'intéressant à l'aménagement et au développement régional ou à des sujets connexes. Par Jean Larrivée, Rimouski, UQAR - GRIDEQ, août 1980, 31 pages.  
Prix: 3,00\$

La recherche en développement régional à l'Université du Québec. Répertoire 1980-83. Sous la direction de Danielle Lafontaine. Rimouski, 1984, 475 p.  
Prix: 5,00\$

Ces publications sont disponibles à l'adresse suivante:

Secrétariat du GRIDEQ  
Université du Québec à Rimouski  
300 avenue des Ursulines  
Rimouski, (Québec)  
G5L 3A1

Téléphone: (418) 724-1440  
(418) 724-1441

## LA POLITIQUE DES CAHIERS DU GRIDEQ

Les Cahiers du GRIDEQ veulent être une tribune aussi ouverte que possible où puissent s'exprimer des opinions diverses susceptibles de jeter de nouveaux éclairages sur les problèmes difficiles qui confrontent le développement régional.

En accord avec ces objectifs, les Cahiers se font forts d'accueillir et de publier des productions aussi variées que les contributions scientifiques, les analyses idéologiques, les outils et instruments de travail de même que les expériences de développement, les témoignages et les controverses.

Dans cette perspective, les Cahiers du GRIDEQ veulent servir de moyens de diffusion des résultats des travaux de recherche entrepris par les membres du GRIDEQ. Selon une même logique, ils se veulent ouverts aux autres membres de la communauté universitaire dans la mesure où leurs travaux rejoignent l'un ou l'autre des objectifs que se sont fixés collectivement les membres du GRIDEQ.

Par ailleurs, les Cahiers, dans la mesure où ils s'adressent à une clientèle d'origine régionale, veulent servir de canal de diffusion aux productions du milieu régional.

